



Les portraits de la région

www.observat.qc.ca

version intégrale

OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Portrait des ressources fauniques

Juin 2006

Analyse et rédaction : Mariella Collini, agente de recherche.
Collaboration : Lili Germain et Julie Thibeault, agentes de recherche.

Reproduction autorisée avec mention de la source. Toute reproduction totale ou partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Vous pouvez vous procurer ce document à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P7
Téléphone : 819-762-0774
Télécopieur : 819-797-0960
Pour télécharger la version PDF : www.observat.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
LISTE DES TABLEAUX	4
INTRODUCTION	6
GLOSSAIRE	7
1. LA GESTION TERRITORIALE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE	10
1.1 Territoires fauniques structurés	10
1.1.1 Territoires fauniques visant la mise en valeur des ressources	11
1.1.2 Territoires fauniques visant la conservation	13
1.1.3 Terrains de piégeage et réserves à castor	15
1.2 Autres territoires de conservation	15
1.3 Territoires fauniques libres	17
2. LES ADEPTES DES ACTIVITÉS LIÉES À LA FAUNE ET À LA NATURE	17
2.1 Les habitudes de pratique des adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue	18
2.1.1 Les activités fauniques sans prélèvement	19
2.1.1.1 Plein air	20
2.1.1.2 Déplacements d'intérêt faunique	21
2.1.2 Les activités fauniques avec prélèvement	22
2.1.2.1 Pêche	23
2.1.2.2 Chasse	24
2.2 Les habitudes de pratique des adeptes Québécois et étrangers en Abitibi-Témiscamingue	25
2.3 Les touristes pratiquant des activités liées à la faune	27
3. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA FAUNE	28
3.1 Portrait des retombées économiques de la faune	28
3.2 Portrait des dépenses touristiques liées à la faune	30
3.3 Portrait du rendement économique des territoires fauniques	30
4. PORTRAIT DE LA DEMANDE	31
4.1 Vente de permis de chasse	31
4.1.1 Original	32
4.1.2 Ours	35
4.1.3 Cerf de Virginie	38
4.1.4 Petit gibier	39
4.2 Ventes de permis de pêche	40
4.3 Ventes de permis de piégeage	43
4.3.1 Bilan de la récolte	44
4.3.2 Retombées économiques	45
4.4 La question de la relève pour les activités de chasse, pêche et piégeage	46
4.4.1 Le potentiel d'adeptes intéressés	46
4.4.2 Les causes de la désaffection	46
4.4.3 Les mesures axées sur la relève	47
4.5 Le prélèvement par les autochtones	48
5. LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES RESSOURCES FAUNIQUES	49
5.1 Infrastructures d'hébergement et activités offertes par le réseau de gestionnaires	49
5.1.1 Pourvoiries	49
5.1.2 Réserve faunique La Vérendrye	50
5.1.3 Parc national d'Aiguebelle	51
5.1.4 Zecs	51
5.1.5 Autres types d'hébergement en milieu naturel	51
5.2 Infrastructures d'hébergement sur le territoire libre	52
5.3 Diversification et consolidation de l'offre touristique du milieu faunique	53
6. LA PROTECTION DE LA FAUNE	53
6.1 Espèces menacées et vulnérables	53
6.2 Portrait du Service de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	60
ANNEXE 1	62
ANNEXE 2	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Territoires fauniques ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, mars 2005	10
Tableau 2	Pourvoiries avec et sans droits exclusifs titulaires d'un permis, Abitibi-Témiscamingue et Québec, mars 2005	12
Tableau 3	Superficie (km ²) des pourvoiries avec droits exclusifs titulaires d'un permis, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (zone 16), 2005.....	12
Tableau 4	Zones d'exploitation contrôlée (zecs), superficie et organismes gestionnaires, Abitibi-Témiscamingue	13
Tableau 5	Habitats fauniques protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (statut légal), Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2005	14
Tableau 6	Habitats fauniques (statut légal) selon leur répartition territoriale, Abitibi-Témiscamingue, mars 2005	14
Tableau 7	Nombre et superficie des terrains de piégeage, Abitibi-Témiscamingue et Québec, saison de piégeage 2004-2005	15
Tableau 8	Popularité des activités liées à la faune et nature, selon le nombre d'adeptes ¹ par région administrative, 2000	18
Tableau 9	Le plein air, en tant qu'activité liée à la faune et à la nature, par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000.....	21
Tableau 10	Les déplacements d'intérêt faunique (DIF) sans prélèvement par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000.....	22
Tableau 11	La pêche en tant qu'activité liée à la faune et à la nature, par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000.....	23
Tableau 12	La chasse en tant qu'activité liée à la faune et à la nature par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000.....	24
Tableau 13	Popularité des activités liées à la faune et à la nature, selon le nombre d'adeptes ¹ québécois et étrangers, par région administrative, 2000.....	26
Tableau 14	Jours d'activités liées à la faune et à la nature par les adeptes québécois et étrangers, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000.....	27
Tableau 15	Touristes et jours de loisirs en Abitibi-Témiscamingue selon l'activité liée à la faune	28
Tableau 16	Répartition des jours de loisirs selon l'activité touristique en Abitibi-Témiscamingue selon l'activité liée à la faune.....	28
Tableau 17	Retombées économiques et sociales des activités liées à la faune, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000	29
Tableau 18	Retombées économiques du tourisme lié à la faune en Abitibi-Témiscamingue, 2000	30
Tableau 19	Retombées économiques et sociales selon le type de gestionnaires de territoires fauniques, Abitibi-Témiscamingue, 2000	31
Tableau 20	Nombre et profil des adeptes de la chasse selon le gibier, Abitibi-Témiscamingue, 2000....	32
Tableau 21	Ventes des permis de chasse à l'original au Québec, pour la zone 13, 1999 à 2004	33
Tableau 22	Nombre d'originaux prélevés à la chasse dans les zones 13 et 16, 1999 à 2005	34
Tableau 23	Nombre d'originaux prélevés à la chasse selon les territoires fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, 1999 à 2005.....	34
Tableau 24	Permis de chasse à l'ours émis en Abitibi-Témiscamingue, 1999-2004	35
Tableau 25	Nombre d'ours prélevés selon le statut (chasse et trappe) selon la catégorie chasseur/trappeurs, zone 13, 1999 à 2005.....	37
Tableau 26	Permis de chasse au cerf émis en Abitibi-Témiscamingue selon la catégorie, 1999-2004 ...	38
Tableau 27	Nombre de cerfs de Virginie prélevés dans le sud du Témiscamingue, 2001 à 2005	39
Tableau 28	Permis de chasse au petit gibier émis en Abitibi-Témiscamingue, 1999-2004	40
Tableau 30	Nombre de pêcheurs, jours-pêche et nombre de poissons capturés selon l'espèce, Parc national d'Aigüebelle, 2003 à 2005.....	42
Tableau 31	Jours de pêche et récolte, zecs de l'Abitibi-Témiscamingue, 2004.....	43
Tableau 32	Ventes de permis de piégeage selon le type de terrains, Abitibi-Témiscamingue, 2000 à 2004	44
Tableau 33	Récolte d'animaux à fourrures, UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue (1 à 7), saisons de 1999-2000 à 2004-2005	44
Tableau 34	Ventes de fourrures par UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue, 1999-2000 à 2004-2005.....	45

Tableau 35	Ventes des animaux à fourrures (\$ CAN), UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue, saisons de 1999-2000 à 2004-2005	45
Tableau 36	Nombre de pourvoiries (ADE ET SDE) selon la capacité d'accueil, Abitibi-Témiscamingue, 2004-2005	49
Tableau 37	Classification des unités des pourvoiries selon leur niveau de confort et de qualité de l'hébergement (étoiles) par type d'hébergement, 2005	50
Tableau 38	Activités et hébergement, zecs de l'Abitibi-Témiscamingue, 2003-2004	51
Tableau 39	Nombre d'abris sommaires selon la provenance des propriétaires, territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, juillet 2004.....	52
Tableau 40	Montants versés dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources ..	53

INTRODUCTION

Avant même que l'Abitibi-Témiscamingue soit colonisée et que les ressources agricoles, forestières et minières soient exploitées, les ressources fauniques étaient prélevées essentiellement à des fins de subsistance (nourriture, abri, vêtements et objets utilitaires) par les Premières Nations. Le lien étroit qui existe entre la faune et l'histoire régionale s'illustre notamment par les mémoires relatant la présence algonquine, les coureurs des bois ainsi que la traite des fourrures. Dès le 16^e siècle, la fourrure de castor devint une ressource économique très importante pour les Européens. Dans cette lignée, des postes de traites des fourrures ont été établis au lac Témiscamingue et au lac Abitibi dès les années 1680. Le fort Témiscamingue, érigé une première fois en 1679 et reconstruit en 1720, a été un véritable carrefour du commerce des fourrures sur la route de la baie d'Hudson, et ce, jusqu'en 1902. Le déclin de la demande sur le marché international tout au long du 19^e siècle combiné avec l'arrivée de l'exploitation forestière dès le début des années 1900 entraînent la fin du commerce des fourrures¹.

Aujourd'hui encore, la majorité des Québécois affirment que les activités de prélèvement (chasse, pêche et piégeage) représentent toujours un lien avec les racines de notre culture et de notre identité². À la lumière d'une enquête, nombreux sont les gens qui au cours de l'année vont effectivement pratiquer l'une ou l'autre des activités liées à la nature ou à la faune. Néanmoins, on assiste un peu partout à une baisse de popularité de certaines d'entre elles et à l'inverse, à un regain de popularité pour d'autres.

Le prélèvement faunique (pêche et chasse) ainsi que l'observation de la faune soutiennent et encouragent le développement de la région, tant sur le plan économique que touristique. Ces activités représentent des retombées économiques considérables de l'ordre de 111 M\$. Par la bande, la ressource faunique abondante et variée est à la base même d'un tourisme axé sur le plein air, la chasse et la pêche. Au cours des dernières années, ce produit « touristique » est l'un des plus lucratifs de l'industrie. Nul doute que le réseau régional des pourvoiries y joue pour beaucoup. La Sépaq constitue un joueur fort important avec la réserve faunique La Vérendrye et le Parc national d'Aigüebelle. Et que dire de l'un des produits d'appel, le Refuge Pageau, qui a débordé les frontières de la région et même du Québec. Les activités reliées à la faune contribuent aussi au maintien d'emplois directs (gestionnaires de la faune) ou indirects (vente de matériel de chasse et de pêche, équipement de plein air, denrées alimentaires, etc.).

Dans le cadre de ce portrait, le premier chapitre porte sur la gestion territoriale de la ressource faunique suivi au chapitre 2 du portrait des adeptes d'ici et d'ailleurs qui pratiquent des activités liées à la faune et à la nature. Le chapitre 3 aborde les retombées économiques de la faune en Abitibi-Témiscamingue en portant aussi une attention aux retombées du tourisme lié à la faune. L'apport des gestionnaires de la faune et le portrait de l'emploi terminent l'analyse de ce chapitre. Le chapitre 4 dresse le portrait de la demande et donc, de la vente de permis de chasse et de pêche, de la récolte, des différents plans de gestions ainsi que de la question entourant la relève. Le chapitre 5 se concentre sur l'infrastructure d'accueil et d'hébergement en milieu naturel ainsi que sur les efforts mis afin de consolider et de diversifier ce secteur récréotouristique. Dans le dernier chapitre, la situation des espèces vulnérables est décrite ainsi que les efforts liés à la protection de la faune en Abitibi-Témiscamingue.

¹ Marc RIOPEL, « *Les premiers pas du Fort Témiscamingue, 1679-1760* », « *Apogée et déclin du Fort Témiscamingue, 1760-1901* » et « *Portrait historique de l'Abitibi-Témiscamingue* », articles tirés du site Internet : <http://www.encyclobec.ca> D'autres informations tirées de sites Internet ont été utilisées : http://www.temiscamingue.net/fort_temiscamingue/francais.html et http://www.temiscamingue.net/decouvrir/historique/traites_fourrure.html

² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Recueil de renseignements vulgarisés sur la RESSOURCE FAUNIQUE, Chapitre 3, p.2.

GLOSSAIRE³

Abri sommaire : Bâtiment ou ouvrage servant de gîte, dépourvu d'électricité et d'eau courante, sans fondations permanentes, d'un seul étage et dont la superficie de plancher n'excède pas 20 mètres carrés. Le ministère octroi des baux d'une superficie de 100 mètres carrés sur le territoire public.

Activité avec prélèvement : Activité qui comprend la récolte d'un animal par la chasse, la pêche ou le piégeage.

Activité sans prélèvement faunique : Activité pratiquée au cours de laquelle aucune récolte d'animal en milieu naturel est effectuée. Les activités récréatives et éducatives comprises sont multiples et variées et englobent la photographie, l'observation des espèces, etc.

Aire faunique communautaire (AFC) : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif.

Aire de répartition : Terres sur lesquelles les animaux vivent.

Chasse : Pratique consistant à poursuivre et à tuer des animaux sauvages. Pour protéger les espèces sauvages, il existe des lois qui régissent le moment où il est possible de chasser certaines espèces, ainsi que le nombre, la taille, l'âge et quelquefois le sexe des individus qui peuvent être tués.

Demande : Intérêt théorique de la clientèle pour une activité. Par manque d'informations, on utilise souvent la demande exprimée, par exemple le nombre de jours de pêche effectivement réalisé. La demande exprimée peut sous-estimer la demande réelle si l'activité est contingente.

Domaine vital : Région qu'un animal fréquente au cours de ses activités normales.

Effort (de chasse et de pêche) : Nombre de jours de chasse ou de pêche réalisés pour une espèce dans un milieu donné.

Équipe de rétablissement : Groupe de personnes qui travaillent au rétablissement d'une ou de plusieurs espèces menacées ou en voie de disparition. Cette équipe est formée de toute personne, possédant une expertise pouvant être mise à profit dans la sauvegarde de l'espèce et de ses habitats. Il peut s'agir de biologistes, techniciens de la faune et agents de protection du Secteur Faune Québec, d'universitaires, de représentants d'autres secteurs, ministères ou organismes provinciaux, d'organismes fédéraux (Environnement Canada, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada), de communautés autochtones, d'associations ou de fédérations d'utilisateurs de la faune, d'organismes de conservation ou de particuliers. Cette équipe, qui représente une source d'expertise non politique sur les besoins en matière de rétablissement de l'espèce, est responsable de l'élaboration du programme de rétablissement de cette espèce.

Espèce : Population d'individus d'aspect plus ou moins semblable qui, dans des conditions naturelles, peuvent s'accoupler et avoir des descendants féconds; catégorie de la classification biologique immédiatement inférieure au genre ou au sous-genre.

Espèce en péril : Espèce inscrite comme disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Espèce en voie de disparition : Catégorie dont se sert le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada pour décrire une espèce (ou sous-espèce ou population) qui est « exposée à une disparition ou à une extinction imminente ».

³ Faune et flore du pays. Site Internet : http://www.hww.ca/glossary_f.asp, Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie*, 2002 et Wikipédia – l'Encyclopédie libre à l'adresse suivante : http://fr.wikipedia.org/wiki/Parc_national.

Faune : Animaux d'une région, d'une période géologique ou d'un écosystème.

Gros gibier : Terme désignant une grosse espèce chassée (le cerf, l'original, l'ours).

Habitat : « cadre de vie » d'un animal ou combinaison de nourriture, d'eau, d'abri ou de couvert, d'espace et de climat qui répond à ses besoins.

Habitat faunique : Entité écologique correspondant au lieu où vit une espèce faunique et à son environnement. La désignation d'un habitat faunique vise, généralement, à protéger l'habitat d'une espèce ou d'un groupe d'espèces particulier. Selon les besoins vitaux de l'animal ou la vulnérabilité face au dérangement, la réglementation sera plus restreignante lors de certaines périodes critiques (nidification, hivernage).

Jour (de récréation, chasse ou pêche) : Unité de mesure de la fréquentation des infrastructures récréatives. Un jour est compté pour chaque individu actif, quelle que soit la durée de l'activité pendant la journée.

Ornithologie (amateur) : Observation d'oiseaux dans leur milieu naturel. L'ornithologie est un passe-temps populaire au Canada, et de nombreux ornithologues amateurs aident Environnement Canada et d'autres organismes à surveiller les populations d'oiseaux en participant à des dénombrements annuels.

Parc national : Un parc national est une portion de territoire qui est classée par décret à l'intérieur de laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés de l'action de l'homme. Il est généralement choisi lorsque *la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect.*

Petit gibier : Renvoie aux petites espèces chassées (le lièvre, la gélinotte huppée, etc.).

Plan de mise en valeur : Plan qui vise à faire un inventaire des ressources et des utilisateurs d'un territoire, dans le but d'élaborer des axes de développement qui mèneront à des projets de mise en valeur.

Plan de rétablissement : Plan en deux volets (programme de rétablissement et plan d'action) qui définit les buts et les objectifs du rétablissement, les approches ainsi que les mesures à prendre pour en arriver au rétablissement d'une espèce en voie de disparition ou menacée.

Pourvoirie : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.

Avec droits exclusifs : Entreprise qui détient l'exclusivité de l'exploitation des activités de chasse, de pêche ou de piégeage sur un territoire décrété par le gouvernement. **Sans droits exclusifs** : Entreprise qui valorise les ressources fauniques sur des territoires qui sont également accessibles à tous les pêcheurs et chasseurs.

Pression de chasse : Nombre ou concentration de chasseurs pour un animal donné dans une certaine région. Par exemple, elle peut être exprimée en jours par 10 km² de territoire.

Ravage : Endroit abrité où des cervidés, comme le chevreuil, l'original, etc., se réunissent en hiver.

Refuge faunique : Territoire légiféré afin de préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou encore le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable.

Région naturelle : Entité spatiale de grande superficie avec des limites géographiques permanentes et un arrangement particulier de conditions climatiques, topographiques, géomorphologiques et biologiques.

Réserve à castors : Territoire où la mise en valeur des animaux à fourrure est exclusivement réservée aux autochtones.

Réserve faunique : Territoires du domaine de l'État voués à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. L'offre est assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Les réserves fauniques peuvent inclure des terrains privés en respectant certaines règles.

Terrain de piégeage : Terrain sous bail pour une période donnée et où l'exploitation des animaux à fourrure est exclusivement réservée au signataire du bail.

Terre publique (ou terre du domaine de l'État) : Territoire qui appartient au gouvernement.

Territoire structuré : Territoire ayant une définition légale et dont l'accès est généralement contrôlé.

UGAF : Unité de gestion des animaux à fourrure. Division provinciale créée à des fins de gestion du piégeage. Les unités sont des territoires homogènes en termes d'habitat et d'espèces que l'on peut récolter. Dans chacune des UGAF, les saisons de piégeage pour les différentes espèces d'animaux à fourrure sont déterminées par règlement. À cela, s'ajoute des quotas pour l'ours noir et le lynx, également déterminés par règlement.

Villégiature : Fait référence à toutes les activités se déroulant en milieu naturel et qui sont reliées à un séjour en chalet, qu'il soit personnel ou loué.

Zecs : Terres du domaine de l'État à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et accessoirement à des fins de pratique d'activités récréatives. Ces zones peuvent inclure des terrains privés en respectant certaines règles. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif par le biais d'un protocole d'entente.

1. LA GESTION TERRITORIALE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE

Un peu partout au Québec, plusieurs territoires sont affectés à l'utilisation et à la préservation des ressources fauniques. Ces territoires, qui possèdent un statut particulier en regard de la gestion de la faune, peuvent être sous juridiction provinciale ou fédérale. Ainsi, les modalités d'exercice des activités avec ou sans prélèvement, les divers usages et les niveaux de protection du milieu peuvent varier considérablement d'un territoire à l'autre. Les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les pourvoies (avec ou sans droits exclusifs), les parcs nationaux, les habitats fauniques légalement reconnus, les refuges fauniques, les réserves écologiques, les réserves de biodiversité, les réserves nationales de la faune, les refuges d'oiseaux migrateurs, les aires de repos de la sauvagine, les territoires municipaux, le territoire libre et les terres privées sont autant de territoires qui possèdent un statut particulier pour la gestion de la faune⁴.

1.1 Territoires fauniques structurés

Au Québec, 11 types de territoires fauniques sont protégés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la Faune* (tableau 1). Cette loi a pour objet la conservation de la faune et de son habitat, leur mise en valeur dans une perspective de développement durable et la reconnaissance à toute personne du droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi. À cet effet, elle établit diverses interdictions relatives à la conservation des ressources fauniques ainsi que diverses normes en matière de sécurité et elle énonce les droits et obligations des chasseurs, pêcheurs et piégeurs⁵.

L'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie de 64 656 km², dont près de 85 % est constituée de terres publiques⁶. C'est à l'intérieur du territoire public que se trouvent les territoires fauniques structurés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Il peut s'agir ici de pourvoies avec droits exclusifs, de petits lacs aménagés, de zones d'exploitation contrôlée, de réserve faunique, d'habitats fauniques protégés sur les terres du domaine de l'État et de sites acquis ou protégés par la Fondation de la faune du Québec. Trois types de territoires fauniques sont inexistantes en Abitibi-Témiscamingue : les territoires légiférés par des ententes particulières, les aires fauniques communautaires (AFC) et les refuges fauniques. Les territoires fauniques structurés à des fins de mise en valeur (réserve faunique, zecs, pourvoies avec droits exclusifs, petits lacs aménagés) couvrent une superficie de près de 17 500 km², soit 27 % du territoire régional.

Tableau 1
Territoires fauniques ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, mars 2005

Territoires fauniques protégés	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Ententes particulières		
- Entre le MRNF et des propriétaires de terrains privés	-	33
- Entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones	-	2
Pourvoies**		
- avec droits exclusifs	11	193
- sans droits exclusifs	89	493
Aires fauniques communautaires	-	4
Petits lacs aménagés	1	18
Zones d'exploitation contrôlée	6	86
Réserves fauniques	1	21
Habitats fauniques protégés sur les terres publiques	135	1 554
Refuges fauniques	-	9

⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Recueil de renseignements vulgarisés sur LA RESSOURCE FAUNIQUE, chapitre 8, p.2.2

⁵ INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION JURIDIQUE (IIJCAN). Site Internet : <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/c-61.1/20040323/tout.html>

⁶ Le territoire public se situe à l'intérieur des municipalités et des territoires non organisés.

Territoires fauniques protégés	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Réserves à castor*	2	11
Terrains de piégeage enregistrés***	514	2 019
Sites acquis ou protégés (FFQ)	1	43

* Ces réserves débordent largement les limites administratives de l'Abitibi-Témiscamingue.

** Données de mai 2006 pour les pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant 2 pourvoies dans la zone 16).

*** Données transmises par la direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), mars 2005.

1.1.1 Territoires fauniques visant la mise en valeur des ressources

Parmi l'ensemble des territoires fauniques structurés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, certains territoires sont délimités afin de développer l'utilisation des ressources fauniques (chasse, pêche et piégeage) ainsi que la pratique d'activités récréatives. C'est ce que nous appelons ici les territoires fauniques visant la mise en valeur. La mise en valeur de ces territoires implique une utilisation durable des ressources fauniques afin que les générations futures puissent continuer à en bénéficier. Aucun de ceux cités ci-dessous n'est inclus dans le réseau d'aires protégées⁷.

Réserves fauniques

Les réserves fauniques qui sont vouées à la conservation et à la mise en valeur de la faune sont administrées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Le Québec compte 21 réserves fauniques qui permettent aux utilisateurs de chasser, pêcher et de pratiquer diverses activités de plein air. L'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais se partagent la deuxième plus grande réserve faunique du Québec : la réserve faunique La Vérendrye. Elle couvre une superficie totale de 12 589 km². La partie nord de La Vérendrye, située en Abitibi-Témiscamingue, est d'une superficie de 6 734,0 km², ce qui représente près de 10 % de la superficie totale de la région. Ce territoire faunique a été désigné par le gouvernement en 1939.

Pourvoies

Le réseau des pourvoies du Québec comprend deux types d'entreprises : les pourvoies avec droits exclusifs (PADE) et les pourvoies sans droits exclusifs (PSDE). Les premières sont celles qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune (chasse, pêche ou piégeage) sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs signé avec le gouvernement. Les pourvoies sans droits exclusifs n'ont pas ce genre d'exclusivité. Leurs activités de chasse et de pêche se situent sur le territoire public libre ou sur des terres privées.

Globalement, la direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue recense 11 pourvoies avec droits exclusifs ainsi que 89 sans droits exclusifs. De ce nombre, une pourvoirie avec droits exclusifs et une autre sans droits exclusifs sont localisées dans la municipalité de la Baie-James. Ainsi, la centaine de pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue (incluant la zone 16) représente 15 % de celles du réseau québécois (686). Les 10 pourvoies avec droits exclusifs de la région sont localisées dans les MRC de Témiscamingue (plus précisément au sud et à l'est) et de la Vallée-de-l'Or (à l'est de Senneterre). En termes de superficie, elles couvrent approximativement 2 470,3 km², soit 4 % du territoire régional.

⁷ Le réseau d'aires protégées est placé sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Une aire protégée est définie comme « une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres ». Tiré du site Internet du MDDEP : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#def

Pour en savoir plus sur les aires protégées, vous référez au portrait sur l'environnement rédigé par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 2
Pourvoires avec et sans droits exclusifs titulaires d'un permis, Abitibi-Témiscamingue et Québec, mars 2005

	Pourvoires avec droits exclusifs		Pourvoires sans droits exclusifs	Total
	Nombre*	Superficie en droits exclusifs (km ²)		
Abitibi-Témiscamingue	11	2 495,33	89	100
Québec	193	25 470,29	493	686

* L'une de ces pourvoires est localisée dans la municipalité de la Baie-James. Étant donné que la Société de la Faune et des Parcs - Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue s'occupe de la gestion faunique de la zone de chasse, de pêche et de piégeage # 16, elle est incluse dans les données de l'Abitibi-Témiscamingue.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Information tirée du site Internet : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/territoire/pourvoires.htm>

La pourvoirie Lac à La Truite est la plus grande pourvoirie de l'Abitibi-Témiscamingue. Ensuite, on retrouve les pourvoires Kapitachuan, Balbuzard sauvage inc. ainsi que Saint-Cyr Royal. Enfin, il existe un seul projet de pourvoirie avec droits exclusifs d'une superficie de 322 km² appelé projet du lac Watson. Ce projet est actuellement sur la glace pour une période indéterminée.

Tableau 3
Superficie (km²) des pourvoires avec droits exclusifs titulaires d'un permis, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (zone 16), 2005

	Localisation	Superficie en km ²
Pourvoirie Lac Suzie inc.	Vallée-de-l'Or	181,4
Club Kapitachuan	Vallée-de-l'Or	368,7
Pourvoirie de chasse et pêche Mistawac*	Nord-du-Québec	25,4
Pourvoirie Lac La Truite inc.	Témiscamingue	438,0
Pourvoirie du Balbuzard sauvage inc.	Vallée-de-l'Or	310,0
La Réserve Beauchene inc.	Témiscamingue	205,7
Pourvoirie Monet inc. (2003)	Vallée-de-l'Or	137,6
Pourvoirie Camachigama	Vallée-de-l'Or	216,1
Pourvoirie Kipawa (1991) enr.	Témiscamingue	233,0
Pourvoirie Saint-Cyr Royal	Vallée-de-l'Or	300,6
Pourvoirie sud Lac Choiseul	Vallée-de-l'Or	75,1

* La direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue s'occupe de la gestion faunique de l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la zone de chasse, de pêche et de piégeage # 16 (zone localisée au nord de La Sarre et qui appartient à la municipalité de la Baie-James). La pourvoirie Mistawac est localisée dans la zone 16. Source : Informations transmises par la direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, décembre 2005.

Petits lacs aménagés (PLA)

Certains pourvoyeurs sans droits exclusifs peuvent être intéressés à aménager (généralement par l'ensemencement) de petits plans d'eau publics. Ces lacs d'une superficie inférieure à 20 hectares sont localisés à proximité (plus ou moins 10 km) d'une pourvoirie sans droits exclusifs. L'Abitibi-Témiscamingue compte un petit lac aménagé d'une superficie de 14 hectares dont l'usage appartient en exclusivité à la pourvoirie du Lac Faillon localisé à environ 45 kilomètres à l'est de Senneterre. Au Québec, on compte 18 petits lacs aménagés.

Zones d'exploitation contrôlée (zecs)

Les zones d'exploitation contrôlée, communément appelées zecs, sont des infrastructures territoriales mises en place en 1978 pour prendre la relève des clubs privés. Le statut de zone d'exploitation contrôlée (zec) est accordé par le gouvernement à un organisme qui vise la conservation et la mise en valeur de la faune. Le public a accès aux ressources fauniques de ces territoires en payant la tarification exigée. Les

zecs se distinguent entre elles par les activités pratiquées : la chasse et la pêche, la pêche au saumon ou la chasse à la sauvagine. Le réseau québécois compte 86 zecs totalisant 47 876,93 km².

L'Abitibi-Témiscamingue comprend actuellement 6 zecs. Cinq d'entre elles ont été créées en 1978-1979 et une seule, Kipawa, en 1988. L'ensemble des zecs couvrent une superficie totale de 8 292,00 km², ce qui représente 13 % du territoire régional. La zec de Kipawa est la plus grande de la région et même du Québec. À elle seule, elle représente 30 % de la superficie des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces dernières sont généralement localisées en périphérie des zones densément peuplées, dans des secteurs où l'on retrouve un fort potentiel faunique.

Deux zecs sont situées dans la Vallée-de-l'Or (Capitachouane et Festubert) et quatre dans la MRC de Témiscamingue (Kipawa, Restigo, Maganasipi et Dumoine). Les zecs localisées dans la MRC de Témiscamingue représentent le tiers de la superficie territoriale alors que celles de la Vallée-de-l'Or, le cinquième.

Tableau 4
Zones d'exploitation contrôlée (zecs), superficie et organismes gestionnaires, Abitibi-Témiscamingue

	Superficie en km ² (2005)	Organisme
Capitachouane	858,00	Association de chasse et de pêche Roussillon Inc.
Festubert	1 255,00	Association de chasse et pêche Brochet-Doré Inc.
Dumoine	1 500,00	Association de chasseurs et de pêcheurs de la rivière Dumoine
Kipawa	2 397,00	Association faunique Kipawa Inc.
Maganasipi	1 012,00	Association des usagers de la faune de la Maganasipi Inc.
Restigo	1 270,90	Association protectrice de la faune de Témiscaming Inc.
Total	8 292,00	

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Informations tirées du site Internet : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/territoir/zecs.htm> et Rapports annuels 2003-2004 des gestionnaires de zecs.

1.1.2 Territoires fauniques visant la conservation

Certains territoires fauniques, aussi régis par *la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ont pour raison d'être la protection permanente de lieux représentatifs d'une région naturelle.

Habitats fauniques

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune par le biais du *Règlement sur les habitats fauniques* protège 11 types d'habitats situés sur les terres du domaine de l'État tels que : aire de concentration d'oiseaux aquatiques, aire de confinement du cerf de Virginie, aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle, aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle, falaise habitée par une colonie d'oiseaux, habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, habitat du poisson, habitat du rat musqué, héronnière, île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux et vasière d'originaux.

En Abitibi-Témiscamingue, le nombre d'habitats fauniques protégés est de 135 sur quelque 1 554 au Québec. Cinq types d'habitats supportent des populations animales en nombre suffisant pour être protégées. En plus grand nombre, on retrouve 70 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 27 habitats du rat musqué ainsi que 24 héronnières. Les autres habitats protégés étant une douzaine de colonies d'oiseaux ainsi que deux aires de confinement du cerf de Virginie. Tous les habitats fauniques protégés par la Loi font partis du réseau d'aires protégées.

Tableau 5
Habitats fauniques protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (statut légal), Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2005

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	70	822
Héronnières	24	119
Colonies d'oiseaux (îles, presqu'îles ou falaises)	12	138
Aires de confinement du cerf de Virginie	2	181
Vasières d'originaux	0	32
Habitats du rat musqué	27	257
Aire de fréquentation du caribou au sud du 52 ^e parallèle	0	1
Aires de mises bas du caribou au nord du 52 ^e parallèle	0	2
Habitats d'espèce vulnérable ou menacée	0	2
Total	135	1 554

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Informations tirées du site Internet : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/cartographie.htm>

Les territoires fauniques protégés sont répartis un peu partout en Abitibi-Témiscamingue. Plus d'une trentaine sont recensés dans les MRC d'Abitibi-Ouest et Vallée-de-l'Or ainsi que dans la Ville de Rouyn-Noranda. Ensuite, plus ou moins une vingtaine sont dénombrés dans les MRC de Témiscamingue et d'Abitibi. La totalité des territoires fauniques protégés couvre une superficie approximative de 126 km².

Tableau 6
Habitats fauniques (statut légal) selon leur répartition territoriale, Abitibi-Témiscamingue, mars 2005

	Abitibi		Abitibi-Ouest		Rouyn-Noranda		Témiscamingue		Vallée-de-l'Or	
	nb	Km ²	nb	Km ²	nb	Km ²	nb	Km ²	nb	Km ²
Aire de concentration des oiseaux aquatiques	7	4,24	17	18,57	24	24,68	12	13,13	13	12,67
Héronnière (sans bande de protection)	4	0,06	5	0,12	4	0,33	5	0,18	7	0,31
Colonie d'oiseaux	2	0,001	5	0,02	2	0,005	1	0,004	2	0,005
Aire de confinement du cerf de Virginie	0	0	0	0	1	3,91	1	23,31	0	0
Habitat du rat musqué	5	1,47	7	9,18	3	6,18	3	0,99	10	7,31
TOTAL	18	5,771	34	27,89	34	35,105	22	37,614	32	20,295
<i>Héronnière avec bande de protection</i>		<i>5,78</i>		<i>4,64</i>		<i>6,04</i>		<i>8,74</i>		<i>5,59</i>

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue. Note : Quelques habitats sont comptés deux fois puisqu'ils sont situés sur deux MRC. Les superficies sont donc un peu surévaluées puisque les données traduisent la superficie totale de l'habitat et non la superficie de l'habitat dans chaque MRC.

Sites acquis ou protégés en vertu d'ententes avec les propriétaires par la Fondation de la faune du Québec (FFQ)

La Fondation de la faune du Québec est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. L'Abitibi-Témiscamingue compte un seul site de cette catégorie, soit le Marais Laperrière au Témiscamingue acquis en 2000 et ayant une superficie de 0,5 km².

1.1.3 Terrains de piégeage et réserves à castor

Autre type d'exploitation faunique, le piégeage se déroule sur des terrains que l'on peut retrouver sur les terres du domaine de l'État, dans les réserves fauniques ainsi que dans les zones d'exploitation contrôlée. Le piégeage peut également se faire en pourvoirie à droits exclusifs, sur un territoire qui recouvre la totalité ou une partie de la superficie de la pourvoirie et sur lequel le pourvoyeur possède des droits de piégeage. Par ailleurs, le piégeage peut également se pratiquer sur le réseau libre.

En Abitibi-Témiscamingue, pour la saison de piégeage 2004-2005, il y avait 514 terrains de piégeage enregistrés couvrant 32 296 km². La majorité des terrains de piégeage sont localisés sur les terres désignées du domaine de l'État alors qu'à peine un peu plus d'une soixantaine sont situés dans les zecs. Aucun territoire de piégeage n'est désigné dans la partie nord de la réserve faunique La Vérendrye. Le nombre et la superficie occupée par les terrains de piégeage dans la région représentent respectivement le quart de ceux du Québec.

Tableau 7
Nombre et superficie des terrains de piégeage, Abitibi-Témiscamingue et Québec, saison de piégeage 2004-2005

	Sur les terres du domaine de l'État désignées		Dans les réserves fauniques		Dans les zecs		Total	
	Nb	Km ²	Nb	Km ²	Nb	Km ²	Nb	Km ²
Abitibi-Témiscamingue*	451	26 898	-	-	63	5 398	514	32 296
Québec	972	62 235	339	21 687	708	36 926	2 019	120 848

* Incluant 20 terrains situés dans le Nord-du-Québec gérés par La direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Quant aux réserves à castor, elles accordent des droits particuliers de chasse et de piégeage aux communautés autochtones. Deux réserves à castor touchent l'Abitibi-Témiscamingue, soit la réserve à castor d'Abitibi et celle du Grand Lac Victoria. La première a une superficie de 78 390 km² et déborde largement le territoire de la région. La réserve à castor du Grand Lac Victoria a une superficie de 20 267 km² et se situe pour une large part dans la réserve faunique La Vérendrye.

1.2 Autres territoires de conservation

Aux territoires fauniques assujettis à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* s'ajoutent d'autres territoires protégés en vertu de diverses législations. Il peut s'agir de la *Loi sur les parcs*, de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, de la *Loi sur les réserves écologiques*, de la *Loi des forêts* ou de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*⁸. Ces lois administrent certains territoires tels que les

⁸ Cette loi vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité en instaurant des mesures de protection des milieux naturels complémentaires aux autres moyens existants, dont les statuts de protection conférés à certaines aires sous la responsabilité d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Tiré du site Internet :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm

Actuellement, il y a 26 statuts au Québec qui visent à mettre en réserve des territoires à des fins d'aire protégée : Parc national québécois, réserve écologique, réserve écologique projetée, réserve de biodiversité projetée, réserve de biodiversité, réserve aquatique projetée, réserve aquatique, paysage humanisé projeté, paysage humanisé, réserve naturelle, habitat d'une espèce menacée ou vulnérable, écosystème forestier exceptionnel, habitat faunique, site protégé par une charte d'organisme privé, parc de la Commission de la capitale nationale, parc d'intérêt récréotouristique et de conservation, Parc et lieu historique national, parc national et réserve de parc national, parc régional urbain, refuge d'oiseaux migrateurs, refuge faunique, réserve nationale de la faune, bande riveraine de rivière à saumon, milieu marin protégé, milieu naturel protégé par une institution scolaire et site protégé par la Fondation de la faune du Québec. Source : LAROUCHE, Benoît. Mise en place du réseau des aires protégées, Powerpoint réalisé par la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDEP, février 2006.

parcs régionaux, les parcs nationaux de conservation, les réserves écologiques, les réserves aquatiques, naturelles ou de biodiversité, les centres éducatifs forestiers et les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Parc national d'Aiguebelle

Le réseau Parcs Québec possède 22 parcs nationaux⁹ dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de plein air. Seul parc d'état en Abitibi-Témiscamingue, le parc national d'Aiguebelle protège un échantillon représentatif de la région naturelle « la ceinture argileuse de l'Abitibi » et comporte un caractère exceptionnel par la présence des collines Abijévis qui renferment des phénomènes géologiques et géomorphologiques impressionnants. Le socle rocheux du parc, d'origine volcanique, s'est constitué il y a plus de 2,7 milliards d'années. Le parc est voué à la conservation et la protection de ses ressources naturelles et toute forme d'exploitation (forestière, minière ou faunique) y est interdite. Toutefois, la pratique de la pêche récréative est permise dans certains plans d'eau. Le parc national d'Aiguebelle couvre une superficie de 268,3 kilomètres carrés. Il se situe approximativement au centre du quadrilatère formé par les villes de Rouyn-Noranda (50 km), d'Amos (60 km), de La Sarre (65 km) et de Val d'Or (110 km)¹⁰.

Les réserves écologiques

Une réserve écologique, c'est avant tout un territoire conservé à l'état naturel : une île, un marécage, une tourbière, une forêt, un bassin hydrographique, etc. Une réserve écologique fait obligatoirement partie du réseau d'aires protégées. Les réserves écologiques sont soustraites à toute forme d'exploration, d'exploitation des ressources naturelles et d'occupation du sol. En fait, de tous les territoires protégés, le statut de réserve écologique est certes celui qui présente les restrictions les plus sévères. Actuellement, l'accès aux huit réserves écologiques de l'Abitibi-Témiscamingue est limité aux scientifiques. Les réserves de Caribous-de-Jourdan (Vallée-de-l'Or), Chicobi, Dunes-de-Berry, Dunes-de-la-Moraine-d'Harricana, Kettles-de-Berry, William-Baldwin (Abitibi) Lac Malakasis (Témiscamingue) et Vieux-Arbres (Abitibi-Ouest) couvrent une superficie de 72,26 km². Chacune présente des caractéristiques écologiques distinctives. La MRC d'Abitibi compte, à elle seule, la moitié des réserves écologiques de la région. En termes de superficie, la réserve écologique Lac Malakasis est la plus grande de la région et la quatrième au Québec. Une autre réserve écologique est projetée, soit celle du Ruisseau-Clinchamp sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* peut désigner toute espèce floristique ou faunique comme étant menacée ou vulnérable et délimiter son habitat. En Abitibi-Témiscamingue, nous retrouvons un seul habitat de ce type soit l'Île Brisseau au Lac Témiscamingue. Elle couvre à peine 0,01 km² et protège deux espèces floristiques. Cet habitat est compris dans le réseau d'aires protégées.

Site protégé par une charte d'organisme privé

L'Abitibi-Témiscamingue recense deux sites protégés par une charte d'organisme privé soit la propriété Gennings (Témiscamingue) et le Centre éducatif forestier du Lac-Joannès (Rouyn-Noranda). Ils couvrent 0,24 km² de territoire. Ces aires de conservation font également partie du réseau d'aires protégées de la région.

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Outre la gestion et les politiques qui se rattachent aux habitats fauniques et aux sites sous la responsabilité de la Fondation de la faune du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, par le biais de la *Loi sur les forêts*, contribue à la conservation de la biodiversité par la protection

⁹ L'appellation « nationale » pour les parcs du Québec fait suite à l'adoption par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 2001, du projet de loi 44 modifiant la Loi sur les parcs.

¹⁰ Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), Site Internet : <http://www.sepaq.com/Fr/index.cfm>

d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). L'Abitibi-Témiscamingue compte 75 écosystèmes forestiers exceptionnels¹¹ d'une superficie de 94,5 km². Les EFE font partie des statuts d'aires protégées au Québec.

Milieus humides

Canards Illimités, organisme à but non lucratif, a aménagé 24 milieux humides pour la sauvagine (dont un dans le secteur de Joutel). Ces aménagements fauniques ont nécessité des investissements de 2 millions de dollars. Les sites aménagés bénéficient d'ententes signées avec les propriétaires et les gestionnaires afin de garantir la préservation de ces habitats naturels. La grande majorité des sites sont situés sur le territoire de Rouyn-Noranda (13) et en Abitibi (7). Deux autres sont localisés dans la Vallée-de-l'Or et un, en Abitibi-Ouest.

Autres territoires de protection

Enfin, d'autres territoires de protection émanant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sont en voie d'être statués « aires protégées ». Il s'agit de la réserve aquatique (1) et de biodiversité (10) sur les terres publiques. Sur les terres privées, la réserve naturelle du Marais-Kergus¹² a été reconnue en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

1.3 Territoires fauniques libres

À l'extérieur des territoires fauniques structurés et de certains territoires de conservation décrits antérieurement, le reste du territoire public est communément appelé « zone libre » ou « territoire libre ». Le territoire libre de l'Abitibi-Témiscamingue, d'une superficie¹³ approximative de 47 358 km², représente 73 % du territoire régional. Sur ce territoire, la chasse et la pêche sportive ne sont gérées par aucun organisme (zecs, pourvoiries avec droits exclusifs, réserves fauniques) ni soumises à des contraintes autres que celles édictées par les législations applicables. La réglementation concernant la chasse, la pêche ou le piégeage en territoire libre est plus générale. Les règlements sur la chasse et le piégeage sont issus de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, alors que ceux concernant la pêche sont issus de la *Loi sur les pêches*. Bref, ce sont des aires territoriales où seul le permis général est requis pour la pratique d'activités de prélèvement de la faune, sans autre tarification liée à l'accès ou à l'hébergement.

2. LES ADEPTES DES ACTIVITÉS LIÉES À LA FAUNE ET À LA NATURE

À la lumière d'une enquête réalisée en 2000¹⁴, 233 394 personnes d'ici et d'ailleurs ont fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue afin d'y pratiquer une ou plusieurs activités liées à la faune et à la nature. Ce nombre élevé s'explique par le fait qu'un même adepte peut exercer plus d'une activité.

Mais plus exactement, quelles sont les activités liées à la nature et à la faune ? Dans le cadre de cette enquête, elles sont au nombre de quatre : la pêche, la chasse, les déplacements d'intérêt faunique et les activités de plein air¹⁵. Les activités de plein air se distinguent des trois autres car bien que pratiquées en milieu naturel, l'amateur n'a pas nécessairement de lien particulier avec la faune. Le but de son activité

¹¹ Normand Villeneuve, *Reconnaissance et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, Powerpoint, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, octobre 2005.

¹² Cette réserve naturelle protège une mosaïque dynamique d'habitats : un lac marécageux, des herbiers aquatiques, des milieux humides, des secteurs forestiers dont certains sont naturels et d'autres aménagés, ainsi que des milieux ouverts consacrés à l'agriculture. Elle abrite un habitat de poisson, une aire où les oiseaux aquatiques se rassemblent (halte et aire de reproduction pour la sauvagine), ainsi qu'une zone fréquentée par les hérons. La sauvagine y trouve nourriture et refuge. Tiré du site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/privé/naturelle/marais-kerkus/index.htm>

¹³ Informations transmises par le MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue.

¹⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006, p. 4.

¹⁵ Ces activités incluent la promenade dans la nature, la photographie de zones naturelles, la cueillette de noix, de baies ou de bois pour le feu, les pique-niques, le camping, la natation et les activités de plage, le canotage, le kayak et la voile, le bateau à moteur, la randonnée pédestre, l'alpinisme, l'équitation, le cyclisme, l'utilisation de véhicules tout-terrains, le ski alpin, le ski de fond, la raquette, la motoneige ou encore la relaxation dans un décor naturel.

n'est pas d'observer un animal ou un oiseau bien que lors de son parcours, il puisse en apercevoir. À l'opposé, le déplacement d'intérêt faunique implique nécessairement le souhait d'entrer en contact avec la faune. Ceci peut se faire indirectement, par l'observation, la photographie animalière ou la pratique de l'ornithologie. Ce type d'activité sans prélèvement peut aussi inclure les adeptes qui souhaitent un contact direct avec la faune (nourrir les animaux). Enfin, la chasse et la pêche relèvent des activités fauniques avec prélèvement, ce qui implique que le séjour en nature a pour but de capturer poissons ou gibiers, petits ou gros.

2.1 Les habitudes de pratique des adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue

Nul doute, l'importance que revêt le plein air ne se dément pas au sein de la population de l'Abitibi-Témiscamingue. Globalement, parmi les activités liées à la faune et à la nature¹⁶, le plein air arrive en première position avec le plus grand nombre d'adeptes. Ainsi, quelque 51 713 personnes vivant en Abitibi-Témiscamingue s'y adonnent, que ce soit ici ou ailleurs au Québec. Cette activité, à elle seule, représente 38 % des adeptes alors que les autres s'adonnent à la pêche, à la chasse ou encore, aux déplacements d'intérêt faunique. Après le plein air, c'est la pêche sportive qui attire le plus grand nombre d'amateurs avec 40 868. Pour terminer, les déplacements d'intérêt faunique et la chasse regroupent respectivement 21 972 et 21 624 adeptes. Les amateurs de la chasse et de la pêche de l'Abitibi-Témiscamingue correspondent respectivement à environ 5 % de ceux du Québec, alors que ceux du plein air et des déplacements d'intérêt faunique aux environs de 2 % respectivement.

Tableau 8
Popularité des activités liées à la faune et nature, selon le nombre d'adeptes¹ par région administrative, 2000

	Pêche	Chasse	Déplacement d'intérêt faunique	FAUNE	Plein air	FAUNE ET NATURE
Abitibi-Témiscamingue	40 868	21 624	21 972	84 464	51 713	136 177
% adeptes / activités	30,0 %	15,9 %	16,1 %	62,0 %	38,0 %	100,0 %
Bas-Saint-Laurent	24 816	24 888	38 056	87 760	63 465	151 225
Capitale-Nationale	82 533	28 968	119 304	230 805	225 658	456 463
Centre-du-Québec	25 290	5 304	46 605	77 199	70 518	147 717
Chaudière-Appalaches	44 647	28 968	65 376	138 991	108 128	247 119
Côte-Nord	19 791	17 544	20 975	58 310	37 610	95 920
Estrie	26 598	19 584	50 382	96 564	89 323	185 887
Gaspésie-Les-Îles	12 961	14 688	14 982	42 631	28 207	70 838
Lanaudière	49 711	18 768	61 518	129 997	129 283	259 280
Laurentides	66 105	37 128	104 183	207 416	173 944	381 360
Laval	27 369	9 384	47 223	83 976	101 076	185 052
Mauricie	39 708	17 544	50 467	107 719	101 076	208 795
Montréal	139 540	59 975	221 407	420 922	465 419	886 341
Montréal	96 556	36 312	230 188	363 056	493 626	856 682
Nord-du-Québec	8 163	4 896	5 926	18 985	9 402	28 387
Outaouais	48 520	30 192	65 317	144 029	117 530	261 559
Saguenay-Lac-Saint-Jean	60 415	32 232	47 919	140 566	84 622	225 188
Total	813 590	408 000	1 211 800	2 433 390	2 350 600	4 783 990
% adeptes / activités	17,0 %	8,5 %	25,3 %	50,9 %	49,1 %	100,0 %

¹ Une même personne peut pratiquer une activité ou plus dans la même région ou dans plusieurs régions.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicules intitulés : Le plein air, Déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement, La chasse sportive et la pêche sportive*, juillet 2004.

¹⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006, p. 1.

Peu importe le lieu où l'activité a été pratiquée, les adeptes de la région ont consacré quelque 2,4 millions de jours d'activités à l'une ou l'autre des activités liées à la faune et à la nature. Globalement, les adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue ont injecté quelque 129 M\$ dans l'économie pour la pratique d'activités liées au plein air, à la chasse, à la pêche ainsi que pour les déplacements d'intérêt faunique.

Spécifiquement pour les activités liées à la faune (chasse, pêche et déplacements sans prélèvement faunique), 87 % des jours de loisir consacrés par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue ont été réalisés dans la région. À ce titre, les adeptes d'ici sont proportionnellement plus nombreux à pratiquer leurs activités favorites dans leur propre région que ceux du Québec, où seulement 53 % des jours d'activités se sont déroulés dans la région de résidence des adeptes. Toujours pour les activités liées à la faune, quelque 74 M\$ ont été dépensés par les adeptes au sein de la région, ce qui représente 81 % du total des déboursés pour ce type d'activités (91 M\$). Pour l'ensemble des régions du Québec, la proportion de ces dépenses en provenance des adeptes au sein de leur région de résidence est identique (81 %).

2.1.1 Les activités fauniques sans prélèvement

L'Abitibi-Témiscamingue possède des attraits naturels indéniables pour la pratique et le développement du tourisme d'aventure¹⁷, de plein air¹⁸ ou encore de l'écotourisme¹⁹. Le potentiel de la région repose sur sa morphologie, son climat, la beauté de ses paysages ainsi que l'abondance de ses ressources naturelles (forêt, lacs et rivières, etc.) de même que sur la présence d'un réseau d'infrastructures d'accueil structuré et diversifié (parc national, zecs, réserve faunique, etc.).

Dans un premier temps, la nature toute proche des centres urbains et donc facilement accessible se prête bien aux activités de plein air. En fait, sur le territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, les activités récréatives en plein air sont facilitées par la présence de plus de 4 000 kilomètres de rivières canotables ainsi que de 5 650 kilomètres de sentiers récréatifs divers (motoneige, quad, pistes cyclables, ski de fond, raquette et randonnée pédestre). D'ailleurs, le réseau de sentiers de motoneige, d'une longueur de 3 650 kilomètres, figure au palmarès des 10 destinations les plus appréciées des motoneigistes en Amérique du Nord²⁰. Une autre caractéristique du réseau de motoneige de la région est qu'il bénéficie d'une relative stabilité puisqu'une grande partie de celui-ci se situe sur le territoire public.

Le parc national d'Aiguebelle joue un rôle de première importance tant par sa mission première, qui rejoint une préoccupation environnementale, que par son volet à vocation touristique qui rejoint une préoccupation économique. Le parc national d'Aiguebelle est reconnu pour ses activités de plein air avec plus de 60 km de sentiers pédestres de courte et de longue randonnée et de plus de 35 km de sentiers de raquette et de ski nordique en hiver. La découverte du territoire est possible grâce à la location de canot, de kayak, de pédalo, d'un rabaska ou de raquette. La faune est abondante sur le territoire et celle-ci est mise en valeur grâce à des activités de découverte et d'observation. Le parc représente un territoire d'études et de recherches sur la faune et la flore, résultats qui sont ensuite interprétés durant les diverses activités récréoéducatives destinées à la famille.

D'autres types de milieux naturels profitent aussi de la présence d'adeptes de plein air ou d'observation de la faune. Dans le secteur de Rouyn-Noranda, il peut s'agir notamment des collines Kékéko, des Monts Chaudron et Kanasuta, du Centre éducatif forestier du lac Joannès, du Parc botanique à fleur d'eau ou du

¹⁷ Le tourisme d'aventure implique une activité physique de plein air ou une combinaison d'activités se déroulant dans un milieu naturel particulier, qui fait intervenir des moyens de transports non conventionnels qu'ils soient motorisés ou non, et qui suppose nécessairement un niveau de risque, pouvant varier selon l'environnement ou selon la nature des activités ou des moyens de transport utilisés. Tiré de : Fédération des pourvoiries du Québec Inc., *Le plein air en pourvoirie en 2004 – Portrait & diagnostic*, 2004, p. 15.

¹⁸ Le récréotourisme peut être associé aux activités de plein air qui comprennent une activité de sport et de loisir qui se déroule dans un cadre de plein air, indépendamment du caractère du lieu, du degré de risque ou de la durée de l'activité. Tiré de : Fédération des pourvoiries du Québec Inc., *Le plein air en pourvoirie en 2004 – Portrait & diagnostic*, 2004, p. 15.

¹⁹ L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. Source : RÉSEAU DE VEILLE EN TOURISME, *Le tourisme durable, équitable, solidaire, social... un brin de compréhension*, mai 2005.

²⁰ Réseau de veille en tourisme, Chaire de Tourisme, Article intitulé : « Coup de cœur : motoneige en Abitibi-Témiscamingue », 17 mars 2004.

parc linéaire Rouyn-Noranda/Taschereau. Du côté de la Vallée-de-l'Or, on peut mentionner notamment la Forêt récréative de Val-d'Or, la Forêt Piché-Lemoyne ou le Mont Bell (Senneterre). Au Témiscamingue, on compte sur une grande variété d'espaces naturels tels que les marais du lac des Fourches et Laperrière, le parc Opémican ou encore plusieurs sentiers écologiques. Du côté de la MRC d'Abitibi, il y a entre autres le Centre d'interprétation de la nature du Lac Berry, le Centre Quatre Saisons du Mont Vidéo et le Refuge Pageau. Enfin, pour la MRC d'Abitibi-Ouest, on pense notamment au marais Antoine à Roquemaure, aux parcs ruraux ou au jardin d'oiseaux dans le parc St-André à La Sarre.

Bien que l'Abitibi-Témiscamingue soit toute désignée pour embrasser les nouvelles tendances axées vers le tourisme d'aventure et de plein air, ce dernier demeure encore aujourd'hui un produit touristique d'appel en devenir. Le guide touristique de l'Abitibi-Témiscamingue répertorie une dizaine d'entreprises qui offrent des forfaits et expéditions en aventure en 2005. Ces entreprises sont : ÉCOaventures, La Traversée de l'Abitibi-Témiscamingue, Service de Développement économique Amik (Bercé par l'Harricana), Les Aventures du chien-loup, Wawatè, Zec Kipawa, Pourvoirie du Balbuzard Sauvage inc., Pourvoirie du lac Faillon, Marina Paquette et Le Rucher en Nord. D'autres entreprises peuvent offrir plus spécifiquement de l'équipement (ou des guides) afin que diverses clientèles puissent pratiquer des activités de plein air (vélo, traîneau à chien, motoneige, etc.). Depuis quelques années, les communautés algonquines démontrent un intérêt croissant pour l'utilisation de la faune à des fins de développement économique (tourisme ethno-culturel, pourvoiries, sentiers de motoneige, etc.). La rivière Harricana offre un très bon potentiel pour le canot-camping et est déjà exploitée à cet égard.

Au chapitre de l'ornithologie, de nombreux adeptes sont intéressés à la région ou sont susceptibles de l'être. L'Abitibi-Témiscamingue bénéficie d'une faune aviaire très variée; plus de 280 espèces d'oiseaux ont été recensées. Sa situation géographique - localisée dans deux importants couloirs migratoires - amène près de 300 espèces d'oiseaux à la survoler. La bernache du Canada ainsi que la grue du Canada sont les principales espèces à y effectuer des haltes migratoires. L'Abitibi-Témiscamingue (spécifiquement le secteur du lac Abitibi) est l'une des seules régions au Québec où on peut observer des cygnes siffleurs lors de leur arrêt migratoire. Depuis septembre 2003, il existe une station de baguage à Duhamel-Ouest, à proximité du marais Laperrière. Le baguage d'oiseaux est une activité scientifique qui consiste à capturer des oiseaux, les identifier, et ce, afin de récolter diverses données comme l'âge, le poids et le sexe. La seule autre station de baguage au Québec est située à Tadoussac²¹. Enfin, ceci est sans compter les 24 sites aménagés pour la sauvagine par Canards Illimités.

Dans un autre ordre d'idée, il existe des lieux où l'on garde en captivité des espèces fauniques sauvages en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. À ce titre, l'Abitibi-Témiscamingue compte un centre d'observation de la faune, soit le *Centre des marais et ses habitants* communément appelé le *Refuge Pageau*. Ce site a pour mandat la sensibilisation et l'éducation du public en matière de patrimoine faunique. Au fil des dernières années, il est devenu l'un des produits touristiques d'appel pour la région.

Enfin, le *Réseau d'observation faunique de l'Abitibi-Témiscamingue* a réalisé un outil de promotion qui dévoile les plus beaux sites touristiques naturels de la région. Les lieux d'observation ciblés sont le Centre éducatif forestier du lac Joannès, le Marais Antoine, le Marais Laperrière, le Parc national d'Aiguebelle, le Refuge Pageau ainsi que la ZEC Kipawa.

2.1.1.1 Plein air

Peu importe le lieu où l'activité a eu cours, près de 52 000 adeptes de plein air²² de l'Abitibi-Témiscamingue ont consacré 874 416 jours aux activités de plein air. À lui seul, ce nombre de jours représente 36 % de l'ensemble des jours consacrés aux activités reliées à la faune et à la nature. Tant en nombre d'adeptes qu'en nombre de jours de pratique, le plein air est l'activité la plus populaire auprès des résidents de la région. Par ailleurs, 85 % des adeptes de plein air résidant ici ont réalisé leurs activités dans la région. Il s'agit d'une « habitude » beaucoup plus répandue ici que chez l'ensemble des Québécois où seulement 52 % des adeptes pratiquent leurs activités récréatives dans leur région de résidence. La région se positionne au troisième rang à cet égard, suivant la Gaspésie-Les Îles et la Côte-Nord.

²¹ LE REFLET, « Une station de baguage au Témiscamingue, Un plus pour la région », 6 octobre 2003, p.3.

²² Les activités de plein air seront aussi abordées dans le portrait sur les loisirs et les sports rédigé par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Annuellement, 17 jours sont consacrés, en moyenne, par l'adepte de plein air résidant dans la région comparativement à 15 jours chez l'adepte québécois²³.

Les adeptes de plein air de la région ont dépensé 38 M\$, ce qui représente 29,5 % des dépenses des adeptes liées à la faune et à la nature. À ce titre, les activités de plein air arrivent au 2^e rang suivant la pêche sportive, qui est l'activité générant les plus importantes dépenses. L'adepte de plein air résidant en Abitibi-Témiscamingue investit, en moyenne, 747 \$ annuellement, ce qui est plus élevé que la moyenne québécoise (540 \$). Néanmoins, le plein air nécessite un investissement moins important que la pratique de la chasse et de la pêche²⁴.

Tableau 9

Le plein air, en tant qu'activité liée à la faune et à la nature, par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Nombre d'adeptes de plein air - Adeptes originaires de la région et pratiquant le plein air dans la région	51 713 44 075	2 350 600 1 218 097
Nombre de jours-plein air	874 416	36 434 000
Nombre de jour moyen	17	15
Dépenses* encourues par les adeptes	38 M\$	1,3 G\$
Dépense moyenne annuelle	747 \$	540 \$

Notes : M\$: million, G\$: milliard

* Les dépenses incluent les dépenses courantes (hébergement, nourriture, frais de transport, frais d'utilisation (ou de location) d'une embarcation, d'un VTT ou d'une motoneige, achats de permis de chasse ou de pêche, droits d'accès, achat de matériel de pêche, services photographiques, munitions, etc.) ainsi que les dépenses de capital (camions, VTT, motoneiges, bateaux et équipements connexes, chalets et camps, équipements de camping, roulottes, etc.).

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Le plein air, Des dépenses de 1,3 GS*, juillet 2004.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

2.1.1.2 Déplacements d'intérêt faunique

Près de 22 000 personnes de l'Abitibi-Témiscamingue se déplacent dans la région ou ailleurs pour observer la faune et la nature, s'adonner à la photographie ou encore à l'ornithologie. De ce nombre, 72 % demeurent dans la région pour leurs déplacements d'intérêt faunique. La région arrive au troisième rang dans l'ensemble du Québec, suivant la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il s'agit d'une part plus importante qu'au Québec, où seulement 45 % des adeptes agissent de la sorte²⁵.

Les amateurs de déplacements fauniques leur ont consacré 375 485 jours, ce qui représente 16 % de l'ensemble des jours consacrés aux activités liées à la faune et à la nature. Il s'agit d'une proportion similaire à la pratique de la chasse. Individuellement, l'adepte de la région y a consacré, en moyenne, 17 jours contre 14 pour l'adepte québécois. Sur le nombre total de jours, les trois quarts sont passés dans la région, ce qui place l'Abitibi-Témiscamingue au cinquième rang au Québec, ex aequo avec le Bas-St-Laurent. Elle suit la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Les Îles et le Saguenay-Lac-St-Jean.

Les adeptes de la région dépensent 5,5 M\$ annuellement pour pratiquer ce type d'activités dont 71 % sont déboursés ici-même, ce qui correspond à 4 M\$. Annuellement, les amateurs de la région dépensent, en moyenne, 255 \$ ce qui est similaire à la moyenne québécoise (250 \$). En somme, il s'agit de l'activité liée à la faune et à la nature suscitant les dépenses les moins significatives chez les adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue.

²³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Le plein air, Des dépenses de 1,3 G\$, juillet 2004.*

²⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Le plein air, Des dépenses de 1,3 G\$, juillet 2004.*

²⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement : Des dépenses de 303,4 M\$, juillet 2004.*

Tableau 10
Les déplacements d'intérêt faunique (DIF) sans prélèvement par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Nombre d'adeptes de la pêche - Adeptes résidant et pratiquant des DIF dans leur région de résidence	21 972 15 843	1 211 800 548 511
Nombre de jours-pêche - nombre de jours de DIF par les adeptes dans leur région de résidence	375 485 289 500	17 450 300 8 738 607
Nombre de jour moyen	17	14
Dépenses* encourues par les adeptes - Dépenses encourues par les adeptes dans leur région de résidence	5,5 M\$ 3,4 M\$	303,4 M\$ 218,5 M\$
Dépense moyenne annuelle	255 \$	250 \$

Notes : M\$: million, G\$: milliard

* Les dépenses incluent les dépenses courantes (hébergement, nourriture, frais de transport, frais d'utilisation (ou de location) d'une embarcation, d'un VTT ou d'une motoneige, achats de permis de chasse ou de pêche, droits d'accès, achat de matériel de pêche, services photographiques, munitions, etc.) ainsi que les dépenses de capital (camions, VTT, motoneiges, bateaux et équipements connexes, chalets et camps, équipements de camping, roulottes, etc.).

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : Déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement : Des dépenses de 303,4 M\$, juillet 2004.*

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

2.1.2 Les activités fauniques avec prélèvement

L'Abitibi-Témiscamingue compte un choix d'espèces non dépourvu d'intérêt. Les amateurs de gros gibiers peuvent chasser l'orignal, le cerf de Virginie ou l'ours noir. Le caribou des bois est également noté dans la Vallée-de-l'Or (et en Abitibi-Ouest), mais il est interdit de le chasser (section 6.1.1). D'autres préféreront chasser le petit gibier (lièvres, gélinottes, canards, etc.) ou certaines espèces d'oiseaux migrateurs (dont la bernache du Canada). Du côté de la pêche, le doré jaune et noir, le grand brochet et l'omble de fontaine figurent au nombre des espèces les plus populaires. Le touladi et l'achigan sont d'autres espèces recherchées et que l'on peut retrouver dans certains plans d'eau. Une cinquantaine d'espèces de poissons sont recensées en Abitibi-Témiscamingue.

La chasse et la pêche se pratiquent sur les territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries et la réserve faunique) ainsi que sur le territoire libre que l'on retrouve à proximité des principales agglomérations. Les adeptes de la chasse et de la pêche peuvent facilement accéder au milieu naturel grâce à l'existence de quelque 6 300 kilomètres de chemins forestiers. En plus de ces chemins d'accès, le séjour en milieu naturel est facilité par la présence d'un réseau d'hébergement structuré et varié (pourvoiries, réserve faunique La Vérendrye, zecs, etc.) ainsi que d'une concentration d'abris sommaires parmi la plus importante au Québec (section 5.2). Cette forme spécifique d'hébergement sur le territoire public régional est l'une des raisons de la popularité de la chasse à l'orignal dans la région.

Le fait que la pêche sportive soit l'activité de prélèvement la plus importante chez les résidents de la région peut notamment s'expliquer par la présence de 20 000 lacs et plusieurs réservoirs. Les principaux cours d'eau sont les lacs Abitibi, Témiscamingue, Kipawa, Simard, Parent, les réservoirs Dozois, des Quinze, Decelles et le Grand lac Victoria. Pour ce qui est des plans d'eau les plus populaires auprès des pêcheurs, on liste les lacs Témiscamingue, Abitibi, Duparquet, Opatatica, Preissac, Malartic, Kipawa et Dasserat ainsi que les réservoirs Decelles et des Quinzes²⁶. L'accès aux lacs et rivières de la région est notamment facilité par la présence marquée de la villégiature riveraine. Parmi les lacs où on note une forte concentration de villégiature, il y a les lacs Kipawa, Témiscamingue, des Quinze, Opatatica, Dasserat,

²⁶ Société de la Faune et des Parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002, p. 58.

Duparquet, Abitibi et De Montigny. Par ailleurs, l'Abitibi-Témiscamingue est considérée comme une région où la pêche est naturelle, c'est-à-dire que très peu de plans d'eau sontensemencés pour la soutenir. Et bien que certains secteurs confinés soient plus problématiques, la région n'est pas reconnue pour être très contaminée par le mercure au niveau de la chair des poissons²⁷.

2.1.2.1 Pêche

Approximativement 41 000 personnes de l'Abitibi-Témiscamingue ont consacré une partie de leur temps à la pêche sportive en 2000. Ces dernières cumulent 772 937 jours d'activités par an, ce qui place la pêche au deuxième rang des activités reliées à la faune et à la nature les plus pratiquées par les adeptes de la région. Avec 32 % des jours d'activités destinés à la pêche, il s'agit d'une proportion deux fois plus élevée qu'au Québec (16 %). De plus, la pêche compte près de deux fois plus de jours de pêche annuellement que l'ensemble des jours de chasse (378 624).

Les pêcheurs de l'Abitibi-Témiscamingue semblent effectuer majoritairement leurs activités de pêche dans la région. Ainsi, neuf pêcheurs sur dix qui résident ici ont lancé leur ligne dans les lacs et cours d'eau de la région. Seulement 12 % des jours de pêche s'effectueront ailleurs que dans la région par nos pêcheurs. Il s'agit d'une tendance nettement différente de celle du reste de la province où 46 % des jours de pêche s'effectuent ailleurs que dans la région où résident les pêcheurs. Le temps consacré à la pêche par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue est plus élevé que celui des pêcheurs du Québec, soit 19 jours de pêche par année comparativement à une moyenne de 14.

Tableau 11
La pêche en tant qu'activité liée à la faune et à la nature, par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Nombre d'adeptes de la pêche - Adeptes résidant et pratiquant la pêche dans leur région de résidence	40 868 37 078	813 590 450 258
Nombre de jours-pêche - nombre de jours de pêche par les adeptes dans leur région de résidence	772 937 680 270	11 424 561 6 111 331
Nombre de jour moyen	19	14
Dépenses* encourues par les adeptes - Dépenses encourues par les adeptes dans leur région de résidence	48,4 M\$ 45,4 M\$	1,0 G\$ 934,6 M\$
Dépense moyenne annuelle	1 184 \$	1 287 \$

Notes : M\$: million, G\$: milliard

* Les dépenses incluent les dépenses courantes (hébergement, nourriture, frais de transport, frais d'utilisation (ou de location) d'une embarcation, d'un VTT ou d'une motoneige, achats de permis de chasse ou de pêche, droits d'accès, achat de matériel de pêche, services photographiques, munitions, etc.) ainsi que les dépenses de capital (camions, VTT, motoneiges, bateaux et équipements connexes, chalets et camps, équipements de camping, roulottes, etc.).

Source : Pierre BOUCHARD, *L'importance des activités récréatives liées à la faune et à la nature au sein de la population des différentes régions du Québec en 2000*, document de travail, Société de la faune et des parcs du Québec, novembre 2003.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au chapitre des retombées économiques, les adeptes de la pêche résidant en Abitibi-Témiscamingue dépensent plus de 48,4 M\$ pour la pratique de leur activité récréative, et ce, peu importe l'endroit. Près de 94 % des dépenses générées par les pêcheurs de la région (45,4 M\$) sont demeurées en Abitibi-Témiscamingue. Les retombées économiques de la pêche par les adeptes de la région représentent près

²⁷ Des valeurs sur la teneur en mercure dans la chair des poissons sont connues pour la majorité des plans d'eau fréquentés par les pêcheurs sportifs, soit une centaine en Abitibi et une quarantaine au Témiscamingue. La présence de plusieurs sites miniers en Abitibi et le nombre de grands plans d'eau du Témiscamingue expliquent cette différence. Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

de 5 % de toutes celles reliées à cette activité au Québec. L'adepte de pêche investit annuellement 1 184 \$ en moyenne, ce qui fait de la pêche la deuxième activité en importance où l'adepte investit le plus pour la pratique de son activité, suivi par la chasse (1 711 \$).

2.1.2.2 Chasse

La chasse est une autre des activités très populaires auprès des résidents de la région. En fait, elle regroupe en Abitibi-Témiscamingue quelque 21 600 personnes qui, chaque automne, sillonnent les forêts en guise de loisir. Ces adeptes cumulent 378 624 jours de chasse par an, ce qui représente 16 % de l'ensemble des jours consacrés aux activités liées à la faune et à la nature. À l'image de la pêche, les jours consacrés à la chasse sont proportionnellement deux fois plus élevés qu'au Québec (8 %). À ce titre, l'Abitibi-Témiscamingue arrive au 5^e rang dans la province. Elle est précédée par le Nord-du-Québec, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et la Gaspésie. Somme toute, l'Abitibi-Témiscamingue est bel et bien un territoire propice à la chasse et les chasseurs d'ici le savent bien. En fait, ils en font leur endroit de prédilection pour la pratique de leur activité. Environ 95 % des jours de chasse pratiqués par nos chasseurs se déroulent ici, ce qui place la région au 1^{er} rang au Québec concernant cet aspect. Cela semble indiquer que les chasseurs de la région qui vont chasser ailleurs au Québec (25 %) le font au cours d'un séjour relativement court. Au Québec, la situation est très différente. La moitié des chasseurs de la province chassent à l'extérieur de leur région de résidence. Ceci est particulièrement vrai pour le Centre-du-Québec, Lanaudière, Laval, la Montérégie et Montréal. Par ailleurs, les chasseurs de la région consacrent, annuellement, trois jours de plus à la chasse que la moyenne québécoise (17,5 contre 14,5).

Au chapitre des retombées économiques, les adeptes de la chasse qui résident dans la région dépensent quelque 37 M\$ en 2000. Ces dépenses représentent 12 % de toutes celles reliées à cette activité au Québec. Parmi les régions où les dépenses générées par la chasse sont les plus élevées, l'Abitibi-Témiscamingue arrive au troisième rang suivant les Laurentides et le Saguenay-Lac-St-Jean. Parmi les 37 M\$ dépensés par les chasseurs de l'Abitibi-Témiscamingue, près des deux tiers l'ont été dans la région, ce qui représente 24,2 M\$. Annuellement, les chasseurs de la région investissent, en moyenne, 1 711 \$, ce qui est deux fois plus élevé que la moyenne québécoise (756 \$).

Tableau 12

La chasse en tant qu'activité liée à la faune et à la nature par les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec, 2000

	Abitibi-Témiscamingue	Québec
Nombre d'adeptes de la chasse	21 624	408 000
- Adeptes résidant et pratiquant la chasse dans leur région de résidence	17 337	204 843
Nombre de jours-chasse	378 624	5 916 000 \$
- nombre de jours de chasse par les adeptes dans leur région de résidence	358 705	3 529 274
Nombre de jour moyen	17,5	14,5
Dépenses* encourues par les adeptes	37,0 M\$	308,6 M\$
- Dépenses encourues par les adeptes dans leur région de résidence	24,2 M\$	188,7 M\$
Dépense moyenne annuelle	1 711 \$	756 \$

Notes : M\$: million, G\$: milliard

* Les dépenses incluent les dépenses courantes (hébergement, nourriture, frais de transport, frais d'utilisation (ou de location) d'une embarcation, d'un VTT ou d'une motoneige, achats de permis de chasse ou de pêche, droits d'accès, achat de matériel de pêche, services photographiques, munitions, etc.) ainsi que les dépenses de capital (camions, VTT, motoneiges, bateaux et équipements connexes, chalets et camps, équipements de camping, roulottes, etc.).

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Fascicule intitulé : La chasse : Des dépenses de 308 M\$ par année*, juillet 2004.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

2.2 Les habitudes de pratique des adeptes Québécois et étrangers en Abitibi-Témiscamingue

Maintenant que nous avons approfondi les habitudes des amateurs de la région pour les activités liées à la faune et à la nature, quel est le portrait d'ensemble de tous ceux, y compris les gens d'ici, qui ont choisi l'Abitibi-Témiscamingue comme étant le lieu de pratique de leurs activités ?

Rappelons-le, l'achalandage total des adeptes qui ont fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue pour pratiquer une ou plusieurs activités liées à la faune et à la nature est estimé à 233 394 personnes. De ce nombre, 119 061 adeptes venaient de l'extérieur de la région. Bref, parmi tous ceux qui ont exercé leur activité dans la région, 51 % provenaient de l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue²⁸.

Contrairement à l'analyse basée sur les adeptes vivant en Abitibi-Témiscamingue, celle qui inclut les adeptes de toutes provenances indique que la région est surtout fréquentée par les adeptes de la pêche, et ce, avant même les amateurs de plein air. En détails, avec 95 117 personnes, la pêche attire le plus grand nombre d'adeptes suivi par ceux du plein air, avec 81 683. Après ces activités viennent la chasse (32 871) et les déplacements d'intérêt faunique (23 723). Il est important de noter ici que les résultats pour la pêche incluent tous les adeptes québécois, ceux des autres provinces canadiennes et des États-Unis. Quant aux données sur le plein air, elles incluent les amateurs québécois et des autres provinces canadiennes. À la lumière du tableau qui suit, l'Abitibi-Témiscamingue fait partie des cinq régions du Québec qui bénéficient des plus importantes clientèles de pêcheurs et des sept régions regroupant le plus grand nombre de chasseurs sur son territoire (autant de la place que de l'extérieur). Les clientèles pour les déplacements d'intérêt faunique et de plein air placent la région respectivement au 15^e rang. Ainsi donc, il semble évident que la chasse et la pêche attirent en Abitibi-Témiscamingue leur lot d'adeptes en provenance de l'extérieur.

À la lumière de ces données, il ne fait aucun doute que l'Abitibi-Témiscamingue se démarque des autres régions du Québec grâce à la prépondérance des activités que sont la pêche, la chasse et les déplacements d'intérêt faunique. Parmi l'ensemble du contingent d'amateurs ayant pratiqué leurs activités liées à la faune et à la nature (233 394), 65 % ont exercé au moins une de ces trois activités liées à la faune alors que 35 % ont consacré de leur temps aux activités de plein air. Au Québec, ces mêmes proportions sont respectivement de 45 % et de 55 %. En fait, l'Abitibi-Témiscamingue se classe au deuxième rang derrière le Nord-du-Québec pour la part d'amateurs attirés par la pratique de la chasse, de la pêche et des déplacements d'intérêt faunique. Plus spécifiquement, la région arrive simultanément au deuxième rang au Québec pour la part d'amateurs de pêche et de chasse. Pour la pêche, la proportion régionale est deux fois et demie plus élevée qu'au Québec (16 %) et pour la chasse, deux fois plus élevée (7 % au Québec).

²⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006, p. 4.

Tableau 13

Popularité des activités liées à la faune et à la nature, selon le nombre d'adeptes¹ québécois et étrangers, par région administrative, 2000

	Pêche ⁴	Chasse ⁵	Déplacement d'intérêt faunique ⁶	FAUNE ²	Plein air ⁷	FAUNE ET NATURE ³
Abitibi-Témiscamingue	95 117	32 871	23 723	151 711	81 683	233 394
% adeptes / activités	40,8 %	14,1 %	10,2 %	65,0 %	35,0 %	
Bas-Saint-Laurent	42 839	37 942	108 933	189 714	223 611	413 325
Capitale-Nationale	91 330	32 487	185 647	309 464	472 688	782 152
Centre-du-Québec	19 043	11 373	48 955	79 371	96 992	176 363
Chaudière-Appalaches	32 588	36 106	85 127	153 821	202 140	355 961
Côte-Nord	77 563	28 014	90 498	196 075	104 808	300 883
Estrie	45 226	27 950	107 113	180 289	269 054	449 343
Gaspésie-Les Îles	24 413	24 469	82 875	131 757	151 566	283 323
Lanaudière	88 727	14 261	60 133	163 121	175 936	339 057
Laurentides	126 410	60 832	220 841	408 083	655 273	1 063 356
Laval	10 030	2 463	6 814**	19 307	15 357**	34 664
Mauricie	122 906	36 392	89 012	248 310	233 699	482 009
Montréal	66 060	33 741	208 853	308 654	487 545	796 199
Montréal	34 908	9 153	78 473	122 534	205 810	328 344
Nord-du-Québec	37 264	11 758	8 295**	57 317	22 247**	79 564
Outaouais	100 159	42 502	94 609	237 270	328 879	566 149
Saguenay-Lac-Saint-Jean	117 916	31 650	83 243	232 809	164 493	397 302
TOTAL	1 132 499	473 964	1 583 144	3 189 607	3 891 781	7 081 388
% adeptes / activités	16,0 %	6,7 %	22,4 %	45,0 %	55,0 %	

¹ Les adeptes peuvent exercer plus d'une activité liée à la faune dans une même région ou pratiquer une ou plusieurs de ces activités dans plus d'une région.

² Un adepte a pu exercer plus d'une activité liée à la faune (pêche, chasse et déplacement d'intérêt faunique) dans une même région.

³ Un adepte a pu exercer plus d'une activité liée à la faune et à la nature (pêche, chasse, déplacement d'intérêt faunique et plein air) dans une même région.

⁴ Un adepte a pu exercer cette activité dans plus d'une région. Les adeptes des autres provinces canadiennes et des États-Unis sont inclus dans les résultats relatifs aux pêcheurs dans les diverses régions.

⁵ Un adepte a pu exercer la chasse dans plus d'une région.

⁶ Un adepte a pu exercer des déplacements d'intérêt faunique sans prélèvement dans plus d'une région.

⁷ Les données régionalisées sur le plein air englobent également les amateurs des autres provinces canadiennes.

** Ces données sont transmises à titre indicatif.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *La faune et la nature Ça compte! – Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, février 2006, p. 2-3.

Globalement, tous les adeptes d'activités liées à la faune et à la nature ont consacré 3 millions de jours de loisirs en Abitibi-Témiscamingue. Parmi ce nombre, 7 jours d'activités sur 10 ont été consacrés aux activités liées à la faune (chasse, pêche et déplacements d'intérêt faunique). Le plein air méritant le reste des jours d'activités. Au Québec, les jours d'activités se divisent à parts quasi égales entre les activités liées à la faune (49 %) et le plein air (51 %). En fait, dans 14 des 17 régions du Québec, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue, Laval et le Nord-du-Québec, c'est le plein air qui génère le plus de jours récréatifs pour lesquels sept régions ont plus de la moitié des jours de loisirs destinés au plein air.

À l'image du nombre d'adeptes, c'est la pêche qui comptabilise le plus grand nombre de jours de loisirs en Abitibi-Témiscamingue, avec 1,2 million suivi par le plein air, la chasse et les déplacements d'intérêt faunique. Le nombre de jours consacrés à la pêche positionne l'Abitibi-Témiscamingue au troisième rang dans l'ensemble du Québec suivant le Saguenay-Lac-Saint-Jean et les Laurentides. Situation similaire pour la chasse, avec 497 463 jours d'activités. À l'inverse, le nombre de jours de loisirs dédiés aux déplacements d'intérêt faunique place loin derrière la région, plus précisément au 15^e rang. La position est identique pour le plein air. En proportion, le nombre de jours de pêche est deux fois et demie plus élevé ici que la moyenne québécoise, et deux fois plus élevé pour les jours passés à la chasse. Quant à la part de

jours spécifiques aux déplacements d'intérêt faunique, elle est deux fois moins importante que celle enregistrée au Québec.

Tableau 14
Jours d'activités liées à la faune et à la nature par les adeptes québécois et étrangers, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000

	Adeptes québécois (y compris la région) et étrangers en Abitibi-Témiscamingue		Adeptes québécois et étrangers Au Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Pêche	1 254 270	41,7 %	11 885 714	16,6 %
Chasse	497 463	16,5 %	5 916 000	8,3 %
Déplacement d'intérêt faunique	352 263	11,7 %	17 456 673	24,3 %
FAUNE	2 103 996	69,9 %	35 258 387	49,2 %
Plein air	906 660	30,1 %	36 433 975	50,8 %
FAUNE ET NATURE	3 010 656		71 692 362	

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, février 2006.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

2.3 Les touristes pratiquant des activités liées à la faune

Après avoir approfondi les habitudes des adeptes d'ici et de l'étranger, est-il possible de circonscrire encore plus précisément le comportement des touristes ? Dans le cadre de l'enquête²⁹, le touriste est une personne qui a fréquenté l'Abitibi-Témiscamingue pour y pratiquer la chasse, la pêche et les déplacements d'intérêt faunique sans toutefois résider dans la région. Ainsi, par exemple, les données excluent toute personne résidant dans la région ayant séjourné en forêt (abri sommaire, pourvoirie ou autre) au cours de la période de la chasse, même s'il passe une ou des nuitées à l'extérieur de son domicile.

À la lumière du tableau qui suit, le tourisme lié spécifiquement à la faune (chasse, pêche et déplacement d'intérêt faunique) a attiré quelque 81 453 personnes dans la région. Rappelons-le, ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'un même touriste peut pratiquer lors de son séjour plus d'une activité au sein même de la région. Il est intéressant de constater que la majorité des touristes sont venus dans la région pour y pêcher, ensuite pour y chasser. En dernier lieu, une petite partie des touristes a fréquenté la région pour y réaliser des déplacements d'intérêt faunique. Au total, les touristes ont consacré lors de leur séjour en Abitibi-Témiscamingue quelque 775 521 jours d'activités liées à la faune. Parmi les deux millions de jours récréatifs qui se sont déroulés dans la région, 37 % sont attribuables au tourisme. Il s'agit d'une proportion beaucoup moins élevée que celle enregistrée au Québec (48 %).

²⁹ Société de la Faune et des Parcs, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, décembre 2005.

Tableau 15
Touristes et jours de loisirs en Abitibi-Témiscamingue selon l'activité liée à la faune

	Adeptes			Jours d'activités		
	Adeptes d'ici et d'ailleurs	Adeptes résidant et pratiquant en A-T	Touristes	Adeptes d'ici et d'ailleurs	Adeptes résidant et pratiquant en A-T	Touristes
Pêche	95 117	37 078	58 039	1 254 270	680 270	574 000
Chasse	32 871	17 337	15 534	497 463	358 705	138 758
DIF*	23 723	15 843	7 880	352 263	289 500	62 763
Faune	151 711	70 258	81 453	2 103 996	1 328 475	775 521

* DIF : Déplacement d'intérêt faunique.

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, février 2006.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Parmi les activités liées à la faune qui profitent le plus de l'apport touristique, on cite en premier lieu la pêche. Avec 574 000 jours de pêche, cette activité recueille, à elle seule, 74 % des jours d'activités effectués par les touristes en Abitibi-Témiscamingue. Le temps investi à la pêche par les touristes représente 46 % de toutes les journées de pêche enregistrées en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une part assez similaire à celle des touristes au Québec (49 %). Les touristes ont consacré près de 139 000 jours à la chasse, ce qui représente plus du quart du temps voué à cette activité dans la région. Au Québec, le temps accordé par les touristes à la chasse représente 40 % de toutes les journées de chasse. Enfin, 18 % des jours octroyés aux déplacements d'intérêt faunique ont été réalisés par les touristes venus en Abitibi-Témiscamingue, ce qui est une part beaucoup moins importante qu'au Québec (50 %).

Tableau 16
Répartition des jours de loisirs selon l'activité touristique en Abitibi-Témiscamingue selon l'activité liée à la faune

	Jours d'activités		
	Touristes	% des jours attribuables au tourisme	% des jours effectués par les touristes selon l'activité
Pêche	574 000	45,8%	74,0%
Chasse	138 758	27,9%	17,9%
DIF*	62 763	17,8%	8,1%
Faune	775 521	36,9%	100,0%

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, février 2006.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

3. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA FAUNE

3.1 Portrait des retombées économiques de la faune

Rappelons-le, les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont pratiqué des activités liées à la faune (chasse, pêche et déplacements d'intérêt faunique) dans la région ont déboursé 73,5 M\$. À cette somme s'ajoutent les dépenses effectuées par les adeptes de la faune en provenance de l'extérieur de la région. Les touristes ont ainsi contribué pour une somme de 38 M\$ à l'économie régionale par les activités fauniques que sont la pêche, la chasse les déplacements d'intérêt faunique. En tout et pour tout, les activités liées à la faune (à l'exception du plein air) ont injecté dans l'économie régionale 111,5 M\$ en 2000. Ces retombées représentent 6,5 % de toutes celles engendrées par la faune au Québec. La région se positionne au septième rang des régions du Québec, soit parmi les huit régions qui bénéficient respectivement de dépenses des adeptes dépassant les 100 M\$.

Dans la région, c'est la pêche sportive qui domine à ce chapitre avec des dépenses estimées à 77 M\$, ce qui représente 69 % du total des dépenses (contre 65 % au Québec). La région se classe ainsi au 5^e rang, avec près de 7 % des dépenses engendrées au Québec par les pêcheurs québécois, canadiens et américains. Ensuite, la chasse a engendré un peu plus du quart des déboursés, soit 29,6 M\$. La région se positionne au 3^e rang, avec 10 % des dépenses faites par les chasseurs d'ici et d'ailleurs. Très loin derrière, les déplacements d'intérêt faunique génèrent quelque 4,8 M\$, soit 4,3 % de tous les déboursés associés aux activités liés à la faune dans la région (contre 17 % au Québec).

Les activités liées à la faune en Abitibi-Témiscamingue génèrent quelque 950 emplois totaux³⁰, ce qui représente près de 7 % des emplois générés par les activités liées à la faune au Québec. Elle arrive au 7^e rang. Avec 674 emplois, la pêche engendre la plus grande part d'emplois, soit 71 % suivi de la chasse, avec un emploi sur quatre (240 emplois). Les déplacements d'intérêt faunique clôturent la liste avec 4 % des emplois. Les emplois liés à la pêche et à la chasse sont proportionnellement plus nombreux ici qu'au Québec (64 % et 18 %). Les emplois créés ou maintenus grâce à la pêche en Abitibi-Témiscamingue représentent 7,2 % des emplois liés à cette activité au Québec. Cela place la région au 6^e rang dans la province. Les emplois liés à la chasse dans la région correspondent à 9 % de ceux du Québec, ce qui la positionne au 3^e rang.

En Abitibi-Témiscamingue, près de 12,9 M\$ ont été versés en salaires grâce aux activités liées à la faune dans la région. Cette masse salariale se répartit comme suit : 8,5 M\$ pour la main-d'œuvre qui découle des activités liées à la pêche, 3,8 M\$ à la chasse et un demi million de dollars pour les déplacements d'intérêt faunique. Dans 9 des 17 régions du Québec, plus de 10 M\$ ont été respectivement versés en salaires et gages grâce aux activités récréatives liées à la faune. L'Abitibi-Témiscamingue, avec 12,9 M\$ fait donc partie de ces régions, arrivant en 8^e position.

Tableau 17
Retombées économiques et sociales des activités liées à la faune, Abitibi-Témiscamingue et Québec, 2000

Abitibi-Témiscamingue	Pêche	Chasse	Déplacement d'intérêt faunique	Total
Dépenses totales en AT	77 131 574 \$	29 604 096 \$	4 787 587 \$	111 523 257 \$
Dépenses touristiques	31,8	5,4	800 000 \$	38,0
Emplois maintenus ou créés*	674	240	38	952
Emplois liés au tourisme	307	44	6	357
Salaires versés	8 499 892 \$	3 840 646 \$	551 224 \$	12 891 762 \$
Québec				
Dépenses	1 111 108 447 \$	308 376 000 \$	303 409 002 \$	1 722 893 449 \$
Dépenses touristiques	176,5 M\$	119,7 M\$	84,9 M\$	381,1 M\$
Emplois maintenus ou créés	9 345	2 616	2 566	14 527
Emplois liés au tourisme	1 601	1 030	733	3 364
Salaires versés	127 579 129 \$	42 411 428 \$	38 630 629 \$	208 621 186 \$

* Les emplois réfèrent à des années-personnes définies « par le nombre d'heures normalement travaillées par une personne pendant un an dans le secteur concerné ».

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, février 2006, p. 10, 14, 18 et 21.

³⁰ Les emplois réfèrent à des années-personnes définies par le nombre d'heures normalement travaillées par une personne pendant un an dans le secteur concerné. Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, 2006.

3.2 Portrait des dépenses touristiques liées à la faune³¹

Les 38 M\$ injectés dans l'économie régionale par les touristes de la faune représentent le tiers de toutes les sommes dépensées dans la région (111,5 M\$). Il s'agit d'une part relativement plus importante que celle enregistrée à la grandeur de la province, avec 22 %. À ce chapitre, environ 10 % des dépenses touristiques liées à la faune au Québec sont effectuées dans la région, ce qui est non négligeable.

La pêche, avec près de 32 M\$, recueille 84 % des dépenses effectuées en lien avec la faune par les touristes en Abitibi-Témiscamingue. Parmi toutes les retombées de cette activité dans l'économie régionale (77 M\$), 41 % proviennent des pêcheurs venant de l'extérieur de la région. Au Québec, les dépenses des touristes pour la pêche ne représentent que 16 % de toutes les retombées économiques liées à cette activité. Les touristes ont déboursé plus de 5,4 M\$ lors de leur séjour de chasse, ce qui représente 18 % des dépenses allouées à cette activité dans la région. Au Québec, les déboursés venant des touristes pour la chasse représentent 39 % de toutes les retombées associées à cette activité. Enfin, 17 % des dépenses versées pour les déplacements d'intérêt faunique ont été faites par les touristes en Abitibi-Témiscamingue, ce qui est une part nettement moins importante qu'au Québec (28 %). En somme, le tourisme génère proportionnellement beaucoup moins de retombées dans la région qu'au Québec pour la chasse (18 % contre 39 %) et les déplacements d'intérêt faunique (17 % contre 28 %).

Tableau 18
Retombées économiques du tourisme lié à la faune en Abitibi-Témiscamingue, 2000

	Nombre de touristes ¹	Nombre de journées touristiques	Dépenses touristiques (M\$)
Pêche	58 039	574 000	31,8
Chasse	15 534	138 759	5,4
Déplacement d'intérêt faunique	7 880**	62 763**	0,8**
Total des activités liées à la faune		775 522	38,0

** Ces données sont données à titre indicatif. Les conclusions tirées de ces données peuvent être incertaines compte tenu de la trop faible taille de l'échantillon.

¹ Un touriste peut pratiquer plus d'une activité dans la région.

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, février 2006, p. 5.

Par ailleurs, le tourisme lié à la faune contribue de façon substantielle aux emplois que cette dernière génère dans la région. Ainsi, sur les 952 emplois, les activités touristiques créent ou maintiennent 357 emplois soit près de 38 % des emplois totaux qui découlent des activités liées à la faune de la région. Il s'agit d'une part beaucoup plus importante qu'au Québec, où près de 24 % des emplois liés à la faune sont le fait des touristes.

Parmi les activités liées à la faune, la pêche sportive arrive en tête, avec 307 emplois attribuables au tourisme. Il s'agit de 86 % des emplois liés au tourisme comparativement à 48 % au Québec. Près de 46 % des emplois régionaux générés par la pêche sont attribuables à l'activité touristique.

3.3 Portrait du rendement économique des territoires fauniques

Selon une autre optique, les territoires fauniques structurés contribuent à l'économie régionale par la pratique d'activités récréotouristiques telles que la chasse, la pêche et les déplacements d'intérêt faunique. Le terme « gestionnaire » désigne les organismes et les associations mandatés par le gouvernement du Québec pour la mise en valeur de la faune et des activités récréatives. Il s'agit des parcs nationaux, des réserves fauniques, des zecs ainsi que des pourvoies.

³¹ MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! La popularité des activités liées à la faune et à la nature en Abitibi-Témiscamingue*, 2006, p. 5.

En 2000, les dépenses d'exploitation (dépenses en salaires et en achats de biens et de services) des gestionnaires de territoires fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue sont de l'ordre de 10,3 M\$ et permettent la création ou le maintien de 580 emplois équivalents temps plein dans le réseau et hors du réseau (épicerie, boutiques de chasse et de pêche, etc.). Cette main-d'œuvre reçoit 6,8 M\$ en salaires et gages. À l'échelle du Québec, les dépenses d'exploitation des gestionnaires de l'Abitibi-Témiscamingue représentent 6,9 % de celles enregistrées dans l'ensemble du réseau provincial. Quant aux emplois, le réseau régional de gestionnaires contribue à 7,6 % des emplois totaux des gestionnaires de l'ensemble du Québec, à environ 6,6 % des salaires versés et à 6,7 % de la valeur ajoutée produite.

Tableau 19
Retombées économiques et sociales selon le type de gestionnaires de territoires fauniques, Abitibi-Témiscamingue, 2000

	Parc	Réserve	Zecs	Pourvoiries	Total
Dépenses d'exploitation	675 999 \$ 6,6 %	952 000 \$ 9,2 %	978 433 \$ 9,5 %	7 707 034 74,7 %	10 313 466 100,0 %
Emplois maintenus ou créés	16 2,8 %	33 5,7 %	33 5,7 %	498 85,9 %	580 100,0 %
Salaires versés	568 320 \$ 8,4 %	896 714 \$ 13,2 %	745 691 11,0 %	4 594 870 \$ 67,5 %	6 805 595 \$ 100,0 %

Source : MRNF, *La faune et la nature Ça compte ! Réseau des gestionnaires de territoires fauniques : Des dépenses de près de 150 M\$, juillet 2004.*

En Abitibi-Témiscamingue, les trois quarts des dépenses d'exploitation des gestionnaires de territoires fauniques proviennent de l'exploitation des pourvoiries. Ces dernières assurent 498 emplois à temps plein, soit 86 % des emplois générés par l'ensemble des gestionnaires de l'Abitibi-Témiscamingue. En conséquence, la masse salariale de l'ordre de 4,6 M\$ représente 67,5 % des salaires et gages versés par tout le réseau de gestionnaires de la région. Enfin, les dépenses d'exploitation associées aux 6 zecs, à la réserve faunique ainsi qu'au parc national d'Aigüebelle représentent plus de 2,6 M\$. Ensemble, elles soutiennent plus de 80 emplois ETP pour une masse salariale de plus de 2,2 M\$.

4. PORTRAIT DE LA DEMANDE

Au-delà de l'intérêt manifesté par la population envers les activités de la chasse et de la pêche, quelle est plus précisément la situation quant à la vente de permis selon le type de gibier, les bilans de la chasse ou de la pêche, les plans en vigueur pour accroître ou maintenir une qualité de pratique récréative ainsi que les mesures adoptées afin d'augmenter la relève. Une section abordera plus précisément l'activité du piégeage.

4.1 Vente de permis de chasse

Zones de chasse

Le Québec est divisé en 28 zones de chasse. Depuis 1999, le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est couvert par une seule zone de chasse : la zone 13. Elle couvre une superficie de 64 926 km², ce qui inclut la portion nord de la réserve la Vérendrye (6 901 km²)³². La direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue s'occupe de la gestion faunique de l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que de la zone de chasse, de pêche et de piégeage #16. Cette zone est localisée au nord de la région, plus précisément dans la municipalité de la Baie-James. Elle a une superficie totale de 19 349 km².

³² Gilles LAMONTAGNE et Sébastien LEFORT, *Plan de gestion de l'original 2004-2010*. Chapitre rédigé par Marcel PARÉ, 139 à 150.

Selon l'enquête de 2000, la chasse au petit gibier attire le plus grand nombre d'adeptes parmi les chasseurs résidents de l'Abitibi-Témiscamingue suivi par la chasse à l'orignal. Viennent ensuite, beaucoup plus loin derrière, la chasse au cerf de Virginie, au caribou et finalement à l'ours noir. Au Québec, le petit gibier arrive lui aussi au premier rang suivi du cerf de Virginie, de l'orignal, du caribou et de l'ours noir³³.

La chasse à l'orignal attire environ 14 871 adeptes de l'Abitibi-Témiscamingue. Les chasseurs d'ici arrivent au 1^{er} rang au Québec, eux qui représentent 12 % de tous les chasseurs d'originaux de la province. Les chasseurs vivant dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Montérégie suivent avec des parts de 11 % et 8 %.

La chasse au petit gibier attire quelque 15 880 chasseurs dans la région, ce qui classe l'Abitibi-Témiscamingue au 2^e rang au Québec. Elle suit la Montérégie et précède le Saguenay-Lac-St-Jean. La région se classe à la même position pour la chasse à l'ours. Avec 325 adeptes de la chasse à l'ours, la région regroupe 10 % des chasseurs québécois à l'ours. Elle suit ainsi la région de la Montérégie (14 %). Bien que la chasse au caribou ne soit pas présente en Abitibi-Témiscamingue, plus de 600 adeptes de la chasse au caribou résident dans la région. Avec près de 9 % des chasseurs de caribous du Québec, la région se classe au 5^e rang.

Enfin, très loin derrière, avec à peine 1 % des chasseurs de cerf de Virginie au Québec, l'Abitibi-Témiscamingue regroupe un peu plus de 1 500 adeptes qui résident dans la région. La plupart de ceux-ci pratique leur activité à l'extérieur de la région

Tableau 20
Nombre et profil des adeptes de la chasse selon le gibier, Abitibi-Témiscamingue, 2000

	Cerf de Virginie	Orignal	Petit gibier	Ours noir	Caribou
Nombre de chasseurs selon les résidents de					
- Abitibi-Témiscamingue	1 541	14 817	15 880	325	633
- Québec	140 098	122 461	182 531	3 312	7 363
Nombre moyen d'années de chasse pour les chasseurs de l'A-T entre 1991-1996	2,8	4,2	4,5	1,5	1,2

Source : Pierre BOUCHARD, *Les caractéristiques de la chasse au Québec selon le gibier 2000*, Document de travail, Société de la faune et des Parcs, 2003.

4.1.1 Orignal

Selon les plus récentes données disponibles en 2005 concernant la vente de permis de chasse à l'orignal selon les zones, 157 560 permis ont été vendus au total au Québec. La grande majorité l'ont été à des chasseurs résidents et le reste, aux non-résidents. Pour des fins de compréhension, le terme « résident » implique le chasseur résidant au Québec, y compris le chasseur vivant en Abitibi-Témiscamingue alors que le terme « non-résident » englobe les chasseurs en provenance de l'extérieur de la province.

Spécifiquement pour la zone 13 - celle qui couvre entièrement le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue - 25 116 permis à l'orignal ont été vendus au total en 2005. Une analyse provinciale indique que cette zone vient au premier rang pour le nombre total de permis vendus aux résidents du Québec. La vente de permis pour la zone 13 représente dans la province près d'un permis sur six.

Parmi tous les permis vendus pour la zone 13, 14 651 ont été vendus à des chasseurs de la région, 9 401 à des chasseurs résidant ailleurs au Québec et enfin, 1 064 à des chasseurs vivant à l'extérieur du Québec. Les chasseurs québécois autres que témiscabitiens proviennent dans 65 % des cas des régions de Montréal, Outaouais et Saguenay-Lac-St-Jean. Depuis 1994, la tendance se maintient quant au nombre total de permis vendus, et ce, peu importe la catégorie de chasseurs - résidents ou non-résidents. Généralement, les années où la récolte de la femelle orignal est permise, il y a une légère fluctuation à la hausse dans les ventes de permis.

³³ Pierre BOUCHARD, *Les caractéristiques de la chasse au Québec selon le gibier 2000*, FAPAQ, 2003, p. 5.

Tableau 21
Ventes des permis de chasse à l'orignal au Québec, pour la zone 13, 1999 à 2004

	Chasseurs résidant en Abitibi-Témiscamingue	Chasseurs québécois	Chasseurs étrangers	TOTAL
1999	14 061	9 783	871	24 715
2000	11 964	10 340	729	23 033
2001	13 866	9 575	890	24 331
2002	13 403	9 118	880	23 401
2003	14 466	9 125	928	24 519
2004	13 792	8 784	801	23 377
2005	14 651	9 401	1 064	25 116

Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, Système de permis.

L'Abitibi-Témiscamingue est particulièrement prisée par les chasseurs non-résidents, fort probablement des Américains. Sur les 3 107 permis de chasse vendus au Québec à des non-résidents, le tiers l'ont été pour la zone 13, ce qui positionne l'Abitibi-Témiscamingue au 1^{er} rang des régions les plus fréquentées par les chasseurs étrangers dans la province.

Les chasseurs résidents et non-résidents se répartissent différemment sur le territoire. Généralement, les chasseurs québécois opèrent majoritairement pour la MRC de la Vallée-de-l'Or suivi du territoire de Rouyn-Noranda. À l'opposé, les non-résidents choisissent plutôt la MRC de Témiscamingue. Globalement, le territoire libre accueille le plus grand nombre de chasseurs tant québécois qu'étrangers. Les zecs, réserve, pourvoiries avec ou sans droits exclusifs attirent environ 15 % des chasseurs résidents alors qu'il en va de la moitié chez les chasseurs venant de l'extérieur du Québec³⁴.

Bien que la majorité des chasseurs témiscabitiens ont leur permis pour faire le guet dans la zone 13, la zone 16 située dans le Nord-du-Québec (notamment les municipalités de Val-Paradis, Lebel-sur-Quévillon et Matagami) est fréquentée majoritairement par des chasseurs qui résident en Abitibi-Témiscamingue. En 2003, 2 835 permis de chasse à l'orignal ont été vendus au Québec pour cette zone, parmi lesquels, 1 748 ont trouvé preneur auprès de chasseurs de la région, ce qui représente 62 % des permis vendus pour cette zone de chasse.

Bilan de chasse à l'orignal

À elle seule, la zone 13 indique 3 746 orignaux abattus et la zone 16, 499. Ainsi, en 2005, le nombre total d'orignaux récoltés dans les zones 13 et 16 était de 4 245. Le résultat de cette année s'explique par le fait que les femelles adultes étaient exploitées. Si l'on compare cette donnée avec celles des années antérieures où la femelle adulte n'était pas protégée (1999, 2001 et 2003)³⁵, la saison 2005 de chasse à l'orignal marque un niveau de récolte jamais atteint en Abitibi-Témiscamingue. Par rapport à 2003, il s'agit de 414 bêtes de plus qui ont été abattues. L'augmentation de la récolte s'est particulièrement illustrée dans la zone 13 (+387 bêtes). Le succès de chasse peut être le résultat de la réussite grandissante des plans de gestion de l'orignal ainsi que par le fait que la période de chasse est devancée de cinq jours. À ce chapitre, la date d'ouverture influence beaucoup la récolte de mâles adultes dans la zone 13, la principale saison de chasse débutant durant le rut. Quant à la zone 16, la hausse continue des récoltes au cours des années où il n'y a pas de restriction s'explique davantage en raison de l'augmentation des populations d'orignaux. Cette zone n'a pas fait l'objet de changement de saison de chasse.

³⁴ Société de la Faune et des Parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002, p. 33.

³⁵ La première année de la modalité de l'alternance est en 1994.

Tableau 22
Nombre d'orignaux prélevés à la chasse dans les zones 13 et 16, 1999 à 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Zone 13	2 891	1 791	3 223	1 541	3 359	2 248	3 746
Zone 16	264	217	359	239	472	294	499
Total 13-16	3 155	2 008	3 582	1 780	3 831	2 542	4 245
Québec	13 935	11 444	18 323	12 755	21 554	17 590	25 619

Source : Données enregistrées au système grande faune au 6 décembre 2005.

Récolte de l'orignal dans les territoires fauniques

Généralement, la majorité des orignaux sont récoltés en territoire libre suivi par les zecs, la réserve faunique La Vérendrye ainsi que par les pourvoiries avec droits exclusifs. Les données de récolte dans les pourvoiries sans droits exclusifs ne sont pas comptabilisées.

Il est utile de préciser que pour chasser l'orignal dans l'une des réserves fauniques gérées par la Sépaq, les chasseurs doivent préalablement s'inscrire au tirage au sort³⁶. Dans la portion nord de la réserve faunique La Vérendrye, 24 orignaux ont été prélevés en 2005, ce qui est une récolte moins élevée que celle des années antérieures. Cette diminution peut s'expliquer entre autres par la température clémente en début de saison de chasse ainsi que par deux zones de chasse qui ont été perturbées par la présence de compagnies forestières³⁷.

La chasse à l'orignal revêt une grande importance pour les six zones d'exploitation contrôlée de l'Abitibi-Témiscamingue. En 2005, la récolte d'orignaux a atteint 598, ce qui représente un sommet depuis 1999. Généralement, la situation demeure bonne dans les quatre zecs situées au Témiscamingue alors que la récolte semble moins intéressante pour les deux zecs situées à l'est de la région. Enfin, dans les pourvoiries à droits exclusifs de la région, 75 orignaux ont été prélevés, ce qui représente 25 bêtes de plus qu'en 2004.

Tableau 23
Nombre d'orignaux prélevés à la chasse selon les territoires fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue, 1999 à 2005

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Partie nord de la Réserve faunique La Vérendrye	38	31	31	35	31	36	24
Zecs	512	332	474	278	545	396	598
Pourvoiries ADE	75	42	61	39	63	50	75

Sources : Vérendrye : Données enregistrées au système grande faune. Zecs : Cumulatifs annuels des zecs. Pourvoiries ADE : Rapports d'activité pour les années 1999 à 2004 et données enregistrées au système grande faune pour 2005.

La zec Kipawa est fréquentée, en moyenne, par 1 625 chasseurs depuis 1999. Le nombre annuel de chasseurs est à la hausse depuis 2000. Quant au nombre de jours de chasse, il est également le plus élevé parmi les 6 zecs, avec 9 284 lors de la saison 2003-2004. Ensuite, il revient à la zec Restigo d'accueillir le plus grand nombre de chasseurs, avec une moyenne de 1 263 depuis 1999. Là aussi, bien que le nombre ait fluctué davantage, il tend à augmenter au cours des dernières années. Cette zec arrive au deuxième rang avec 8 567 jours de chasse en 2003-2004. Ensuite, il revient à la zec Dumoine d'accueillir, en moyenne, environ 1 056 chasseurs depuis 1999. L'achalandage y est constant. En 2003-2004, 6 553 jours de chasse y ont été effectués. Enfin, les zecs Capitachouane, Maganasipi et Festubert accueillent, en moyenne, entre 500 et 600 chasseurs. Outre Festubert (sans donnée), les deux autres enregistrent une baisse de leur clientèle. Ensemble, ces trois zecs enregistrent respectivement 4 311, 2 738 et 1 532 jours de chasse³⁸.

³⁶ Sépaq, Communiqué de presse « Chasse à l'orignal dans les réserves fauniques : encore un taux de succès sans précédent! », 7 décembre 2005.

³⁷ Informations en provenance de la SÉPAQ.

³⁸ Informations compilées à partir des cumulatifs annuels pour chaque zone d'exploitation contrôlée de la région.

Plan de gestion de l'orignal 2004-2010³⁹

Le troisième plan de gestion de l'orignal⁴⁰ couvre une période s'échelonnant de 2004 à 2010. Au-delà de la conservation de l'espèce, ce plan vise une mise en valeur optimale de la ressource. Après deux plans de gestion, les inventaires réalisés au cours des dernières années ont presque tous mesurés une augmentation des densités de populations. La croissance est très significative dans la plupart des zones où se concentre l'habitat de l'orignal au Québec : Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, au centre et au sud du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. Le plan de gestion de l'orignal s'applique en particulier à chaque zone de chasse du Québec selon les particularités de ces dernières.

L'habitat de l'orignal dans la zone 13 atteint ainsi une superficie totale de 53 500 km². Une grande partie, soit 48 186 km², est hors réserve alors que 5 314 km² est sur réserve. Il est estimé qu'il y a environ 18 000 bêtes avant la chasse, sur l'ensemble de ce territoire pour une densité de 3,36 orignaux par 10 km². Toutefois, la densité de population variera sur le territoire. L'objectif général du plan de gestion pour la zone 13 est de maintenir des conditions favorables à la croissance de la population d'orignaux. Les modalités de gestion visent à reconduire l'alternance en conservant la possibilité de prélever le faon à chaque année et de voir au devancement des saisons de chasse selon les préférences des chasseurs.

Pour la zone 16, l'habitat de l'orignal couvre 17 775 km², soit 92 % de la superficie totale de la zone. Une grande partie de la récolte est faite dans la portion sud, entre Lebel-sur-Quévillon et l'Ontario. Un inventaire aérien a permis d'estimer la densité approximative de la population d'orignaux à 1,1 orignal/10 km² à l'hiver 2001. L'objectif du plan pour cette zone est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux dans la portion sud. Comme modalités d'exploitation, le plan maintient l'alternance entre les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010) et les années permissives (2005, 2007 et 2009) durant la saison à l'arme à feu.

4.1.2 Ours

Le nombre de permis vendus pour l'ours comprend uniquement ceux vendus par les dépositaires de la région aux résidents et non-résidents pour la chasse à l'ours, et ce, peu importe l'endroit au Québec où la chasse a lieu. L'analyse des données indique que le nombre de permis vendus est demeuré stable entre 2003 et 2004⁴¹. Selon les plus récentes données (2004), quelque 1 538 permis ont été vendus, ce qui est pratiquement autant qu'en 2000, année record depuis 1999. Parmi les permis vendus en 2004, un peu plus de la moitié ont trouvé preneur parmi les chasseurs résidents du Québec (795), alors que les autres l'ont été par des chasseurs étrangers (743).

Tableau 24
Permis de chasse à l'ours émis en Abitibi-Témiscamingue, 1999-2004

	Résidents ¹	Non-résidents ²		TOTAL
1999	404	978	71 %	1 382
2000	463	1 125*	71 %	1 588
2001	516	970	65 %	1 486
2002	617	763	55 %	1 380
2003	831	681	45 %	1 512
2004	795	743	48 %	1 538

* Le pic enregistré en 2000 par les non-résidents peut possiblement s'expliquer par la fermeture de la chasse printanière à l'ours en Ontario en 1999. ¹ Résident : Chasseur résidant au Québec, y compris le chasseur vivant en Abitibi-Témiscamingue. ² Non-résident : Chasseurs en provenance de l'extérieur du Québec.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

³⁹ Gilles LAMONTAGNE et Sébastien LEFORT, *Plan de gestion de l'orignal 2004-2010*. Chapitre rédigé par Marcel PARÉ.

⁴⁰ Le plan de gestion de l'espèce est en vigueur depuis 1994.

⁴¹ Il est important de spécifier que le nombre de permis de chasse à l'ours comprend uniquement ceux vendus par les dépositaires de la région aux chasseurs, peu importe leur provenance et leur zone de chasse. Ainsi, contrairement à l'analyse pour l'orignal, le nombre de permis de chasse à l'ours ne tient pas compte des permis vendus ailleurs au Québec, ni de la zone de chasse dudit permis.

Bilan de la récolte

L'ours noir jouit d'un double statut : il est à la fois un animal à fourrure et un gros gibier. En 2005, 821 ours ont été prélevés en Abitibi-Témiscamingue (zone 13), ce qui indique une récolte similaire à celle de l'année précédente. Dans la zone 13, la grande majorité de la récolte d'ours, comme à chaque année, l'a été par les chasseurs, avec 747 en 2005. La chasse représente ainsi 91 % du prélèvement des prises. Le nombre de chasseurs d'ours estimé était de 1 700 en 2003 dans cette zone⁴². Quant aux prises par le piégeage, le nombre d'ours prélevés est à la baisse. Il est passé de 104 à 74 entre 2004 et 2005. Les ours piégés le sont principalement sur les terrains enregistrés, suivi du territoire libre et des réserves à castors. Dans les réserves à castors de la zone 13, le piégeage de l'ours est faible. Les Attikameks de la communauté d'Obedjiwan (Haut-Saint-Maurice) utilisent un terrain dans la portion Est de la zone et des Cris revendiquent des territoires dans la portion Nord⁴³. Les Algonquins n'exploiteraient pas cette espèce.

L'ours noir est chassé majoritairement en pourvoirie sans droits exclusifs (où la plupart de la clientèle est américaine), en territoire libre et dans les zecs⁴⁴. Le prélèvement d'ours noir dans les pourvoiries avec droits exclusifs et dans la réserve La Vérendrye⁴⁵ demeure faible⁴⁶. Pour les zones 13 et 16 spécifiquement, les chasseurs d'ours noir non-résidents doivent posséder un permis de zone disponible seulement auprès des dépositaires autorisés, à savoir les pourvoiries qui possèdent un quota de permis. En Abitibi-Témiscamingue (y compris la zone 16), 54 pourvoiries ont déclaré offrir la chasse à l'ours, ce qui représente une activité engendrant des retombées économiques intéressantes. Ces pourvoiries sont situées dans la Vallée-de-l'Or (21) et au Témiscamingue (19). Ensuite viennent les territoires de Rouyn-Noranda (8), Abitibi-Ouest (3) et Abitibi (2). Près des trois quarts des chasseurs non-résidents optent pour appâter l'ours au Témiscamingue et dans le territoire de Rouyn-Noranda⁴⁷. En grande majorité, ils séjournent dans les pourvoiries sans droits exclusifs, les zecs et une petite proportion, dans les pourvoiries avec droits exclusifs.

Pour la zone 16, il semble bien que le prélèvement ait diminué, passant de 112 ours en 2004 à 86 en 2005. La zone 16 est fréquentée par 150 chasseurs environ dont 60 % seraient des résidents. Quant au piégeage, il était pratiqué par 3 trappeurs en 2002-2003. Dans cette zone, le piégeage étant quasi inexistant, le prélèvement s'effectue essentiellement par la chasse sur le territoire non structuré. En fait, on retrouve sur cette zone très peu de territoires structurés. Le seul pourvoyeur à droits exclusifs de la zone (28 km²) offre essentiellement des services pour la pêche. Toutefois, trois pourvoyeurs sans droits exclusifs font chasser leurs clients dans la partie centrale et sud de cette zone. Quant au piégeage, il semble bien que l'ours soit surtout trappé sur les terrains enregistrés⁴⁸.

En 2005 comme pour les années antérieures, le nombre d'ours prélevés dans la zone 13 est plus important parmi les non-résidents que chez les résidents. Toutefois, le prélèvement chez les non-résidents est plus faible au cours des dernières années comparativement aux prises des années antérieures à 2002. Cette diminution s'explique notamment par l'application de quotas de récolte depuis 2002 pour les non-résidents. À l'inverse, le nombre d'ours prélevés par les chasseurs québécois, que l'on considère majoritairement de l'Abitibi-Témiscamingue, est de 321 bêtes en 2005. Il s'agit d'une augmentation importante comparativement à 1999 (178). Dans la zone 16, la situation est similaire, le prélèvement d'ours par les résidents est généralement à la hausse depuis 1999. Quant au prélèvement chez les non-résidents, il est plutôt stable, le nombre de permis alloué à cette clientèle étant contingenté depuis 2002. Globalement, les ours prélevés se répartissent assez équitablement entre les chasseurs résidents et non-résidents.

⁴² Marcel PARÉ, *Plan de gestion de l'ours noir, zone 13*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Les zecs Capitachouane et Kipawa se démarquent favorablement comparativement aux autres quant à l'exploitation de l'ours noir. Tiré des profils fauniques réalisés pour chacune des zones d'exploitation contrôlée, 2003.

⁴⁵ Pour ce qui est de la réserve faunique, la chasse à l'ours est possible dans la réserve à castor à la seule condition qu'il y ait des ententes avec les communautés autochtones. SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale, p. 6.

⁴⁶ Marcel PARÉ et Alain FORT, *Exploitation de l'ours noir en région*, Powerpoint dans le cadre de la présentation au groupe faune de l'Abitibi-Témiscamingue, septembre 2004.

⁴⁷ Société de la Faune et des Parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002, p. 35.

⁴⁸ Marcel PARÉ, *Plan de gestion de l'ours noir, zone 16*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 25
Nombre d'ours prélevés selon le statut (chasse et trappe) selon la catégorie
chasseur/trappeurs, zone 13, 1999 à 2005

	Zone 13			Zone 16		
	Chasse	Trappe	Total	Chasse	Trappe	Total
1999	730	41	771	77	4	81
- Non-résidents ¹			593			47
- Résidents ²			178			34
2000	832	54	886	84	3	87
- Non-résidents ¹			654			48
- Résidents ²			232			39
2001	766	48	814	62	8	70
- Non-résidents ¹			609			30
- Résidents ²			205			40
2002	615	97	712	80	7	87
- Non-résidents ¹			425			42
- Résidents ²			287			45
2003	789	131	920	96	4	100
- Non-résidents ¹			550			
- Résidents ²			370			
2004	709	104	813	106	6	112
- Non-résidents ¹			454			53
- Résidents ²			359			59
2005	747	74	821	86	-	86
- Non-résidents ¹			500			46
- Résidents ²			321			40

¹ Non-résident : Chasseurs en provenance de l'extérieur du Québec.

² Résident : Chasseur résidant au Québec, y compris le chasseur vivant en Abitibi-Témiscamingue.

Source : Données enregistrées au système grande faune au 6 décembre 2005.

Plan de gestion de l'ours noir

Pour la zone 13, l'habitat de l'ours a une superficie de 53 500 km², ce qui représente près de 82 % de la superficie totale de la zone. L'habitat de l'ours se répartit à 70 % dans la zone libre, à 13 % dans les zecs, à 11 % dans la réserve et enfin, à 3 % dans les pourvoiries à droits exclusifs. Il est estimé qu'il y a environ 9 360 ours en 2003 pour une densité de 1,75 ours par 10 km². Pour permettre à la population d'ours de se maintenir en bon état à moyen terme, le plan de gestion de l'ours prévoit un taux de prélèvement de 0,22 ours par 10 km², soit 1 177 ours annuellement. Pour la zone 16, la superficie potentielle de l'habitat de l'ours est estimée à 16 430 km². Selon l'inventaire, la densité estimée est de 0,9 ours par 10 km², ce qui correspond à environ 1 900 ours. Le taux de prélèvement afin de maintenir en bon état à moyen terme la population d'ours est de 0,05 ours par 10 km². La récolte d'ours dans cette zone devrait être de l'ordre de 110 ours annuellement⁴⁹.

Le plan de gestion de l'ours noir regroupe divers objectifs⁵⁰ :

- Maintenir les populations d'ours à un niveau biologiquement et/ou socialement acceptable.
- Optimiser les retombées économiques reliées à la mise en valeur de l'espèce en tant que ressource.
- Soutenir le statut de gros gibier et d'animal à fourrure de l'ours.
- Minimiser pour les citoyens les inconvénients reliés à la présence d'ours.
- Maintenir la réputation du Québec dans le domaine de la gestion faunique.

Avec l'application du premier Plan de gestion de l'ours noir 1998-2002, la réglementation abolissait la chasse d'automne et la saison printanière se voyait écourtée. La limite de capture était réduite à un ours par chasseur alors que celle pour le trappeur était fixée à deux. La saison de piégeage printanière est

⁴⁹ Marcel PARÉ, *Plan de gestion de l'ours noir, zones 13 et 16*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁵⁰ Marcel PARÉ et Alain FORT, *Exploitation de l'ours noir en région*, Powerpoint dans le cadre de la présentation au groupe faune de l'Abitibi-Témiscamingue, septembre 2004.

identique à celle de la chasse et on compte aussi une saison automnale. Depuis 2002, il y a un contingentement des permis pour les non-résidents. Dès lors, les 48 pourvoies sans droits exclusifs qui accueillait des non-résidents ont vu le nombre de leurs permis être contingenté à 791. Les quotas ont été déterminés à partir de la récolte moyenne par pourvoyeur, de 1998 à 2000, et leur taux de succès de chasse. Les pourvoyeurs de l'est de Senneterre ont bénéficié d'une allocation additionnelle à cause du potentiel de récolte qui demeurait sous utilisé. Les recommandations pour le prochain plan⁵¹ sont à l'effet de maintenir le statu quo. Seuls quelques ajustements pourraient être apportés au système de quotas auprès des pourvoyeurs sans droits exclusifs.

4.1.3 Cerf de Virginie

Ici aussi, rappelons que le nombre de permis vendus pour le cerf de Virginie comprend uniquement ceux vendus par les dépositaires de la région aux chasseurs, peu importe leur provenance et leur lieu de chasse. Après plusieurs années (2001 à 2003) où les ventes de permis ont dépassé les 3 400, ce nombre a diminué en 2004 pour se chiffrer à près de 2 000. Les permis vendus en Abitibi-Témiscamingue le sont majoritairement à des chasseurs québécois. Toutefois, les années 2001 à 2003 enregistrent une augmentation du nombre de permis vendus à des non-résidents.

Tableau 26
Permis de chasse au cerf émis en Abitibi-Témiscamingue selon la catégorie, 1999-2004

	Résidents ¹	Non-résidents ²	TOTAL
1999	1 004	4	1 008
2000	1 015	2	1 017
2001	3 435	35	3 470
2002	3 660	28	3 688
2003	3 502	35	3 537
2004	1 984	13	1 997

¹ Résident : Chasseur résidant au Québec, y compris le chasseur vivant en Abitibi-Témiscamingue.

² Non-résident : Chasseurs en provenance de l'extérieur du Québec.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bilan de la chasse au cerf de Virginie

La restauration de saisons de chasse au cerf de Virginie dans le sud du Témiscamingue a eu lieu à l'automne 2001, après qu'elle ait été abolie il y a une trentaine d'années dans la région à cause d'une chute importante des populations⁵². La chasse est reprise dans trois zecs, à savoir Dumoine, Maganasipi et Restigo à cause de leur situation géographique. Le ravage de Mattawa qui se veut la principale aire de confinement du cerf de Virginie dans la région est situé dans la Zec Maganasipi. En 2005, une nouvelle parcelle de territoire de chasse en territoire libre couvrant une superficie de 986 kilomètres carrés a été ouverte avec deux saisons de chasse. Cette petite portion du territoire libre est située entre la route 819 et les zecs Maganasipi et Restigo⁵³.

Depuis la reprise de la chasse au cerf de Virginie, diverses saisons de chasse ont été disponibles, et ce, selon diverses modalités. De 2001 à 2003, la faible exploitation de l'espèce dans les zecs Dumoine, Maganasipi et Restigo a notamment fait augmenter le nombre de semaines de chasse en 2004 et 2005. De 2001 à 2003, la chasse était permise à l'aide d'engins dits primitifs (arc, arbalète, poudre noire, etc.) alors qu'en 2004 et 2005, une nouvelle saison de chasse avec arme à feu était autorisée. En 2005, le

⁵¹ Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, L'INFORMATEUR FAUNIQUE, avril 2005, p.9.

⁵² Au cours des années 1950, il se récoltait quelque 200 cerfs par année principalement dans le comté du Témiscamingue et quelques autres dans le secteur de Rouyn-Noranda. La série d'hivers rigoureux dans les années 1960 semble en partie responsable de la baisse de populations. Le déclin serait aussi attribuable à la chasse et au braconnage. En 1971, la chasse de cette espèce était fermée. Des hivers plus cléments et la protection des aires de confinement du cerf de Virginie ont favorisé la croissance démographique de l'espèce au sud du Témiscamingue.

Tiré de : Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008*, mars 2002, p. 259.

⁵³ MRNF – Direction Abitibi-Témiscamingue, Communiqué de presse « Région du Témiscamingue : Ouverture d'un nouveau territoire pour la chasse au cerf de Virginie », 21 octobre 2005. Note : Cette zone porte le nom de la zone 13 sud-ouest. Source : Données enregistrées au système grande faune au 6 décembre 2005.

prélèvement a été moindre que l'année précédente, avec 3 récoltes seulement comparativement à 14 en 2004. En 2005, deux cerfs ont été abattus dans la zec Maganasipi et un dans le nouveau territoire libre. En 2004, tous les cerfs ont été récoltés dans la Zec Maganasipi. Le faible succès de chasse à cette espèce semble lié en bonne partie au petit nombre de chasseurs.

Tableau 27
Nombre de cerfs de Virginie prélevés dans le sud du
Témiscamingue, 2001 à 2005

	Armes	Nombre prélevé
2001	Poudre noire	2
2002	Arc	2
2003	Arc	1
2004	Arc et arme à feu	14
2005	Arc et arme à feu	3

Plan de gestion du cerf de Virginie⁵⁴

L'Abitibi-Témiscamingue ne possède pas les caractéristiques idéales pour permettre au cerf d'atteindre des niveaux de population très élevés. Parmi les facteurs limitatifs, il y a la rigueur de l'hiver, la déficience en couvert d'abris, l'abondance de prédateurs et possiblement le braconnage. Un premier plan de gestion du cerf de Virginie a été réalisé en 1995. Il visait à maintenir ou améliorer les superficies de ravages permanents et annoncer les conditions requises pour la réouverture de la chasse au cerf en Abitibi-Témiscamingue. Le plan de gestion du cerf 1995-2000 stipulait que si le seuil de 15 cerfs/km² était atteint, la chasse pourrait être ré-ouverte selon des modalités conservatrices. Au printemps 2000, cet objectif était atteint au ravage Mattawa, à l'extrême sud du Témiscamingue. On mentionnait dans ce plan l'ouverture conditionnelle d'une partie du territoire « libre » du Témiscamingue adjacente aux zecs situées au sud de la route forestière 819, selon les résultats positifs de chasse obtenus dans les zecs.

Le plus récent plan de gestion du cerf de Virginie couvre la période 2002-2008. Il a pour objectif d'établir une exploitation limitée de l'espèce afin de permettre une certaine activité de chasse sans mettre en péril la population. En termes de population, l'objectif attendu pour 2008 est d'avoir au total quelque 1 500 cerfs. Selon les données contenues dans le plan, l'habitat du cerf de Virginie en Abitibi-Témiscamingue couvre approximativement 11 108 km². Des inventaires aériens ont été réalisés autour principalement de trois secteurs fréquentés par le cerf : Rouyn-Noranda (nord), Ville-Marie (centre) et le Témiscamingue (sud). Selon les résultats, la superficie de ravages totalise 5,4 km² dans le secteur de Rouyn-Noranda avec une population de cerfs en augmentation graduelle depuis 1991. Dans le secteur de Ville-Marie, les ravages sont localisés près d'Angliers, Fugèreville et du lac Robinson. En 2000, ces ravages totalisaient 0,3 km², ce qui marque un déclin sévère comparativement au 20 km² de 1991. Enfin, dans le secteur de Témiscamingue, le ravage Mattawa totalise maintenant près de 80 km² et abrite quelque 2 000 cerfs de Virginie. Ce ravage fait partie des habitats fauniques protégés.

4.1.4 Petit gibier

Dans le même sens que pour l'ours et le cerf de Virginie, le nombre de permis vendus comprend uniquement ceux vendus par les dépositaires de l'Abitibi-Témiscamingue aux chasseurs, et ce, peu importe leur provenance et leur lieu de pratique.

À première vue, la chasse au petit gibier est en perte de vitesse en Abitibi-Témiscamingue. Depuis 1999, outre l'année 2001, les dépositaires de la région ont enregistré des ventes de permis au petit gibier de moins en moins importantes. Entre 1999 et 2004, la baisse atteint 25 %, passant de 18 102 à 13 559 permis vendus. La tendance générale à la baisse enregistrée depuis 1990 semble se maintenir.

⁵⁴ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008*, 2002, p. 259 à 271.

Tableau 28
Permis de chasse au petit gibier émis en Abitibi-Témiscamingue, 1999-2004

	Résidents ¹	Non-résidents ²	TOTAL
1999	17 828	274	18 102
2000	15 691	403	16 094
2001	17 124	432	17 556
2002	16 215	384	16 599
2003	14 578	278	14 856
2004	13 225	334	13 559

¹ Résident : Chasseur résidant au Québec, y compris le chasseur vivant en Abitibi-Témiscamingue.

² Non-résident : Chasseurs en provenance de l'extérieur du Québec.

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les espèces les plus chassées dans la région sont le lièvre, la gélinotte huppée et le téttras du Canada. La chasse au petit gibier est surtout pratiquée par les chasseurs de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, à proximité des agglomérations urbaines. Le petit gibier est prélevé majoritairement en territoire libre, sur les terrains privés ainsi que dans certains territoires structurés tels que les zecs et les pourvoiries⁵⁵. L'exploitation du petit gibier est très faible dans la réserve faunique La Vérendrye⁵⁶.

4.2 Ventes de permis de pêche

Zones de pêche

Il existe 29 zones de pêche au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue est couvert par deux zones : la zone 13 qui couvre l'ensemble du territoire et la zone 25 qui couvre qu'une petite partie du lac Témiscamingue et de la rivière des Outaouais.

Un permis de pêche est valable sur l'ensemble du territoire québécois, contrairement à un permis de chasse qui cible une zone en particulier. Au Québec, le nombre total de permis de pêche est en perte de vitesse (annexe 1). En 1994, les permis vendus étaient au nombre de 808 976 alors que dix ans plus tard, 748 034 ont trouvé preneur. Il s'agit d'une baisse de 7,5 %. La baisse de permis vendus semble plus spécifique aux habitudes des Québécois puisque à l'inverse, il y a plus de ventes de permis à des personnes vivant hors de la province en 2004 qu'en 1994. Sur une plus courte période, la fréquentation des pêcheurs résidents au Québec se situe, en moyenne, à 686 000 pour les années 2000 à 2004. Il en est de 61 535 pour le nombre moyen de permis vendus pour cette même période aux non-résidents⁵⁷.

Parmi les 95 117 pêcheurs de tout azimut qui lancent leur ligne en Abitibi-Témiscamingue, 77 766 sont des pêcheurs qui résident au Québec alors que 17 351 proviennent de l'extérieur de la province. Ces derniers représentent tout près d'un pêcheur sur cinq, ce qui est considérable. Au Québec, parmi l'ensemble des pêcheurs, 5 % sont des non-résidents. Résultat : l'Abitibi-Témiscamingue accueille 37 % des pêcheurs non-résidents qui viennent au Québec pour leur activité, ce qui la place en première position. Pour les pêcheurs québécois autres que témiscabitiens, ils viennent principalement de la Montérégie, des Laurentides et de Montréal.

⁵⁵ Pierre BOUCHARD, *Les caractéristiques de la chasse au Québec selon le gibier 2000*, Société de la faune et des parcs.

⁵⁶ SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale, p. 7.

⁵⁷ Site Internet du MRNF : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/ventes/pech_rep.htm

Tableau 29
Répartition des pêcheurs et des jours d'activité selon l'origine des pêcheurs en Abitibi-Témiscamingue, 2000

	Pêcheurs		Jours / pêche	
	Nombre	%	Nombre	%
Témiscabitiens	37 078	39,0%	680 270	54,2%
Autres du Québec	40 688	42,8%	406 712	32,4%
Résidents	77 766	81,8%	1 086 982	86,7%
Canadiens	6 961	7,3%	70 537	5,6%
Autres	10 390	10,9%	96 751	7,7%
Non-résidents	17 351	18,2%	167 288	13,3%
Total des pêcheurs en Abitibi-Témiscamingue	95 117	100,0%	1 254 270	100,0%

Source : FAPAQ, Enquête sur la pêche sportive au Canada en 2000, Secrétariat général.

Les trois quarts des pêcheurs non-résidents choisissent les plans d'eau du Témiscamingue suivi par ceux de la Vallée-de-l'Or. La grande majorité des pêcheurs optent pour le territoire libre (60 %), le quart séjournera dans les pourvoiries sans droits exclusifs et le reste se partageront entre les zecs et les pourvoiries avec droits exclusifs (6 %). Pour les résidents, le Témiscamingue et la Vallée-de-l'Or tirent aussi leur épingle du jeu. Encore là, les deux tiers pêcheront en territoire libre alors que d'autres se partageront entre la réserve faunique (13 %) et les zecs (13 %). Enfin, les pourvoiries accueilleront un peu moins d'un pêcheur sur dix⁵⁸.

Le lac Kipawa est le plus important plan d'eau du territoire libre pour la pêche sportive dans la région. Par ailleurs, aux abords et environs, plus d'une vingtaine de pourvoiries offrent leurs services à la clientèle, majoritairement non-résidente. Les lacs Témiscamingue, Decelles, Simard et Des Quinze représentent aussi un autre pôle d'importance pour la pêche. Une quinzaine de pourvoiries sont établies à proximité de ces cours d'eau. Du côté de la Vallée-de-l'Or, le secteur situé à l'est de Senneterre compte une vingtaine de pourvoiries. Au même titre, les lacs Abitibi et Duparquet sont particulièrement attrayants pour les pêcheurs. Finalement, d'autres lacs revêtent aussi une importance particulière pour la pêche : le Dasserat, le Tiblemont ainsi que le lac Preissac⁵⁹.

Le lac Kipawa est le plus important plan d'eau du territoire libre pour la pêche sportive dans la région. Aux abords et environs, plus d'une vingtaine de pourvoiries offrent leurs services à la clientèle, majoritairement non-résidente. Les lacs Témiscamingue, Simard et Des Quinze représentent aussi un autre pôle d'importance pour la pêche. Une dizaine de pourvoiries sont établies à proximité des Quinze. Le réservoir Decelles, qui chevauche trois MRC (Rouyn-Noranda, Vallée-de-l'Or et Témiscamingue), est un autre plan d'eau d'importance pour les pêcheurs. Les pourvoiries de ce plan d'eau sont localisées dans les territoires de la Vallée-de-l'Or et de Rouyn-Noranda. Le secteur situé à l'est de Senneterre compte plus d'une vingtaine de pourvoiries dont sept avec droits exclusifs. Au même titre, les lacs Abitibi et Duparquet sont particulièrement attrayants pour les pêcheurs du côté de la MRC d'Abitibi-Ouest. Quelques pourvoiries (3) offrent des services au lac Duparquet. Finalement, bien que tous n'aient pas aux abords de pourvoiries, d'autres lacs revêtent aussi une importance particulière pour la pêche : Dasserat (3 pourvoiries), Opasatica, Tiblemont, Parent, Malartic, le Matchi-Manitou, Blouin, DeMontigny ainsi que le lac Preissac (1 pourvoirie)⁶⁰.

Bilans de pêche

La pêche au Québec se pratique principalement sur les terres du domaine de l'État. Mais contrairement à la chasse, il n'est pas possible de recueillir des données sur les prélèvements de poissons sur ce territoire. Par contre, des modalités particulières de gestion de la faune s'appliquent à certaines parties du territoire (réserve faunique, parc Aigubelle, zones d'exploitation contrôlée et pourvoirie avec droits exclusifs), ce qui permet d'avoir une petite idée du prélèvement faunique au sein de ces territoires.

⁵⁸ Société de la Faune et des Parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002, p. 39-40

⁵⁹ Idem, p. 14.

⁶⁰ Idem, p. 14.

Généralement, pour pêcher dans un parc national ou une réserve faunique, on doit habituellement faire une réservation, se procurer un droit d'accès ou une autorisation de pêcher (selon le cas) et respecter les dates, heures et endroits qui y sont mentionnés. Au terme de l'activité ou du séjour, on doit faire rapport de sa pêche à l'endroit déterminé à cette fin en y indiquant sa récolte totale. Pour pêcher au sein d'une zec, on doit s'enregistrer et respecter les dates, heures et endroits indiqués dans le document d'enregistrement. Ce document qui doit être remis à l'organisme gestionnaire doit contenir le nombre exact de poissons capturés.

La réserve faunique La Vérendrye

Pour la réserve faunique La Vérendrye, selon le plan de mise en valeur⁶¹, on peut y lire qu'au cours des années 1990, la portion nord de la réserve a enregistré une diminution importante de la récolte de poissons. Il s'agissait d'un prélèvement moyen de 92 000 poissons. Toutefois, la diminution importante de la pression de pêche a eu pour effet de favoriser un meilleur succès de pêche; succès qui se maintient et qui est nettement meilleur que celui du secteur de l'Outaouais. Environ 82 % de la récolte annuelle est constituée de dorés (plus ou moins 77 000) alors que 18 % concerne le grand brochet (16 000). La pêche au touladi y est très marginale et offerte sur trois lacs.

Au cours de la saison 2005⁶², les pêcheurs ont fréquenté environ 160 lacs et près d'une dizaine de rivières pour une fréquentation de l'ordre de 61 800 jours-pêcheurs (25 600 pêcheurs). Les plans d'eau les plus fréquentés ont été Dozois, Cabonga, Grand-Lac-Victoria, Granet, Carrière, Cawatose, Vieillard, Canimina et Camatose. Comme à l'habitude, les pêcheurs ont récolté principalement du doré. Le réservoir Dozois, à lui seul, compte pour 40 % environ de la fréquentation et de la récolte en dorés et brochets de la partie nord de la réserve.

Le Parc national d'Aiguebelle

Plusieurs sites ou sentiers donnent accès à des habitats giboyeux. Préoccupé par une gestion saine de sa biodiversité, la parc national d'Aiguebelle offre l'activité pêche selon un plan de gestion élaboré de manière à miser davantage sur la qualité de l'expérience (exclusivité du plan d'eau, tranquillité des lieux, découverte du milieu naturel, hébergement de qualité, etc.).

Selon les statistiques, la majorité des espèces récoltées est constituée de dorés alors que l'omble de fontaine et le brochet clôturent la liste. Il est interdit de pêcher le touladi dans le parc. En 2005, quelque 325 pêcheurs ont réalisé environ 365 jours-pêche pour un nombre de captures de 787. À la lumière du tableau qui suit, on constate que les données portant sur la pêche ont fluctué considérablement au cours des trois dernières années.

Tableau 30
Nombre de pêcheurs, jours-pêche et nombre de poissons capturés selon l'espèce, Parc Aiguebelle, 2003 à 2005

	Nombre de pêcheurs	Jours-pêche	Capture		
			Doré	Ombles de fontaine	Brochet
2003	341	252,5	476	241	897
2004	408	492,5	765	260	1 206
2005	325	365	453	181	787

Source : Statistiques transmises par le Parc Aiguebelle, janvier 2006.

Zones d'exploitation contrôlée (zecs)

En 2004, le prélèvement a atteint quelque 55 300 poissons au sein de cinq zecs de l'Abitibi-Témiscamingue (à l'exception de la Zec Festubert). Les zecs Dumoine, Kipawa et Restigo au Témiscamingue ont été les plus fréquentées par les pêcheurs. Plus de 10 000 jours-pêche ont été

⁶¹ SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale, p. 1 à 4.

⁶² DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *L'informateur faunique*, bulletin d'information, vol.22, No 1, mars 2006, p. 9-10.

enregistrés allant même jusqu'à plus de 19 000 jours-pêche dans la Zec Kipawa. Les zecs situées dans la Vallée-de-l'Or, Festubert et Capitachouane, recueillent entre 4 500 et 5 400 jours/pêche. Enfin, la Zec Maganasipi clos la liste. À l'exception de la Zec Festubert (données incomplètes), les zecs Dumoine, Restigo, Capitachouane et Maganasipi ont enregistré une hausse de jours/pêche (variation allant de 17 % à 54 %). Seule la Zec Kipawa a enregistré une légère diminution entre 2003-2004 (2,7 %).

Tableau 31
Jours de pêche et récolte, zecs de l'Abitibi-Témiscamingue, 2004

	Jours/pêche	Récolte
Dumoine	19 045	11 005
Kipawa	15 279	16 047
Restigo	10 483	15 755
Capitachouane	5 375	6 843
Festubert	4 548	2 418
Maganasipi	1 720	2 666

Sources : Rapports annuels des zecs, 2003-2004 et Cumulatifs annuels.

Le doré est l'espèce la plus prélevée dans les zecs Capitachouane (73 %), Restigo (64 %), Kipawa (77 %) et Festubert (57 %). Dans les zecs Maganasipi (83 %) et Dumoine (46 %), il s'agit davantage de l'omble de fontaine. La Zec Restigo est celle qui semble offrir une variété d'espèces intéressantes : doré, omble de fontaine, touladi et grand brochet.

4.3 Ventes de permis de piégeage

Zones de piégeage⁶³

Le Québec est divisé en 96 unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) qui sont homogènes, tant sur le plan de l'habitat que de la distribution et de l'abondance des espèces fauniques. Le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est réparti en 7 unités de gestion des animaux à fourrure. Deux ont des droits de piégeage conférés aux autochtones. Il s'agit de l'UGAF 6 qui se superpose à une partie de la réserve à castors Abitibi et de l'UGAF 7 qui recouvre la réserve à castors du Grand-Lac-Victoria. Les UGAF 1, 4 et 5 sont principalement ou totalement constituées de terrains de piégeage enregistrés. Les UGAF 2 et 3 sont de la zone libre. Il est utile de mentionner que l'UGAF 6 est située dans le Nord-du-Québec mais gérée par la direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette UGAF fera partie de l'analyse qui suit.

En Abitibi-Témiscamingue, en 2004-2005, 1 002 permis de piégeage ont été octroyés. Les communautés autochtones viennent s'ajouter au nombre des fervents de gibier, petit ou gros. La majorité de ceux qui détiennent un permis piègent sur des terrains enregistrés (599)⁶⁴, les autres préférant la zone libre (403). Globalement, le nombre de permis de piégeage a augmenté entre 2000-2001 et 2004-2005. L'augmentation du nombre total de piégeurs est attribuable à l'augmentation du nombre de trappeurs en terrains de piégeage enregistrés.

⁶³ Jean LAPOINTE, *Bilan de la population de lynx du Canada en Abitibi-Témiscamingue*, automne 2004, p.1.

⁶⁴ Le nombre de permis délivrés en terrains de piégeage peut être plus élevé que le nombre de terrains de piégeage car un piégeur peut s'adjoindre des aides-piégeurs. Pour la saison 2004-2005, il y a 429 permis de piégeurs et 170 permis d'aides-piégeurs délivrés sur 514 terrains de piégeage.

Tableau 32
Ventes de permis de piégeage selon le type de terrains, Abitibi-Témiscamingue, 2000 à 2004

	Terrain de piégeage	Zone libre	Total
2000-2001	564	422	986
2001-2002	567	403	970
2002-2003	588	402	990
2003-2004	597	395	992
2004-2005	599	403	1 002

Source : MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.3.1 Bilan de la récolte

Afin de déterminer la récolte, il est fréquent d'utiliser le nombre de fourrures transigées étant donné que la grande majorité des prises seront généralement vendues aux maisons d'encan. En 2004-2005, près de 32 000 animaux à fourrure ont été piégés sur les 7 UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une troisième saison consécutive à enregistrer une légère hausse du prélèvement.

Les espèces les plus piégées sont le castor (près de 13 000 captures), la martre (7 800) et le rat musqué (3 200). Le nombre de captures est en croissance entre 2003-2004 et 2004-2005 pour le castor (14 %), le loup (23 %), la loutre (12 %), la martre (12 %) ainsi que le rat musqué (26 %). Plus du tiers des lynx trappés au Québec l'ont été dans les UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue alors qu'il en est d'un vison sur quatre. Par ailleurs, plus d'un castor sur cinq capturé au Québec provient de la région, ce qui est similaire à ce que l'on constate pour la martre et la belette. Enfin, les ours piégés sur les terrains de piégeage de la région représentent un ours sur dix piégés au Québec.

Tableau 33
Récolte d'animaux à fourrures, UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue (1 à 7), saisons de 1999-2000 à 2004-2005

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Belette	2 182	1 490	1 446	2 499	2 935	2 156
Castor	11 438	15 580	15 744	11 309	11 440	12 993
Coyote	121	129	133	262	258	175
Écureuil	457	610	444	1 186	674	630
Loup	67	94	84	100	82	101
Loutre	449	492	630	539	628	703
Lynx du Canada	495	736	1 333	1 223	1 215	778
Martre d'Amérique	6 049	5 890	6 310	3 946	6 996	7 813
Moufette	13	8	17	16	8	15
Ours noir	32	66	103	129	153	63
Pékan	275	298	362	212	461	437
Rat musqué	2 804	3 586	3 760	2 303	2 512	3 177
Raton laveur	222	78	226	256	231	176
Renard croisé	27	80	35	62	41	60
Renard argenté	6	8	5	6	6	13
Renard roux	967	1 658	1 780	1 775	1 794	1 563
Vison	1 858	1 296	2 011	1 575	1 833	1 022
Total	27 462	32 099	34 423	27 398	31 267	31 875

Source : MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Malgré le fait que la valeur moyenne de la fourrure de lynx est parmi les plus élevées des dernières années, la récolte entre la saison de piégeage 2003-2004 et 2004-2005 a énormément diminué, passant de 1 215 à 778. Divers indicateurs semblent indiquer que les populations de lynx ont entamé un cycle de

décroissance ce qui a motivé la mise en place de restrictions pour la saison de piégeage 2005-2006⁶⁵. La saison de piégeage est raccourcie; passant de 3 mois à 1 mois et un quota de deux prises est imposé par piégeur⁶⁶.

4.3.2 Retombées économiques⁶⁷

La vente de fourrures provenant du piégeage a représenté plus d'un million de dollars dans la seule région de l'Abitibi-Témiscamingue en 2004-2005. La valeur marchande de ces dernières a légèrement diminué en 2004-2005 par rapport à 2003-2004 (3,5 %). La martre et le castor ont rapporté plus de 700 000 \$, soit 70 % du chiffre d'affaires des trappeurs.

Les retombées économiques plus importantes dans les UGAF 01, 03, 04 et 05 s'explique en grande partie parce qu'il y a plus de piégeurs. Les UGAF 06 et 07 se superposent à des réserves à castors où seuls les autochtones peuvent y pratiquer le piégeage. Pour l'UGAF 02, il y a moins de permis qui sont délivrés.

Tableau 34
Ventes de fourrures par UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue (1 à 7), 1999-2000 à 2004-2005

		1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
UGAF	01	131 140,89 \$	115 085,39 \$	174 040,34 \$	115 850,93 \$	163 322,44 \$	162 777,59 \$
	02	67 918,51 \$	114 513,93 \$	144 815,04 \$	110 707,41 \$	121 381,59 \$	97 019,79 \$
	03	147 997,56 \$	204 639,18 \$	213 159,01 \$	196 209,19 \$	201 445,89 \$	185 954,61 \$
	04	185 028,47 \$	252 128,83 \$	322 668,83 \$	267 265,50 \$	294 985,46 \$	292 119,11 \$
	05	100 031,72 \$	125 344,58 \$	111 199,25 \$	89 352,15 \$	126 347,89 \$	138 293,23 \$
	06	28 425,75 \$	42 008,86 \$	38 999,13 \$	32 269,45 \$	53 660,82 \$	54 941,05 \$
	07	79 740,72 \$	77 086,17 \$	110 048,26 \$	62 440,64 \$	90 494,58 \$	83 468,47 \$
	Total	740 283,62 \$	930 806,94 \$	1 114 929,86 \$	874 095,27 \$	1 051 638,67 \$	1 014 573,85 \$

Source : MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 35
Ventes des animaux à fourrures (\$ CAN), UGAF de l'Abitibi-Témiscamingue (1 à 7), saisons de 1999-2000 à 2004-2005

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Belette	8 881 \$	7 778 \$	7 302 \$	9 721 \$	5 929 \$	7 869 \$
Castor	319 806 \$	464 284 \$	411 863 \$	271 303 \$	303 274 \$	314 171 \$
Coyote	2 955 \$	3 320 \$	4 749 \$	11 111 \$	8 532 \$	4 825 \$
Écureuil	434 \$	915 \$	715 \$	1 056 \$	512 \$	479 \$
Loup	4 947 \$	7 475 \$	7 708 \$	13 165 \$	9 237 \$	8 094 \$
Loutre	38 102 \$	46 691 \$	62 899 \$	74 716 \$	71 052 \$	72 268 \$
Lynx du Canada	28 349 \$	59 093 \$	152 535 \$	168 456 \$	204 485 \$	117 634 \$
Martre d'Amérique	263 918 \$	234 069 \$	302 943 \$	172 716 \$	311 112 \$	395 103 \$
Moufette	58 \$	21 \$	133 \$	126 \$	47 \$	74 \$
Ours noir	5 630 \$	10 557 \$	12 773 \$	12 997 \$	8 951 \$	3 340 \$

⁶⁵ Les données biologiques et les statistiques d'exploitation indiquent que la population de lynx du Canada est en décroissance et qu'elle se dirige vers le bas de son cycle naturel. Ce constat est corroboré par les observations des piégeurs. Le plan gestion du lynx du Canada au Québec élaboré en 1995 prévoyait la fermeture du piégeage en période de creux de cycle et une réouverture à la reprise des populations. Après consultation des associations régionales de piégeurs, le MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue a plutôt décidé de maintenir une saison de piégeage accompagnée de mesures restrictives.

⁶⁶ Jean LAPOINTE, *Bilan de la population de lynx du Canada en Abitibi-Témiscamingue*, automne 2004.

⁶⁷ Au-delà des retombées économiques en provenance de la vente aux enchères, l'évaluation de l'activité économique du piégeage n'est pas possible puisque le nombre de jours d'activités n'est pas disponible.

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Pékan	8 330 \$	11 765 \$	16 775 \$	7 276 \$	19 685 \$	17 218 \$
Rat musqué	7 403 \$	10 435 \$	12 596 \$	11 400 \$	6 682 \$	10 230 \$
Raton laveur	2 133 \$	1 152 \$	4 143 \$	3 922 \$	4 001 \$	1 978 \$
Renard croisé	578 \$	2 758 \$	1 638 \$	3 340 \$	1 650 \$	1 862 \$
Renard argenté	131 \$	190 \$	162 \$	166 \$	145 \$	351 \$
Renard roux	19 292 \$	47 701 \$	79 797 \$	87 188 \$	62 270 \$	42 389 \$
Vison	29 338 \$	22 602 \$	36 198 \$	25 436 \$	34 075 \$	16 689 \$
Total	740 284 \$	930 807 \$	1 114 930 \$	874 095 \$	1 051 639 \$	1 014 574 \$

Source : MRNF, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

4.4 La question de la relève pour les activités de chasse, pêche et piégeage

À l'instar du Québec, le phénomène de désaffection potentielle à l'égard de la pêche, de la chasse et du piégeage touche l'Abitibi-Témiscamingue. Or, selon l'enquête réalisée par le MRNF, plusieurs personnes dans les régions du Québec qui ont affirmé ne pas pratiquer ce type d'activités ont dit par ailleurs qu'elles seraient intéressées à le faire. Qu'en est-il plus exactement ?

4.4.1 Le potentiel d'adeptes intéressés

En 2000, plus de la moitié des pêcheurs québécois étaient âgés entre 35 et 54 ans, alors que les jeunes de moins de 35 ans en représentaient 21 % comparativement à 27 % chez les 55 ans et plus. Encore plus préoccupant, les jeunes entre 15 et 34 ans sont deux fois moins nombreux, en proportion, que les pêcheurs âgés entre 35 et 54 ans. Espoir à l'horizon ? Les jeunes âgés entre 15 et 24 ans qui ne pratiquent pas cette activité mais qui, éventuellement, seraient intéressés à le faire sont trois fois plus nombreux, en proportion, que ceux qui pratiquent déjà la pêche. Pour l'Abitibi-Témiscamingue quelques points positifs méritent d'être cités. Généralement, les pêcheurs de la région sont plus jeunes que la moyenne; ils sont âgés de 42 ans contre 46 ans au Québec. Quant à l'intérêt des femmes pour la pêche, leur taux de participation est l'un des plus élevés du Québec avec 39 % contre une moyenne provinciale de 33 %. Par ailleurs, l'étude estime que l'Abitibi-Témiscamingue pourrait compter 1,7 fois plus de pêcheurs qu'elle n'en compte actuellement. En effet, 28 000 personnes de la région se sont dites intéressées par la pêche, bien qu'elles ne la pratiquent pas présentement⁶⁸.

Au chapitre de la chasse, 71 % des chasseurs québécois sont âgés entre 25 et 54 ans alors que les jeunes de 15 à 24 ans ne seraient qu'un peu plus de 57 000 à s'y adonner (14 %). Ainsi, bien que plus du tiers des chasseurs (36 %) soient âgés de moins de 35 ans, et que parmi les chasseurs potentiels, la moitié soit âgée de moins de 35 ans, la relève est une question qui préoccupe de nombreux intervenants. Sur cette question, il est estimé que le nombre d'adeptes de la chasse en Abitibi-Témiscamingue pourrait compter 1,6 fois plus de chasseurs qu'actuellement. En effet, 13 288 personnes dans la région se disent intéressées par la chasse, bien qu'elles ne la pratiquent pas présentement. Réalité masculine, la chasse attire environ quatre fois moins de femmes (22 %) que d'hommes (78 %) au Québec. On parle d'un scénario similaire pour les personnes qui se disent intéressées à pratiquer éventuellement cette activité⁶⁹.

4.4.2 Les causes de la désaffection

Au Québec, selon une étude réalisée par le MRNF⁷⁰, la baisse de la popularité des activités de pêche et de chasse se manifeste depuis le début des années 1990 par une décroissance à la fois du nombre d'adeptes, du nombre de jours de loisir qui leur sont consacrés et des sommes d'argent allouées à la pratique. Selon cette étude, il est très difficile de préciser une cause ou un ensemble de causes à l'origine de la désaffection et du manque de relève pour les activités de chasse et de pêche. Les causes peuvent varier

⁶⁸ Pierre BOUCHARD, *L'importance des activités récréatives liées à la faune et à la nature au sein de la population des différentes régions du Québec en 2000*, Société de la faune et des parcs du Québec, novembre 2003.

⁶⁹ Idem.

⁷⁰ Pierre BOUCHARD et Paul POTVIN, *La désaffection de la clientèle et la faiblesse de la relève au Québec au regard des activités de chasse et de pêche – Portrait de la situation, causes et pistes d'interventions, Faits saillants, septembre 2003*.

en fonction des diverses clientèles possibles. Néanmoins, la littérature permet de dégager quelques pistes intéressantes :

Causes démographiques

- Le vieillissement de la population québécoise.
- L'exode des populations des régions rurales vers les régions urbaines, notamment par les jeunes.
- L'accroissement (ou l'importance relative) de certains sous-groupes démographiques moins enclins à la pratique des activités de chasse et de pêche (les femmes, les communautés culturelles, les personnes âgées).
- La diminution démographique dans les régions où il existait une forte tradition de chasse et de pêche.

Causes sociales

- La hausse des familles monoparentales. En l'absence d'un parent masculin dans la famille, l'intérêt et la participation à la chasse diminuent. Le support dans la pratique passe par l'initiation des plus jeunes par les adultes.
- Le mode de vie contemporain (travail et les obligations familiales) qui a pour effet de diminuer le temps de loisir.
- L'étalement urbain, l'industrialisation et le développement des banlieues ont érodé le territoire disponible pour la chasse et la pêche, éloignant désormais le citadin de la pratique de ces activités.
- Le développement d'une grande variété d'activités de loisir, notamment en milieu urbain qui concurrencent les activités fauniques avec prélèvement.
- Le manque de ressources financières.

Des barrières et des contraintes réglementaires ou administratives

- La Loi sur le contrôle des armes à feu.
- Les lois et les règlements provinciaux touchant ces activités.
- Les politiques de tarification.
- Les règles de gestion et la structuration du territoire.
- Le manque de forfaits adaptés aux besoins des clientèles, principalement des jeunes et des jeunes familles.

Une autre étude réalisée spécifiquement pour l'activité de la pêche⁷¹ apporte d'autres motifs pouvant expliquer la désaffection ainsi que la faiblesse de la relève envers les activités fauniques avec prélèvement. À ceux déjà cités précédemment, cette étude mentionne aussi que l'évolution démographique peut influencer les goûts, les valeurs, les tendances ainsi que les représentations sociales de la pêche en tant qu'activité de prélèvement. Le manque de connaissances et d'habiletés est une autre cause relevée dans l'étude. Il a été mentionné que la satisfaction tirée de l'activité (succès de pêche ou de chasse) doit être présente; autrement, l'activité aura tendance à être substituée par un autre loisir.

4.4.3 Les mesures axées sur la relève

Afin de favoriser la relève, surtout au sein d'une région où la faune est aussi omniprésente et variée, les intervenants privés et publics ont mené diverses initiatives⁷².

Pour la pêche, il y a notamment un programme intitulé **Festival de pêche**. Il s'agit d'un programme de subvention qui offre une aide financière aux projets visant à favoriser l'ensemencement des lacs et cours d'eau. Ce programme permet de recruter de nouveaux adeptes de la pêche sportive au Québec. Ce festival est étroitement associé à la Fête de la pêche. En Abitibi-Témiscamingue, 7 à 8 demandes sont formulées annuellement par les associations locales de chasse et pêche ou par différents organismes à but non lucratif afin de profiter des sommes disponibles pour réaliser des ensemencements de poissons dans leur localité respective. Au cours des trois dernières années, ce programme a contribué pour plus de 80 000 \$ dans la région, ce qui a permis d'ensemencer au moins six plans d'eau annuellement. Comme le programme vise à toucher le plus de gens possible, les grandes municipalités sont toujours avantagées par les critères d'évaluation des projets. La **Fête de la pêche** qui se déroule au début du mois de juillet est un autre moyen mis en place pour promouvoir la pêche auprès de la population, et particulièrement les

⁷¹ Nicolas LANGLOIS, *La désaffection vis-à-vis l'activité de la pêche au Québec*, avril 1999.

⁷² Le détenteur d'un permis de pêche peut voir son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans pêcher en vertu de son permis.

jeunes qui ne la pratiquent pas. Au cours des dernières années, cette activité s'est déroulée un peu partout dans la région, autant en milieu urbain (Val-d'Or et Rouyn-Noranda) qu'en milieu naturel (zecs Dumoine, Restigo, Kipawa, Maganasapi et Capitachouane, la réserve faunique, le Parc Aiguebelle). La Fondation de la faune du Québec (FFC) participe activement, elle aussi, à la relève au niveau de la pêche sportive par son programme « **Pêche en herbe** ». Dans un premier temps, ce programme propose une journée d'initiation ou de formation à la pêche auprès de jeunes de 9 à 12 ans. Différents thèmes sont abordés, tels la biologie des poissons, le coffre à pêche, la sécurité nautique, l'éthique du pêcheur et la réglementation. Dans le but de motiver la poursuite de l'activité après la journée, chaque participant se voit offrir une canne à pêche et un certificat Pêche en herbe émis par le ministère et valide jusqu'à l'âge de 18 ans. Ce certificat remplace le permis de pêche provincial. En 2005, plus de 800 certificats de Pêche en herbe ont été distribués dans la région, ce qui témoigne de l'intérêt toujours grandissant de ce programme. Finalement, depuis quelques années, la SÉPAQ a accentué ses efforts afin de stimuler le renouvellement de sa clientèle de chasse et de pêche. Plusieurs forfaits de pêche ou de villégiature sont offerts pour les familles. La SÉPAQ permet notamment aux enfants de moins de 18 ans, accompagnés d'au moins un adulte détenteur d'un droit d'accès d'être admis gratuitement.

Pour la chasse, il existe le **permis d'initiation à la chasse** (qui s'applique au petit et au gros gibier). Ce permis spécial autorise, pour une seule fois, un résident âgé d'au moins 18 ans, qui n'a jamais été titulaire d'un certificat du chasseur, à chasser à la condition qu'il soit accompagné d'un titulaire d'un certificat et âgé de plus de 25 ans. Par ailleurs, les jeunes de moins de 18 ans peuvent désormais utiliser le permis de chasse de l'un de ses parents pour chasser le gros gibier à condition qu'il soit accompagné d'un adulte détenant le certificat du chasseur. Il en va de même pour les 18-24 ans à la différence que la présence d'un adulte n'est pas requise. Enfin, autre modalité, les jeunes chasseurs de 16-17 ans à l'Arc et à l'arbalète ne seront plus tenus d'être accompagnés pour pratiquer leur loisir⁷³. Pour une quatrième année consécutive, des forfaits de chasse familiale ont été attribués par tirage au sort dans la réserve faunique La Vérendrye⁷⁴. Ce forfait permet à des groupes de chasseurs intégrant au moins un jeune d'âge mineur de bénéficier d'un rabais de 50 % sur le prix régulier⁷⁵. Pour les oiseaux migrateurs, il existe une **journée de la relève**. Généralement, le chasseur doit être titulaire d'un permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs. Or, lors de la Journée de la relève, un jeune âgé de 12 à 17 ans, porteur d'un certificat du chasseur sans avoir de permis fédéral, peut chasser les oiseaux migrateurs. Il doit être accompagné d'une personne âgée de 18 ans ou plus, titulaire de ses permis de chasse au petit gibier et aux oiseaux migrateurs. L'accompagnateur ne pourra pas utiliser son arme à feu lors de cette journée.

Pour le piégeage, les règles légiférant l'obtention du certificat du piégeur ont été simplifiées afin de favoriser la relève.

4.5 Le prélèvement par les autochtones

Les autochtones prélèvent les ressources fauniques à des fins de subsistance et dans le but de conserver des activités qui font partie de leur culture et leur mode de vie traditionnel. Ce type de prélèvement leur a été reconnu par le gouvernement du Québec (1984) et par la Cour suprême du Canada (1990), à l'intérieur du jugement Sparrow. Ce jugement confirme l'existence d'un droit ancestral autochtone protégé par la constitution. Ce droit a la priorité, après la conservation, sur tous les autres usages de la ressource. Il clarifie la loi en concluant que les autochtones ont le droit de pêcher pour des fins alimentaires, sociales ou cérémonielles et ce, qu'ils aient signé des traités ou non⁷⁶. En Abitibi-Témiscamingue, sept communautés algonquines sillonnent le territoire et leurs prélèvements fauniques peuvent s'effectuer partout sur le territoire. Les activités de subsistance peuvent s'exercer principalement dans les réserves à castor, où la chasse et le piégeage des animaux à fourrure sont exclusivement réservés aux Algonquins. Du côté de la réserve faunique La Vérendrye, les Algonquins sont actifs sur l'ensemble de la réserve en y pratiquant la pêche et la chasse à des fins d'alimentation. Par ailleurs, deux communautés algonquines (Kitcisakik et Lac-Rapide) résident dans les limites de la réserve faunique⁷⁷. Comme partout ailleurs sur le territoire, les Algonquins ne payent aucun droit pour prélever la faune dans la réserve ni ne rendent aucun compte. Quant au piégeage, quatre communautés algonquines ont des droits exclusifs de piégeage dans la

⁷³ ÉCHO, « *Quatre nouvelles lois favorisent l'initiation à la chasse* », 24 septembre 2003, p. 55.

⁷⁴ SÉPAQ, Communiqué de presse « *Chasse à l'original dans les réserves fauniques : encore un taux de succès sans précédent!* », 7 décembre 2005.

⁷⁵ SÉPAQ, Rapport annuel 2003-2004, p. 14-15.

⁷⁶ Tiré de : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/collaborations/9578.html>

⁷⁷ SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale, p. 12.

réserve à castor qui couvre 80 % de la réserve et une cinquième communauté peut piéger sur une partie de la réserve faunique non affectée en réserve à castor. Selon le plan de mise en valeur de la réserve faunique La Vérendrye, l'importance du prélèvement par la pêche et la chasse chez les autochtones à des fins de subsistance est inconnue.

5. LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES RESSOURCES FAUNIQUES

5.1 Infrastructures d'hébergement et activités offertes par le réseau de gestionnaires

En Abitibi-Témiscamingue, les infrastructures d'hébergement en milieu naturel sont très variées. Le parc national d'Aiguebelle, la réserve faunique La Vérendrye, les pourvoiries ainsi que les zecs sont les principaux acteurs dans ce domaine. Selon les gestionnaires, les formules d'hébergement sont multiples : chalets, camps rustiques, auberges de la forêt ou sites de camping. Ensuite, les baux de villégiature représentent un autre type d'hébergement en milieu naturel bien qu'ils ne soient pas rattachés à des territoires fauniques axés sur la mise en valeur de la faune au sens de la législation.

5.1.1 Pourvoiries

Au Québec, bien que la demande pour les activités de chasse et de pêche ait tendance à diminuer depuis plusieurs années, ces dernières demeurent très importantes pour le secteur forestier où l'on retrouve une importante infrastructure d'accueil. En fait, les pourvoiries détiennent le plus grand réseau d'hébergement en milieu naturel.

En mai 2006, la centaine de pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue (dont deux situées dans la zone 16 dans le Nord-du-Québec) disposaient de quelque 780 unités d'hébergement pouvant accueillir 4 828 personnes. Les MRC de La Vallée-de-l'Or et du Témiscamingue sont très bien nanties de ce côté, avec 85 pourvoiries permettant une capacité d'hébergement de 4 155 personnes. Au troisième rang se classe la Ville de Rouyn-Noranda avec 8 pourvoiries (SDE) pour une capacité d'accueil de 424 personnes. Les MRC d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi avec respectivement 5 pourvoiries (SDE) ont une capacité d'accueil de 189 personnes. Les pourvoiries avec droits exclusifs ont vu croître leur nombre d'unités d'hébergement entre 1995-2005, passant de 118 à 146. Quant aux pourvoiries sans droits exclusifs, leur nombre d'unités d'hébergement est passé de 634 en 1995 à 651 en 2005.

Tableau 36
Nombre de pourvoiries (ADE ET SDE) selon la capacité d'accueil, Abitibi-Témiscamingue, 2006

	Nombre de pourvoiries		Capacité d'hébergement (en nombre de personnes)	
	Avec droits	Sans droits	Avec droits	Sans droits
Abitibi	0	2	0	89
Abitibi-Ouest	0	3	0	100
Rouyn-Noranda	0	8	0	424
Témiscamingue	3	50	374	1 840
Vallée-de-l'Or	7	25	502	1 439
Nord-du-Québec	1	1	44	16
Total	11	89	920	3 908

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Données compilées par la Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Parmi les modalités d'hébergement offertes, les chalets et les camps sont les plus communs. Les chalets dégagent une qualité d'hébergement fort intéressante (3 étoiles et plus) alors que les camps sont plus nombreux, en proportion, à être classés avec moins de 3 étoiles. Le fait que les camps aient une vocation de chasse et donc soient utilisés sur une base temporaire explique que les installations soient plus rudimentaires. La majorité des auberges ont quatre étoiles, ce qui indique un niveau de confort et de qualité de l'hébergement jugé élevé. Les dortoirs ont deux ou trois étoiles, soit un niveau moyen et bon de confort et de qualité de l'hébergement. Pour les motels, la grande majorité ont trois étoiles ou plus.

Tableau 37
Classification des unités des pourvoiries selon leur niveau de confort et de qualité de l'hébergement (étoiles) par type d'hébergement, 2005

Classification*	Chalets	Camps	Auberges	Motel	Dortoir
0 étoile	7	16			
1 étoile	30	19			
2 étoiles	177	64		1	1
3 étoiles	252	37	3	6	1
4 étoiles	145	10	10	4	
TOTAL	611	146	13	11	2

* 1 étoile : Rudimentaire, 2 étoiles : Moyen, 3 étoiles : Bon et 4 étoiles : Supérieur

Source : Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Traitement : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Selon le rapport d'activités des pourvoiries (avec ou sans droits exclusifs), en plus d'offrir des services d'hébergement, la grande majorité offre la location d'équipements liés à la chasse et à la pêche (chaloupes, vêtements de flottaison), la vente de permis de chasse et de pêche ainsi que des services de guide. Les activités les plus communes sont les activités nautiques, la chasse à l'arc ainsi que les randonnées. Ensuite, 18 offrent la pêche sur glace lors de la saison hivernale.

Faute de la baisse de la popularité des activités de chasse et de pêche, on assiste depuis quelques années à une diversification des activités offertes au sein des pourvoiries. Ces dernières ont élargi leur éventail d'activités par l'offre de forfaits de chasse et pêche, mais aussi par l'ajout d'activités de plein air pouvant attirer une clientèle familiale notamment. La diversité des activités peut toucher l'entretien de sentiers pédestres, de vélos, de ski de fond ou de raquettes, l'offre d'excursions en VTT ou en vélo, la cueillette de fruits sauvages ou encore, l'offre d'activités à saveur écotouristique telle que l'ornithologie.

5.1.2 Réserve faunique La Vérendrye

La réserve faunique La Vérendrye dispose en tout de 36 chalets dont 9 sont situés dans la partie nord de la réserve. Les trois chalets situés au lac Granet ont une capacité de 20 personnes alors que les 6 chalets situés au Réservoir Dozois en comptent 36. Il y a aussi deux unités à l'accueil Nord avec une quinzaine de lits. Au total, ces chalets et camps rustiques représentent une capacité d'accueil d'environ 56 personnes. La portion nord de la réserve compte aussi 24 terrains de camping rustiques pour un total de 500 emplacements. Enfin, sur les cinq pourvoiries privées situées dans la réserve, deux sont localisées dans le secteur nord de la réserve soit Dorval Lodge (145 personnes) et Deer Horn Lodge (103 personnes)⁷⁸. Les chalets offerts dans le nord de la réserve sont de bonne qualité et répondent assez bien aux besoins de la clientèle. Plusieurs travaux d'aménagements jugés importants ont été entrepris récemment aux chalets du lac Granet alors que les chalets Nadagam sont neufs (réservoir Dozois)⁷⁹.

Outre l'offre d'hébergement, les services offerts par la SÉPAQ touchent une multitude de services tels que : location de canots et chaloupes (ou moteurs), vêtements de flottaison pour la famille, vente de permis de chasse et de pêche, rampes de mise à l'eau et quais. Dans le secteur sud de la réserve, on peut ajouter divers services de restauration (dépanneurs), d'animation en loisirs, de guides, de stations d'essence et de services ambulanciers. En plus de la pêche et de la chasse, diverses activités peuvent y être pratiquées : randonnées sur les sentiers pédestres avec interprétation, observation de la faune, circuits de canot-camping (740 km dans la partie nord)⁸⁰. On ne retrouve aucune activité spécifique en tourisme d'aventure dans la réserve. Quant à l'offre d'un sentier de motoneige, les Algonquins ont été associés à l'aménagement de certaines portions de sentiers dans le secteur de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour le QUAD (outre des sentiers de transit), et ce, malgré la demande de plus en plus grande, le plan de mise en valeur de la réserve prévoit interdire la circulation en QUAD à des fins de promenade dans la réserve. Enfin, il y a un potentiel de nouveaux chalets au Grand-Lac-Victoria⁸¹.

⁷⁸ Données transmises par la SÉPAQ.

⁷⁹ SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale.

⁸⁰ RÉSEAU SÉPAQ, Réserve faunique La Vérendrye. Brochure d'informations.

⁸¹ SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*, version finale.

5.1.3 Parc national d'Aiguebelle

Dans le parc national d'Aiguebelle, l'hébergement est possible grâce aux trois chalets de villégiature ayant une capacité totale de 16 personnes et aux 10 camps rustiques (sans électricité ni eau courante) ayant une capacité totale de 40 personnes. Plusieurs hébergements sont accessibles à l'année. Pour le camping, on trouve dans le secteur sud un camping rustique de 5 emplacements pour tente et un camping aménagé avec service de 47 emplacements à proximité d'une plage. Près du lac Lois dans le secteur nord, on trouve un camping piétonnier de 20 emplacements aménagés pour tente avec service et 5 sites de kayak-camping sur les rives ainsi qu'un potentiel de 2 nouveaux chalets dans ce secteur⁸².

5.1.4 Zecs

Généralement, les zones d'exploitation contrôlées de l'Abitibi-Témiscamingue sont peu visibles dans l'offre touristique régionale. Les attraits présents sont souvent méconnus, spécialement ceux qui touchent les activités fauniques. Globalement, toutes les zecs offrent le produit chasse et pêche alors que la moitié font la promotion d'activités de plein air et d'observation de la nature.

Depuis quelques années, les gestionnaires des zecs sont autorisés à offrir de l'hébergement sur leurs territoires, et ce, afin d'offrir de nouveaux services et équipements répondant aux exigences des usagers. En Abitibi-Témiscamingue, l'ensemble des zecs offrent le camping (roulotte et tente) alors que les zecs Dumoine et Maganasipi offrent des chalets. Dans le cas des zecs Kipawa et Dumoine, la présence de pourvoiries sans droits exclusifs sur leur territoire vient augmenter substantiellement la capacité totale en hébergement. Quelques utilisateurs de la zec Restigo utilisent aussi le réseau de pourvoiries.

Au regard de la clientèle, les zecs Capitachouane et Festubert ont une clientèle majoritairement résidente tant pour la chasse que pour la pêche. Les zecs Restigo, Dumoine et Maganasipi ont pratiquement autant de pêcheurs non-résidents que résidents alors que pour la chasse, la clientèle est majoritairement résidente du Québec. Enfin, la Zec Kipawa a quatre fois plus de pêcheurs résidents que non-résidents, alors que la clientèle est essentiellement résidente chez les chasseurs.

Tableau 38
Activités et hébergement, zecs de l'Abitibi-Témiscamingue, 2003-2004

	Activités pratiquées	Hébergement*		
			Résident	Non-résident
Capitachouane	Chasse et pêche	Pêche :	902	22
		Chasse :	302	10
Festubert	Chasse et pêche	Pêche :	465	1
		Chasse :	209	5
Dumoine	Chasse, pêche, canot-camping, kayak, randonnée pédestre, attraits naturels (chutes, belvédère, archéologie).	Pêche :	1 068	1 150
		Chasse :	546	159
Kipawa	Chasse, pêche, camping, kayak, interprétation, randonnée pédestre, canot-camping, petits fruits, attraits naturels (chutes, sites amérindiens).	Pêche :	1 951	556
		Chasse :	1 017	66
Maganasipi	Chasse et pêche	Pêche :	343	283
		Chasse :	263	44
Restigo	Chasse, pêche, cueillette de petits fruits, attraits naturels (chutes).	Pêche :	1 133	910
		Chasse :	813	165

* Moyenne des dernières années.

Sources : Fédération des gestionnaires de zecs. Informations tirées du site Internet :

<http://www.zecquebec.com/cartes/abitibi.jsp> et Cumulatifs annuels de la fréquentation des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue.

5.1.5 Autres types d'hébergement en milieu naturel

Aux pourvoiries, aux zecs, au parc national et à la réserve faunique s'ajoutent d'autres possibilités d'hébergement telles que les terrains de camping, les bases de plein air ainsi que les colonies de vacances.

⁸² Informations transmises par le Parc national d'Aiguebelle, février 2006.

Selon les dernières statistiques, l'Abitibi-Témiscamingue compte 29 terrains de camping, 16 bases de plein air et 5 colonies de vacances.

5.2 Infrastructures d'hébergement sur le territoire libre

Sur le territoire public, les abris sommaires ou ce que l'on appelle communément les « camps de chasse » occupent une place particulière dans l'offre d'hébergement durant la période de la chasse. En 2004, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune administre un nombre impressionnant de 6 058 baux d'abris sommaires en Abitibi-Témiscamingue. Ces abris comptent pour plus de la moitié des baux de ce type sur le territoire public au Québec.

À la lumière du tableau suivant, la majorité des abris sommaires se concentrent dans les MRC de La Vallée-de-l'Or et de Témiscamingue. Plus grand est le territoire public d'une MRC, plus grande est sa probabilité d'avoir un nombre élevé d'abris sommaires. L'établissement d'un abri sommaire peut aussi être lié à la présence de chemins forestiers en territoire public. Par ailleurs, plus des deux tiers des détenteurs de ces baux proviennent de la région alors que les autres résident ailleurs au Québec (29 %), en Ontario (1 %) ou même, aux États-Unis (0,5 %).

Tableau 39
Nombre d'abris sommaires selon la provenance des propriétaires, territoires de l'Abitibi-Témiscamingue, juillet 2004

	Abris sommaires		Provenance des propriétaires	
	Nombre	%	Abitibi-Témiscamingue	%
Abitibi	728	12,0%	617	14,6%
Abitibi-Ouest	297	4,9%	268	6,4%
Rouyn-Noranda	1 395	23,0%	1 110	26,4%
Témiscamingue	1 595	26,3%	1 196	28,4%
Vallée-de-l'Or	2 043	33,7%	1 021	24,2%
Total	6 058	100,0%	4 212	100,0%

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la faune. Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, juillet 2004.

Selon les données du MRNF, le nombre total de baux d'abris sommaires émis est resté relativement constant et accuse même une légère baisse. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène. En premier lieu, il y a la question démographique qui est teintée, à la base, d'un manque de relève de chasseurs et à l'autre extrémité, d'un vieillissement de la population. En deuxième lieu, les normes et réglementations légiférant l'occupation du territoire public ont pour effet de réduire le nombre de sites disponibles pour l'émission de nouveaux baux (cercle d'exclusion de 1 km de rayon à chaque fois).

Selon le Regroupement des Locataires des Terres Publiques du Québec Inc., Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, les dépenses annuelles pour un propriétaire d'abri sommaire sont estimées à 1 270 \$. Les dépenses estimées comprennent le bail, les taxes, les assurances, le bois et matériaux d'entretien, le propane, l'essence, l'entretien et les enregistrements de VTT/motoneige et autres. Ainsi, le parc d'abris sommaires de l'Abitibi-Témiscamingue pourrait représenter une injection de 7,7 M\$ annuellement dans l'économie régionale.

5.3 Diversification et consolidation de l'offre touristique du milieu faunique

Au cours des dernières années, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources a injecté des fonds substantiels pour appuyer la diversification, la consolidation des produits touristiques et la mise en valeur du potentiel récréotouristique des régions.

De 2001-2002 à 2005-2006, le gouvernement québécois a accordé une aide financière de plus de 1,6 M\$ à des organismes du milieu faunique de l'Abitibi-Témiscamingue. Les subventions étaient versées par le biais de trois programmes : Pourvoirie Québec-Standard International, Développement récréotouristique des zecs et Faune-Forêt. Les subventions avaient pour but de soutenir la réalisation de projets liés à la mise en valeur du potentiel faunique et touristique. En Abitibi-Témiscamingue, les projets subventionnés avaient pour objet l'aménagement de campings, l'amélioration ou la construction d'unités d'hébergement, la réfection de bâtiments, la mise en valeur du milieu naturel ou encore le développement de sentiers de randonnée pédestre. Globalement, les MRC ayant le plus profité de ces montants sont Témiscamingue suivi de la Ville de Rouyn-Noranda, la MRC de La Vallée de l'Or, d'Abitibi-Ouest et d'Abitibi. La concentration des zecs et des pourvoiries au Témiscamingue explique cette répartition.

Tableau 40
Montants versés dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources

	Pourvoirie Québec/Standard international	Faune-Forêt	Développement récréotouristique des zecs	Total
2001-2002	122 411,87 \$	127 611,31 \$	83 121,00 \$	333 144,18 \$
2002-2003	526 473,00 \$	247 536,00 \$	221 200,00 \$	995 209,00 \$
2004-2005	112 802,51 \$		29 647,49 \$	142 450,00 \$
2005-2006	165 436,51 \$			165 436,51 \$
Total	927 123,89 \$	375 147,31 \$	333 968,49 \$	1 636 239,69 \$

Notes : Il n'y a pas eu de fonds disponibles pour 2003-2004.

Les montants de 2004-2005 et 2005-2006 sont des montants résiduaux des deux premières années.

Le financement de certains projets se sont étalés sur deux années financières. Les montants versés par année incluent les reports de dépenses.

Source : MRNF, Direction de l'aménagement de l'Abitibi-Témiscamingue.

6. LA PROTECTION DE LA FAUNE

6.1 Espèces menacées et vulnérables

Une espèce menacée est une espèce dont la disparition est appréhendée, alors qu'une espèce vulnérable en est une dont la survie est précaire. La liste complète des espèces fauniques menacées et vulnérables se trouve dans le *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (annexe 2). Il ne faut pas confondre une espèce menacée ou vulnérable avec l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (section 1.3 de ce document).

Parmi les espèces vulnérables que l'on retrouve en Abitibi-Témiscamingue, il y a le caribou écotype forestier (*Rangifer tarandus*) ainsi que trois espèces de rapaces. Le caribou forestier est une espèce désignée comme vulnérable depuis le 16 mars 2005. Il occupe une partie du territoire public au sud de Val-d'Or. Dans le cas des rapaces, le pygargue à tête blanche et le faucon pèlerin *anatum* nichent en Abitibi-Témiscamingue. Ces espèces ont été désignées espèces vulnérables en 2004. Quant à l'aigle royal, il est plutôt un oiseau migrateur de passage dans la région.

Afin de réduire les risques de disparition des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec, un processus de planification et de mise en œuvre d'actions est mis en opération, ce qui se résume à l'élaboration d'un plan de rétablissement. Les objectifs du rétablissement varieront selon les espèces. Pour certaines, l'objectif sera de maintenir la population au niveau actuel et de prévenir la dégradation de leurs habitats. Pour d'autres, il sera possible de ramener la population à des niveaux qui prévalaient

antérieurement, surtout lorsque des habitats demeurent disponibles. L'objectif du plan de rétablissement est atteint lorsque la situation de l'espèce est jugée sécuritaire et qu'elle est retirée de la liste des espèces menacées ou vulnérables. Généralement, il y a une équipe provinciale dédiée par espèce menacée ou vulnérable⁸³. Il est à noter que lorsque plusieurs espèces font face à des problématiques communes, plusieurs équipes peuvent n'en former qu'une seule. C'est notamment le cas des équipes de rétablissement du faucon pèlerin, de l'aigle royal et du pygargue à tête blanche qui ont été fusionnées pour former la nouvelle équipe de rétablissement des oiseaux de proie.

6.1.1 Le caribou écotype forestier⁸⁴

Au Québec, on retrouve le caribou forestier surtout sur la Côte-Nord, au Saguenay et à la Baie James. Quelques hardes isolées se trouvent plus au sud notamment dans Charlevoix et en Abitibi-Témiscamingue, plus précisément au sud de la ville de Val-d'Or. Son aire de répartition est comprise dans les secteurs des lacs Villebon et Lemoine, zone délimitée par la partie nord de la réserve faunique de La Vérendrye au sud et la route 117 au nord. Cette petite harde représente l'une des rares populations naturelles de caribous subsistant toujours au sud du 49^e parallèle. Une autre harde de caribous forestiers est située au nord de La Sarre.

L'effectif total des populations de caribous forestiers n'est pas connu précisément, mais les inventaires récents indiquent que la population est en décroissance. La harde de caribous qui sillonnent le secteur de Val-d'Or est en diminution depuis les cinquante dernières années. De quelque 80 individus observés en 1955, on estime que leur nombre se situe maintenant entre 25 et 30 individus⁸⁵.

Les principales menaces susceptibles d'affecter le caribou forestier sont la chasse, la prédation par le loup et l'ours noir et les modifications d'habitat apportées par l'exploitation forestière. Dans le cas de la harde située dans le secteur de Val-d'Or, les modifications d'habitat à la suite de l'exploitation forestière dans l'aire de répartition constituent l'élément le plus conflictuel à l'égard de sa conservation. Le braconnage est la deuxième cause de mortalité parmi les cas connus⁸⁶. Les accidents routiers, les feux de forêt ainsi que la prédation sont d'autres facteurs qui contribuent à la fragilité de la population de caribous. À partir des différents facteurs susceptibles de nuire à l'espèce, une équipe de rétablissement s'affaire présentement à élaborer une stratégie visant à contrer le déclin et à ramener cette population à un niveau acceptable. Le plan devrait être parachevé prochainement.

Depuis 1989, les principaux habitats utilisés par le caribou de Val-d'Or sont protégés ou aménagés à l'intérieur d'un plan d'aménagement forestier qui découle d'une entente administrative entre le secteur Forêt-Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec. L'entente comprise dans le **Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or** vise la conservation de l'habitat par l'harmonisation des activités d'aménagement forestier (normes d'interventions forestières particulières) dans certains secteurs et à certaines périodes de l'année. L'ensemble du site faunique couvre une superficie de 480 km² dont un maximum de près de 7,5 km² de peuplements forestiers peuvent être récoltés en vertu du plan quinquennal. Selon l'étude de suivi et les inventaires annuels, cinq secteurs fréquentés par la harde ont été délimités : des aires d'alimentation hivernale, des îlots de lichens inclus dans les aires hivernales, des aires de mise bas, une aire utilisée à la fois pendant le rut et la période de mise bas et une aire de fréquentation sporadique utilisée pendant presque toute l'année. Trois de ces types d'habitats sont protégés en vertu du plan d'aménagement : aires de mise bas et d'alimentation d'hiver, de même que les îlots de lichens.

⁸³ Les équipes de rétablissement ont pour mandats d'élaborer les plans de rétablissement et de coordonner leur mise en œuvre, d'informer et de conseiller le Secteur Faune Québec sur les actions à entreprendre pour la sauvegarde des espèces et de leurs habitats, de susciter la participation d'autres organismes à la mise en œuvre des plans de rétablissement, de communiquer annuellement au Secteur Faune Québec les résultats obtenus ainsi que les ressources investies par les divers organismes participant à la mise en œuvre des plans de rétablissement et de réviser périodiquement le contenu des plans afin de l'ajuster en fonction des nouveaux renseignements et des résultats des actions entreprises.

⁸⁴ Informations transmises par la Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que des communiqués de presse des sites Internet suivants : <http://www.mrnfp.gouv.qc.ca/presse/communiqués-faune-detail.jsp?id=4169> et http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/c_press/region/abi_tem/c010208abi.htm. Enfin, d'autres informations proviennent de http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/fiche_esp.asp?noEsp=53

⁸⁵ Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, L'INFORMATEUR FAUNIQUE, avril 2004, p.6.

⁸⁶ Idem.

Plus récemment, le projet de création d'une aire protégée « *Réserve de biodiversité du lac Sabourin* » vise à protéger intégralement une grande partie du domaine vital de cette petite population. Une fois la réserve créée, le plan d'aménagement sera adapté pour être appliqué sur le reste de l'aire de répartition du caribou de Val-d'Or.

6.1.2 Pygargue à tête blanche⁸⁷

Les grands lacs et les rivières à fort débit, ainsi que les vastes réservoirs construits par l'humain, constituent des habitats fréquentés par les pygargues à tête blanche. Au Québec, le pygargue se répartit principalement à l'île d'Anticosti et depuis quelques années, les réservoirs Cabonga, Baskatong, Dozois et Mitchinamecus sont devenus des lieux de prédilection pour l'espèce. Dans la région, la plupart des nids se retrouvent sur les îles (à l'abri des prédateurs et du dérangement humain) et aux abords des rives des grands plans d'eau et des rivières du Témiscamingue. On recense également quelques nids en Abitibi. Les principales menaces susceptibles d'affecter le pygargue à tête blanche sont : la perte d'habitats, le dérangement humain (coupes forestières, villégiature, réseau routier), le piégeage accidentel, les collisions, l'abattage au fusil et la contamination par les produits toxiques. Le potentiel de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec repose principalement sur la réduction des facteurs liés à l'existence et à la présence de l'homme qui affectent l'espèce. Les actions proposées dans le plan de rétablissement visent à maintenir une population viable et largement répandue de pygargues à tête blanche à travers le Québec. Trois objectifs provinciaux sont identifiés par le comité :

1. Maintenir ou dépasser, d'ici 2006, un nombre de nids actifs de 50;
2. Maintenir un taux de productivité annuel supérieur à 0,7 jeune à l'envol par nid actif et un nombre de nids productifs supérieur à 50 % ou plus du nombre de nids actifs, sur un ensemble de sites témoins inventoriés deux fois d'ici 2006;
3. Établir, d'ici 2006, une stratégie de conservation pour 90 % des nids connus.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité a identifié 15 actions dont la réalisation⁸⁸, sur une échelle de cinq ans, permettra d'améliorer la situation du pygargue à tête blanche au Québec. L'inventaire réalisé en 2002 indique que la population nicheuse n'a pas régressé, ce qui est en conformité avec le premier objectif du plan de rétablissement. Ensuite, il n'y a pas à s'inquiéter de la dynamique de la population de pygargue au Québec, puisque le succès de reproduction demeure à un niveau sécuritaire. Ainsi, l'inventaire du pygargue à tête blanche réalisé en 1997 indiquait qu'il y avait 46 nids actifs, 1,0 jeune par nid actif et 87 % des nids productifs par territoire actif. En 2002, il avait 74 nids actifs, 1,0 jeune par nid actif et 80 % des nids productifs par territoire actif.

Faucon pèlerin *anatum*⁸⁹

Le territoire québécois comprend deux des trois sous-espèces de faucon pèlerin qu'on retrouve au Canada. Il accueille la sous-espèce *anatum* dont la répartition se situe au sud de la toundra et la sous-espèce *tundrius* qui se concentre tout au long de la côte septentrionale, en particulier la baie d'Ungava ainsi que les îles avoisinantes des Territoires du Nord-Ouest. La majorité des faucons pèlerins sont présents au Québec de février à décembre selon les latitudes. Seuls quelques oiseaux hivernent dans les grandes villes du sud de la province.

Le faucon pèlerin niche généralement en falaise ou dans des escarpements. La présence d'espaces ouverts à proximité du site de nidification est chose commune, car les faucons pèlerins peuvent chasser

⁸⁷ Informations transmises par la Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue

⁸⁸ Parmi les 15 actions, 5 sont jugées très importantes :

1. Effectuer un inventaire quinquennal de la zone située au nord du Saint-Laurent et sur l'Île d'Anticosti et, assurer un suivi annuel des nids connus au sud du Saint-Laurent;
2. Sensibiliser les détenteurs d'armes à feu et les piégeurs à la vulnérabilité du pygargue et encourager les mesures préventives pour réduire les captures accidentelles;
3. Identifier les sources de dérangement en provenance de l'homme pouvant affecter chacun des territoires de nidification et d'alimentation;
4. Déterminer les mesures de protection des territoires de nidification et favoriser leur prise en compte dans les projets pouvant modifier l'habitat du pygargue à tête blanche sur les terres publiques et privées;
5. Vérifier l'occupation des nids connus dans les zones où des coupes forestières sont prévues dans les plans annuels et quinquennaux.

⁸⁹ Informations transmises par la Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

efficacement leurs proies c'est-à-dire des oiseaux qu'ils capturent en vol. Par ailleurs, cette espèce s'adapte facilement à des sites urbains surtout s'il y a présence d'un cours d'eau à proximité. La majorité des faucons pèlerins migreront vers la côte Est des États-Unis, vers l'Amérique Centrale ou l'Amérique du Sud, suivant la migration massive des oiseaux leur servant de proies. Par contre, certains demeureront au Québec pendant toute l'année en fonction de la disponibilité des proies et en fonction de la rigueur des hivers. Plusieurs facteurs naturels agissent négativement sur les populations de faucon pèlerin : maladies, conditions climatiques sévères, rareté des proies, etc. Il n'est pas étonnant que le faucon pèlerin soit parfois aux prises avec des problèmes reliés directement aux activités humaines (principalement dans le sud de la province). L'empiètement sur les aires de reproduction et d'alimentation par l'étalement urbain est également considéré comme une menace sérieuse pour plusieurs sites historiques de nidification. Enfin, la présence de contaminants dans l'environnement est un autre facteur de risque très important. À cet égard, l'utilisation de pesticides a eu de graves répercussions sur les populations de la sous-espèce *anatum*. Elle a été la plus sévèrement touchée du fait que cette sous-espèce niche dans des sites où elle était davantage exposée à ces substances.

Face à cette situation, un programme pancanadien fut mis sur pied dès 1976 afin de contrer la chute drastique des populations de cette sous-espèce. L'objectif fixé pour le Québec était de reconstituer une population de dix couples territoriaux⁹⁰ (échéance 1992) élevant de façon naturelle 15 jeunes ou plus par année sur une période de cinq ans (échéance 1997). Le but fixé a été atteint en 1995, soit deux ans avant la fin de l'échéance, confirmant par le fait même le grand succès de ce programme. Depuis, la population ne cesse d'augmenter. À l'heure actuelle, la sous-espèce *anatum* au Québec se retrouve en meilleure situation que par le passé bien qu'elle demeure encore relativement précaire.

Face à ce constat, un plan d'action a été élaboré en 1999 constitué d'une liste d'objectifs et d'actions dans le but de maintenir cette population et de prévenir une baisse des effectifs. Ce plan vise la protection des sites naturels et historiques ainsi que la mise en oeuvre d'une démarche d'éducation afin de sensibiliser la population, les propriétaires de terrains où nichent des faucons pèlerins, les gestionnaires et les décideurs concernés par la problématique de cette espèce. Les objectifs du plan sont les suivants :

1. Obtenir, d'ici septembre 2005, une population de faucon pèlerin autosuffisante et qui se maintienne au-dessus de 25 couples produisant de façon naturelle 37 jeunes par année;
2. D'ici mars 2006, avoir assuré à tous les sites de nidification établis en paroi rocheuse et en falaise naturelle un niveau de sécurité permettant aux oiseaux de se reproduire normalement.

Douze actions permettront d'atteindre le but et les objectifs du présent plan parmi lesquelles quatre⁹¹ sont considérées comme très importantes.

À l'été 2005, le huitième relevé pancanadien d'inventaire du faucon pèlerin a été réalisé. Ce relevé cadrait dans un plan quinquennal de suivi de la sous-espèce *anatum*. Pour l'ensemble du Québec méridional, l'inventaire de 2005 a révélé que 59 sites étaient occupés par des faucons pèlerins, dont 53 par des couples territoriaux. Quatre-vingt-trois fauconneaux ont survécu au moins jusqu'à l'âge de prendre leur envol. La productivité moyenne du Québec méridional s'établissait à 1,6 jeune par couple territorial ou 2,3 jeunes par couple productif. Lors de l'inventaire de 2000, le nombre de sites occupés s'établissait à 28 et le nombre de couples territoriaux à 25. Au moins 39 jeunes prêts à prendre leur envol ont été produits. La productivité était identique à celle de 2005.

Les résultats obtenus sont forts intéressants, démontrant une augmentation de la population nicheuse du faucon pèlerin par rapport à l'inventaire réalisé en 2000. Le premier objectif du plan d'action pour le rétablissement du faucon pèlerin au Québec est donc atteint, puisqu'il visait à obtenir en septembre 2005, une population autosuffisante qui se maintienne au-dessus de 25 couples produisant de façon naturelle 37 jeunes par année.

⁹⁰ Couple qui niche sur un territoire.

⁹¹ Poursuivre l'inventaire quinquennal du faucon pèlerin; déterminer les dérangements par les activités humaines dans les territoires de nidification; déterminer et mettre en oeuvre les mesures de protection appropriées pour chaque site naturel de nidification et élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication et de sensibilisation rejoignant les clientèles suivantes : le grand public, les organismes impliqués dans la planification du territoire, les propriétaires de terrains où sont établis des sites de nidification, les firmes de contrôle d'animaux nuisibles, les grimpeurs et clubs d'escalades, les chasseurs.

Avant le plus récent inventaire réalisé en 2005, six sites de nidification étaient connus en Abitibi-Témiscamingue. Quatre se situaient sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda et deux autres étaient localisés au Témiscamingue (présence de falaises situées à proximité de cours d'eau)⁹². L'inventaire de l'été 2005 a permis d'en ajouter trois nouveaux pour un total de neuf. Avec le Saguenay-Lac-St-Jean et Montréal, l'Abitibi-Témiscamingue se classe maintenant parmi les régions ayant le plus grand nombre de sites de nidification recensés. Treize pour cent des 67 sites connus sont situés dans la région.

L'inventaire a confirmé l'occupation de sept de ces neuf sites en Abitibi-Témiscamingue. Tous ces sites étaient occupés par un couple. Ainsi, sept nids ont produit onze juvéniles capables de voler, ce qui représente 1,6 jeune par couple territorial (productif ou non) ou 1,8 jeune par couple productif.

6.2 Portrait du Service de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue

La Protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue⁹³ compte 28 agents de protection de la faune permanents et 12 agents saisonniers, qui sont encadrés par cinq gestionnaires et neufs agentes de bureau. Ils sont répartis dans sept bureaux locaux situés à Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda, Senneterre, Val-d'Or, Ville-Marie et Témiscaming, en plus du bureau de la direction régionale à Rouyn-Noranda.

La Protection de la faune a pour mandat de voir à la mise en application et au respect des lois et règlements visant à assurer la protection de la faune et de son habitat ainsi qu'à certaines dispositions de la loi et règlements reliés à l'environnement sur un territoire de plus de 72 700 km². On y retrouve onze pourvoiries à droits exclusifs, 90 pourvoiries sans droits exclusifs, une réserve faunique, un parc de conservation, six zones d'exploitation contrôlée (zecs) et neuf réserves écologiques. Le reste du territoire est constitué de terres publiques et privées.

Le service de la protection de la faune doit également informer le public sur les droits et obligations en relation avec ces lois et règlements. Il contribue à divers cours de formation sur la chasse; collabore avec les autres directions à la cueillette de données statistiques et biologiques; assure le respect de la réglementation concernant la garde d'animaux en captivité, le commerce des fourrures, de gibiers et de poissons; coordonne le contrôle des animaux nuisibles en répondant aux plaintes en intervenant directement ou en conseillant les victimes sur les moyens à prendre pour régler le problème. Il émet des permis spéciaux aux personnes handicapées; développe et met en œuvre des activités régionales destinées à informer le public en matière de faune, d'habitats fauniques et de sécurité en forêt. Il diffuse les programmes éducatifs provinciaux, recrute et sélectionne les moniteurs pour le programme d'éducation et de sécurité. Enfin, il assure la formation des assistants à la protection de la faune et des gardiens de territoire et vérifie le travail de protection effectué par ceux-ci.

Dans le cadre de leurs activités répressives, les agents émettent des constats d'infraction. Ils doivent effectuer des saisis de matériels, de gibiers et de poissons. Une escouade canine prête main forte aux agents de protection de la faune. Elle est sollicitée par les agents pour des recherches d'indices sur des sites de braconnage, tel que la détection de gibiers ou poissons, la recherche de douilles, armes à feu ainsi qu'occasionnellement de personnes.

Au cours de la saison de chasse de l'automne 2004, 95 individus ont été interceptés pour avoir effectué des actes de braconnages. Au total, ces personnes ont fait face (ou feront face) à 118 chefs d'accusations. Les agents protection de la faune ont également intercepté 35 individus qui étaient dans leurs véhicules en possession d'armes à feu chargées. Les agents ont procédé à la saisie d'originaux, de véhicules tout-terrain et d'armes à feu. La viande et la chair de poisson saisies sont remis à des organismes oeuvrant auprès des personnes défavorisées sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ou à des communautés autochtones⁹⁴. C'est ainsi qu'en 2004, plus de 9 000 livres de viande sauvage (originaux, caribous, cerf de Virginie, dorés et ombles de fontaine) ont été remises à des organismes de charité.

La Protection de la faune a accentué ses efforts dans les dossiers reliés aux habitats fauniques. Les agents rencontrent et informent les personnes vivant en bordure des lacs et cours d'eau sur la réglementation

⁹² Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, L'INFORMATEUR FAUNIQUE, avril 2005, p. 16.

⁹³ Informations transmises par la direction régionale du service de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁹⁴ Ressources naturelle et Faune, Communiqué de presse, « Saison de chasse automnale 2004 – bilan des interventions contre le braconnage dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue », 2 février 2005.

existante concernant les habitats fauniques et les milieux humides dans le but de préserver au maximum les milieux de vie qui nous entourent. Dans le cadre de leurs activités, les agents émettent aussi des constats d'infractions. Au cours de l'exercice 2004-2005⁹⁵, pas moins de 19 infractions en relation avec les habitats fauniques ont été dénombrées en Abitibi-Témiscamingue par les agents de protection de la faune. Toutes ces infractions ont été commises à l'encontre de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et du Règlement sur les habitats fauniques qui stipule que nul ne peut effectuer une activité susceptible de modifier ou de détériorer un habitat faunique protégé. Il peut s'agir d'activités d'aménagement ou de remblayage dans le littoral d'un cours d'eau, la construction de ponts, l'aménagement de ponceau, etc.

Les agents doivent informer la population et leur faire part de la procédure existante sur la problématique reliée aux animaux nuisibles et, régulièrement intervenir directement pour régler des problèmes d'ours et de castors⁹⁶. Souvent, ils jouent un rôle de conseiller ou de personne ressource en dirigeant les utilisateurs de la faune et de ses habitats vers des spécialistes tel que des biologistes pour des demandes plus approfondies.

La Protection de la faune s'implique aussi au niveau social en organisant annuellement une activité bénéfique dont les profits sont remis à la *Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec*. Il s'agit d'un souper venaison (fait à partir de la viande de gibier) ayant comme particularité que le service est assuré par les agents de protection de la faune et leurs conjointes ainsi que d'autres bénévoles provenant de la Direction de l'aménagement de la faune et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Depuis quelques années, les agents des bureaux d'Amos et de La Sarre participent à la cueillette lors de la *Guignolée des médias*.

Au niveau scolaire, les agents ont rencontré, en 2005, 76 classes de 6^e année pour un total de 1 897 élèves. Ils dispensent le programme éducatif *La Faune et vous* qui renseigne les jeunes sur le travail de l'agent et les milieux de vie qui les entourent. Des rencontres sont aussi effectuées au secondaire pour diffuser de l'information aux étudiants qui sont à faire leur choix de carrière.

Des kiosques d'information et des rencontres d'associations de chasse et pêche ainsi que certains groupes de personnes qui en font la demande sont réalisés pour donner de l'information générale sur la réglementation.

⁹⁵ Ressources naturelle et Faune, Communiqué de presse, « *Région de l'Abitibi-Témiscamingue – Condamnations pour avoir endommagé des habitats fauniques* », 14 octobre 2005.

⁹⁶ La direction de la protection de la faune est responsable de l'émission des permis de gestion de la faune concernant le castor nuisible et de son suivi. Dans la région, une cinquantaine de permis de gestion de la faune afin d'encadrer les activités permettant de limiter les dégâts causés aux infrastructures routiers, le blocage de ponceaux, les inondations de propriétés privées, etc. Plus de 1 000 castors sont éliminés annuellement par les responsables d'entretien de routes, de propriétés privées et de propriétaires riverains. Source : Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONCLUSION

Les activités liées à la faune et à la nature contribuent de façon significative au développement économique et touristique de l'Abitibi-Témiscamingue. Le portrait illustre que les activités d'observation ou de prélèvement de la faune génèrent des dépenses de 111,5 M\$ dans la région et permettent d'y maintenir ou d'y créer l'équivalent de plus de 900 emplois à temps plein. Rappelons que les dépenses encourues sont de l'ordre de 73 M\$ pour les résidents de la région et donc, que 38 M\$ d'argent neuf sont injectés grâce aux touristes qui viennent y pratiquer des activités touchant la faune. Ces touristes, au nombre de 81 000, représentent plus de la moitié des utilisateurs de la faune de cette partie de la province. Rappelons que l'Abitibi-Témiscamingue se distingue par l'importance de la pêche sportive, qui domine de loin les autres activités, en plus d'y représenter 80 % des dépenses touristiques liées à la faune.

Bref, la ressource faunique constitue une des ressources naturelles sur laquelle la région peut appuyer son développement et nécessite qu'on y accorde une certaine attention. Que l'on pense notamment au maintien et à l'amélioration des caractéristiques naturelles propres à l'Abitibi-Témiscamingue pour la rendre intéressantes pour la pratique des activités liées à la faune, à la gestion des espèces exploitées avec le souci d'assurer plus que leur perpétuation mais aussi une qualité d'expérience, à la réalisation des interventions facilitant l'accès à la ressource faunique et le milieu naturel, aux efforts à mettre en place afin de contrer la désaffection et favoriser le développement d'une relève ainsi que le soutien aux promoteurs touristiques⁹⁷.

⁹⁷ DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, *L'informateur faunique*, bulletin d'information, vol.22, No 1, mars 2006, p. 3.

BIBLIOGRAPHIE

Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, L'INFORMATEUR FAUNIQUE.

Direction régionale du service de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Fédération des pourvoiries du Québec Inc., *Le plein air en pourvoirie en 2004 – Portrait & diagnostic*, 2004.

Fédération des pourvoyeurs du Québec, *Guide des pourvoiries* – édition 2005.

Gilles LAMONTAGNE et Sébastien LEFORT, *Plan de gestion de l'original 2004-2010*. Chapitre rédigé par Marcel PARÉ.

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION JURIDIQUE (IIJCAN).

Jean LAPOINTE, *Bilan de la population de lynx du Canada en Abitibi-Témiscamingue*, automne 2004.

LE REFLET.

Marc RIOPEL, « *Les premiers pas du Fort Témiscamingue, 1679-1760* », « *Apogée et déclin du Fort Témiscamingue, 1760-1901* » et « *Portrait historique de l'Abitibi-Témiscamingue* ».

Marcel PARÉ et Alain FORT, *Exploitation de l'ours noir en région*, Powerpoint dans le cadre de la présentation au groupe faune de l'Abitibi-Témiscamingue, septembre 2004.

Marcel PARÉ, *Plan de gestion de l'ours noir, zone 13*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Marcel PARÉ, *Plan de gestion de l'ours noir, zone 16*, Direction de l'aménagement de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Recueil de renseignements vulgarisés sur la RESSOURCE FAUNIQUE*, Chapitres 3 et 8.

Nicolas LANGLOIS, *La désaffection vis-à-vis l'activité de la pêche au Québec*, avril 1999.

Normand VILLENEUVE, *Reconnaissance et protection des écosystèmes forestiers exceptionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*, Powerpoint, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, octobre 2005.

Pierre BOUCHARD, *Les caractéristiques de la chasse au Québec selon le gibier 2000*, Société de la faune et des parcs, 2003.

Réseau de veille en tourisme, Chaire de Tourisme.

RÉSEAU SÉPAQ, Réserve faunique La Vérendrye. Brochure d'informations.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Divers communiqués de presse.

SÉPAQ, *Rapport annuel 2003-2004*, 2004.

SÉPAQ. *Plan de mise en valeur – Réserve faunique La Vérendrye, période 2002-2007*.

Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008*, mars 2002.

Société de la faune et des parcs, *La faune et la nature, Ça compte ! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, décembre 2005.

Société de la faune et des parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002.

Société de la faune et des parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie*, direction de l'aménagement de la faune, avril 2002.

Société de la faune et des parcs, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*.

ANNEXE 1

Permis de pêche vendus au Québec selon la catégorie, 1994-2004

Années	Résidents	Non-résidents	Total
1994	754 706	54 270	808 976
1995	760 516	56 662	817 178
1996	732 888	56 900	789 788
1997	709 490	56 526	766 016
1998	711 896	61 057	772 953
1999	712 141	62 997	775 138
2000	688 125	62 745	750 870
2001	685 466	61 491	746 957
2002	690 313	62 986	753 299
2003	678 482	59 942	738 424
2004	687 524	60 510	748 034

Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Site Internet :
http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/ventes/pech_rep.htm

ANNEXE 2

E-12.01, r.0.2.3 Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
(L.R.Q., c. E-12.01, a. 10)

SECTION I

ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES

1. Sont désignés, comme espèces fauniques menacées:
 - 1° le béluga, population du Saint-Laurent (*Delphinapterus leucas*);
 - 2° le carcajou (*Gulo gulo*);
 - 3° le chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*);
 - 4° le grèbe esclavon (*Podiceps auritus*);
 - 5° la pie-grièche migratrice (*Lanius ludovicianus*);
 - 6° le pluvier siffleur (*Charadrius melodus*);
 - 7° la tortue-molle à épines (*Apalone spinifera*).

D.950-2001, a.1.

SECTION II

ESPÈCES FAUNIQUES VULNÉRABLES

2. Sont désignées, comme espèces fauniques vulnérables:
 - 1° l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*);
 - 2° l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*);
 - 3° le caribou, écotype forestier (*Rangifer tarandus*);
 - 4° le caribou, population de la Gaspésie (*Rangifer tarandus*); l'habitat du caribou, population de la Gaspésie correspond à « un territoire, constitué de milieux alpins et subalpins servant à la mise bas, au rut, à l'alimentation ou à la migration de ce caribou, identifié par un plan dressé par le ministre »;
 - 5° l'éperlan arc-en-ciel, population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent (*Osmerus mordax*);
 - 6° le faucon pèlerin anatum (*Falco peregrinus anatum*); l'habitat du faucon pèlerin anatum correspond à « un territoire de nidification constitué de parois rocheuses, de falaises, de perchoirs et d'aires de chasse, d'alimentation et d'élevage des jeunes, identifié par un plan dressé par le ministre »;
 - 7° le fouille-roche gris (*Percina copelandi*);
 - 8° le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*);
 - 9° la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*);
 - 10° la tortue des bois (*Clemmys insculpta*);
 - 11° la tortue géographique (*Graptemys geographica*).

D.950-2001, a.2; D.902-2003, a.1; D.75-2005, a.1.

SECTION III

DISPOSITIONS FINALES

3. Le présent règlement remplace le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables édicté par le décret n° 377-2000 du 29 mars 2000.

D.950-2001, a.3.

4. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

D.950-2001, a.4.